

République Islamique de Mauritanie

**Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des
Secteurs Productifs**



**Rapport de Synthèse du Second Plan d'Action
de la SCAPP**

Sommaire :

Glossaire :	3
Introduction	7
I. Eléments de cadrage et ambitions	8
a) <i>Cadrage macro-économique</i>	8
b) <i>Cadrage social</i>	17
c) <i>Cadrage Environnemental</i>	21
d) <i>Ambitions du Second Plan d'action de la SCAPP</i>	24
II. Leviers stratégiques d'intervention	24
1) <i>Levier Stratégique 1 : Promotion d'une croissance forte, durable et inclusive</i>	24
a) <i>Chantier 1 : Promotion d'une croissance diversifiée</i>	25
b) <i>Chantier 2 : Environnement et réduction des catastrophes</i>	31
c) <i>Chantier 3 : Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique</i>	32
2) <i>Levier Stratégique 2 : Développement du capital humain et accès aux services sociaux de base</i>	38
a) <i>Chantier 4 : Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle</i>	38
b) <i>Chantier 5 : Amélioration des conditions d'accès aux services de santé</i>	40
c) <i>Chantier 6 : Promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture, et de la résilience des couches les plus vulnérables</i>	42
3) <i>Levier Stratégique 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions</i>	49
a) <i>Chantier 7 : Gouvernance politique, sécurité et décentralisation</i>	49
b) <i>Chantier 8 : Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique</i>	56
c) <i>Chantier 9 : Gouvernance administrative, économique et financière et Capture du dividende démographique</i>	58
III. Plan d'Action de la SCAPP (2021-2025) :	64
IV. Cartographie des risques stratégiques de mise en œuvre du PA2 SCAPP :	88
V. Dispositif de gouvernance et de suivi-évaluation de la SCAPP	92
Conclusion	95
Annexe : Indicateurs de suivi du second plan d'action SCAPP 2021 -2025 :	96

Glossaire :

ACH	Automated Clearing House transfer
AEП	Adduction en Eau Potable
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres sécurisé
ANSADE	Agence nationale des statistiques et d'analyse démographique et économique
APIM	Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie
APS	Etudes d'Avant-Projet Sommaire
BAD	Banque Africaine de Développement
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BPO	Business Process Outsourcing
BT	Basse Tension
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CDH	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire
CDMT	Cadrage de Dépense à Moyen Terme
CDS	Comités de développement sectoriel (CDS)
CNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CSA	Commissariat a la Sécurité Alimentaire
CSET	Centre Supérieur d'Enseignement Technique
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CSU	Couverture Sanitaire Universelle
CTEDD	Comité Technique pour l'Environnement et le Développement Durable
DGCT	Direction Générales des Collectivités Territoriales.
DGFIPCE	Direction générale des Financements, des Investissements Publics et de la Coopération. Economique
DGSGC	Délégation Générale à la Sécurité Civile et à la Gestion des Crises
DIMS	Development of an Improved and innovative Management system for Sustainable climate-resilient livelihoods in Mauritania
DMR	Département ministériel responsable du projet
DREDD	Délégués Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable
DTS	Dépenses Totales de Santé
EDD	Programmes
EIE	Etudes d'Impact Environnemental
ENE-SI	Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel
ENVA	Ecole Nationale de Vulgarisation Agricole
EPAJ	Enquête de Perception Auprès de la Jeunesse
EPCV	Enquête permanente des conditions de vie
ERAM	Enquête de Reference sur l'Analphabetisme en Mauritanie
ETER	Etablissement des Travaux d'Entretien Routier
ETR-ML.	Etablissement d'Exécution de Travaux Réalisés en Matériaux Locaux
FAO	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIE	Fonds d'intervention pour l'Environnement
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fédération Nationale de l'Elevage
FNIM	Fédération Nationale des Industries et des Mines
FOSA	Formation Sanitaire
FPR	Fiches-projets
FPSO	Floating Production Storage and Offloading
FTP	Formation Technique et Professionnelle

FVR	Fièvre de la Vallée du Rift
GES	Gaz à effet de Serre
GIEC	Groupe International des Experts sur le Climat
GIZ	Agence Allemande de Coopération Internationale pour le Développement (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)
GNL	Gaz Naturel Liquéfié
HAPA	Haute Autorité de la presse et de l'audiovisuel
HCR	Agence des Nations Unies pour les réfugiés
IDH	Indice de Développement Humain
IMROP	Institut Mauritanien de Recherche Océanique et des Pêches
IPGEI	Institut de Préparation aux Grandes Ecoles d'Ingénieurs
ISCAE	Institut Supérieur de Comptabilité et de l'Administration des Entreprises
ISSM	Institut Supérieur des Sciences de la Mer
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
LNOB	Leave No One Behind
Lntp	Laboratoire National des Travaux Publics
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finance
MA	Ministère de l'Agriculture
MAECME	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur
MAEPSP	Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs
MAI	Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel
MAIEO	Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel
MAS	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MASEF	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MCIAT	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
MCJ	Ministère de la Communication, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement
MCT	Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme
MDA	Ministère de l'agriculture
MDE	Ministère de l'Élevage
MDF	Modalités de financement
MDF	Ministère de la défense
MDJ	Ministère de la Justice
MDR	Ministère du Développement Rural
MDS	Ministère de la Santé
ME	Ministère de l'Elevage
MEC	Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des mauritaniens de l'étranger
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle
MEN	Ministère de l'Education nationale et de la Réforme du Système éducatif
MENRSE	Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MET	Ministère de l'Equipement et des Transports
MFI	Ministère des finances
MFP	Ministère de la Fonction Publique et du Travail
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement
MHUAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire.
MICS	Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MME	Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie
MPEM	Ministère du Pétrole, de l'Energie, et des Mines
MPM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MPN	Marché au Poisson de Nouakchott
MPS	Ministère des Affaires Économiques et de la Promotion des Secteurs Productifs

MRO	Ancienne Ouguiya (Unité monétaire)
MRU	Nouvelle Ouguiya (Unité monétaire)
MT	Moyenne Tension
MTN	Ministère de la Transition numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration
MW	MegaWatt
NCN	Nomenclature des branches et produits au sens de la comptabilité nationale
NNI	Numéro National d'Identification
NV	Naissances Vivantes
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODD	Objectifs de développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMLCC	Observatoire Mauritanien de Lutte contre la Corruption
OMRG	Office Mauritanien de Recherches Géologiques
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONM	Office National de la Météorologie
ONS	Office National des Statistiques
ONSER	Office National mauritanien des Services de l'Eau
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel
OSC	Organisations de la Société Civile
PA2 SCAPP	Second Plan d'action de la SCAPP
PANPA	Port autonome de Nouakchott dit « Port de l'amitié »
PBP	Part du bailleur de fond public
PDALM	Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien
PDR	Programme de Développement Régional
PESTEL	Politique, Economique, Social, Environnemental, Légal
PGES	Plans de Gestion Environnemental et Social
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'investissement public 2022-2024
PNA	Parc National d'Awleigatt
PNA	Plan National d'Adaptation au changement climatique
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
PND	Parc National de Diawling
PNDA	Plan National de Développement Agricole
PNDR	Plan National de Développement Rural
PNDSE	Programme National de Développement du Secteur de l'Education
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPCB	Péripneumonie Contagieuse Bovine
PPP	Partenariat Public Privé
PPR	Peste des Petits Ruminants
PRAO-MR	Projet Régional de l'Afrique de l'Ouest en Mauritanie
PRAPS	Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel
PRI	Priorité (1: Très important, 2: Important, 3: Assez important, 4: Moyennement Important, 5: Peu important)
ProPEP	Programme Prioritaire Elargi du Président
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RTGS	Real Time Gross Settlement System
SAM	Société des Aéroports de Mauritanie
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SI	Système Informatique
SIE	Système d'Information sur l'Environnement

SIG	Système d'Information Géographique
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson
SNAT	Schéma Nationale de l'Aménagement du Territoire
SNDDL	Stratégie nationale de la décentralisation et du développement local
SNE	Stratégie Nationale pour l'Emploi
SNIF	Stratégie Nationale d'Inclusion Financière
SNJ	Stratégie Nationale de la Jeunesse
SNSA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SONADER	Société Nationale pour le Développement Rural
SRAT	Schéma Régionale de l'Aménagement du Territoire
STP	Société de Transport Public
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats
TAA	Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion
TAC	Total Admissible de Captures
THT	Très Haute Tension
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TV	Télévision
UBT	Unité de Bétail Tropical
UE	Union Européenne
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
VBG	Violences Basées sur le Genre
WACA	Programme de gestion des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest

Introduction

Depuis 2016, l'action publique de développement en Mauritanie à l'horizon 2030 est encadrée par la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP). Ce cadre de référence de la planification stratégique du développement économique, social et environnemental du pays intègre également l'Agenda 2030 des nations unies pour le développement durable (ODD). De plus, la SCAPP a fait l'objet d'une loi d'orientation qui permet de l'ériger en cadre de référence pour les interventions de développement conduites par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers (PTF).

La vision d'avenir, intitulée « La Mauritanie que nous voulons en 2030 », vise à réaliser une croissance économique forte, inclusive et durable, en vue de satisfaire les besoins essentiels de tous les citoyens et de leur assurer un bien-être social.

Après un premier plan d'action 2016-2020 ayant fait l'objet d'une évaluation, le second plan d'action de la SCAPP est élaboré pour couvrir la période 2021-2025. Il est attendu, selon les ambitions initiales pour le second quinquennat de cette stratégie, que l'économie soit plus diversifiée et plus compétitive, avec un taux de croissance significatif capable d'absorber les déficits sociaux et d'inscrire la Mauritanie dans une trajectoire de développement durable. Pour y parvenir, trois leviers convergents constituent les objectifs stratégiques retenus pour assurer cette croissance, à même de réaliser une prospérité profitable à tous.

- Le levier stratégique 1 a pour objectif de promouvoir une croissance forte, durable et inclusive à travers la mise en place des conditions nécessaires pour une transformation structurelle de l'économie et de la société. Cette transformation devra favoriser : i) l'émergence et le renforcement de secteurs créateurs de richesses et d'emplois à même d'assurer l'inclusion sociale et de satisfaire la demande interne, notamment à travers l'initiative privée et l'innovation, ii) le développement durable et la protection de l'environnement et iii) la mise en place des infrastructures nécessaires à la croissance.
- Le levier stratégique 2 a pour objectif de promouvoir le développement d'un capital humain à même de faciliter la croissance économique et d'en tirer le meilleur profit à travers i) le relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle, ii) l'amélioration des conditions d'accès aux services de santé, et iii) la promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture, et de la résilience des couches les plus vulnérables.
- Le levier stratégique 3 vise à renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions notamment à travers i) la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie, ii) la cohésion sociale et l'équité, la sécurité, et le respect des droits humains, ainsi que iii) l'efficacité de la gestion économique et financière et la capture du dividende démographique.

Il est important de souligner que ce second Plan d'action arrive dans un contexte marqué par la pandémie de la Covid 19. Son élaboration a suivi le schéma de gouvernance de la SCAPP en faisant intervenir notamment les Comités de Développement Sectoriels et en impliquant l'ensemble des parties prenantes. Il tient compte aussi des engagements internationaux de la Mauritanie (Objectifs de Développement Durable 2030, Agenda 2063 de l'Union Africaine, Engagements de Nairobi sur la CIPD, Engagements N4G 2021, Engagements FSS 2021, conventions spécifiques signées,...). Les problématiques transversales (Dimension genre, Dimension environnement et développement durable, Leave no one behind ,...), les stratégies sectorielles et régionales en cours de mise en œuvre ainsi que le Programme Prioritaire Elargi du Président (ProPEP) lancé en janvier 2020 et axé sur l'amélioration du pouvoir d'achat, la création d'emploi et l'accès aux services de base sont également pris en compte.

Dans le cadre de l'élaboration participative et itérative de ce Plan d'Action, les informations officielles et les données les plus récentes ont été recueillies auprès des comités de développement sectoriels et les différentes parties prenantes.

Après une présentation des éléments de cadrage économique, social et environnemental, le présent document restitue la synthèse des résultats préliminaires des analyses sectorielles menées en se focalisant essentiellement sur les opportunités à saisir et les orientations structurantes pour atteindre les objectifs fixés. Par ailleurs, il est présenté en annexe une liste d'indicateurs permettant d'établir le suivi de ce Plan d'Action ainsi que les impacts attendus de sa mise en œuvre.

I. Eléments de cadrage et ambitions

Afin d'élaborer le Second Plan d'Action de la SCAPP, divers cadrages ont été effectués, en vue d'aboutir à un état des lieux de la situation mauritanienne et permettant de se projeter sur l'avenir. Ces cadrages n'ont pas pour objectif d'établir un état des lieux complet et exhaustif de la situation mauritanienne mais plutôt de relever les points saillants sur lesquels le second plan d'action devrait se concentrer pour atteindre les ambitions fixées. La présente section restitue ainsi les résultats de ces cadrages : macro-économique, social et environnemental.

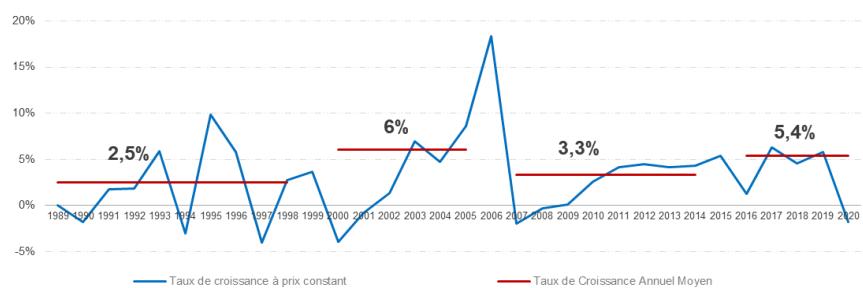
a) Cadrage macro-économique

Après un bref rappel de la situation macroéconomique de la Mauritanie, le présent volet de cette section a pour principal objet le cadrage macroéconomique de la croissance qui serait incrémentée par le second plan d'actions de la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée en Mauritanie (PA2 SCAPP). La croissance incrémentée est définie, dans le cadre de ce rapport, comme la différence entre le niveau de croissance cible du PA2 SCAPP et le niveau de base projeté par le cadrage macroéconomique du FMI.

Au niveau historique, sur les trente dernières années, la Mauritanie a enregistré un taux de croissance annuel moyen (TCAM) autour de 5%.

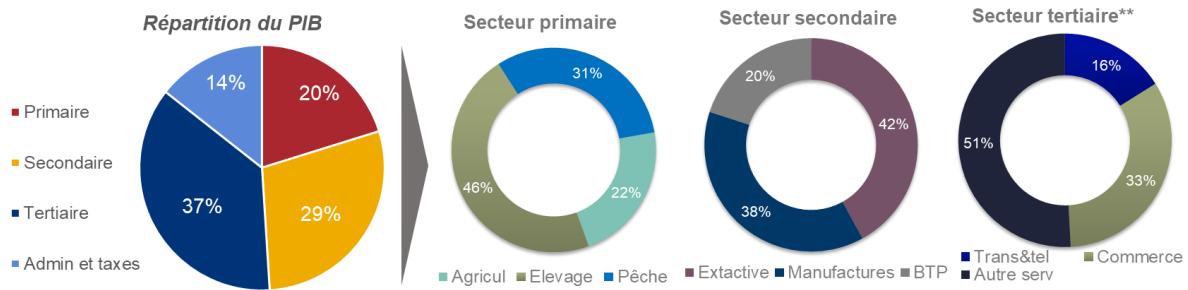
Quatre principales périodes de croissance ont été identifiées :

- 1990-1999: TCAM 2,5%
- 2000-2005: TCAM 6%
- 2006-2015: TCAM 3,3%
- 2016-2019: TCAM 5,4%



En intégrant l'année 2020 dans les calculs dont la croissance a été fortement impactée par la pandémie, le niveau de croissance moyen sur la période 2016-2020 devrait se situer en moyenne autour de 3,8%.

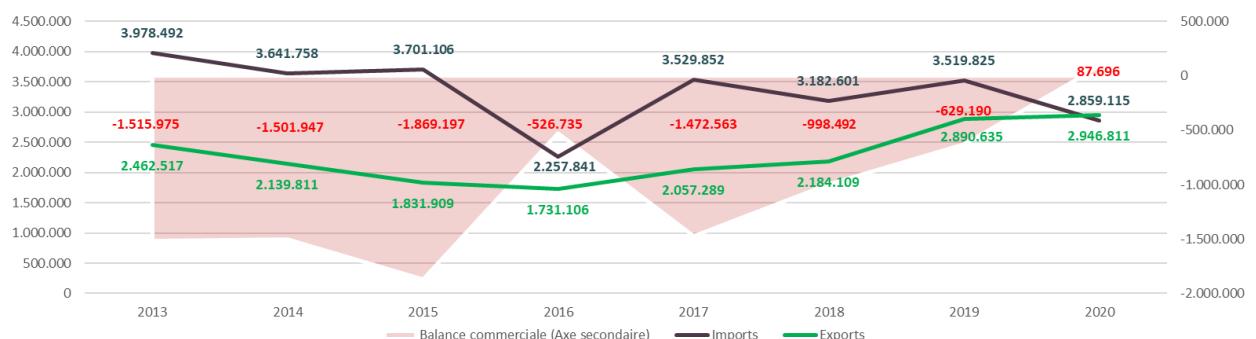
L'analyse de la répartition du PIB montre par ailleurs que l'essentiel de la valeur ajoutée créée a été réalisé par le secteur tertiaire. Au niveau du secteur primaire, celui-ci est dominé par l'élevage alors que le secteur secondaire par les industries extractives. Par ailleurs, plus du tiers de la valeur ajoutée créée par le secteur tertiaire (**hors administration et taxes) est réalisé par les activités commerciales.



S'agissant des sources de la croissance, l'essentiel de la valeur ajoutée créée est tirée par la consommation des ménages suivie par la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF).



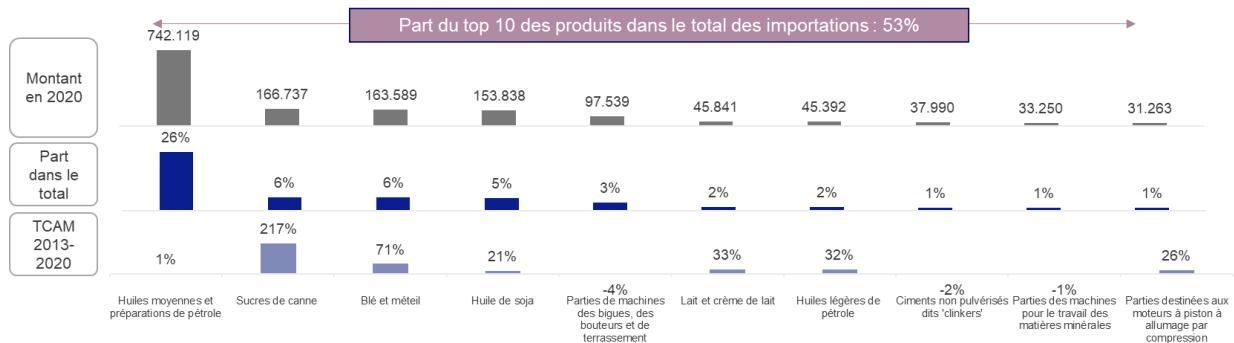
Pour ce qui est du commerce extérieur, la balance commerciale mauritanienne est historiquement déficitaire avant de renouer avec un excédent commercial en 2020.



Dans ce cadre, les exportations mauritanienes sont concentrées autour des matières premières en particulier les minerais de fer (un tiers des exportations en 2020), l'or (un quart des exportations en 2020) et dans une moindre mesure les autres minerais et produits de la mer.



S'agissant des importations, celles-ci sont assez diversifiées et émanent de tous les secteurs.



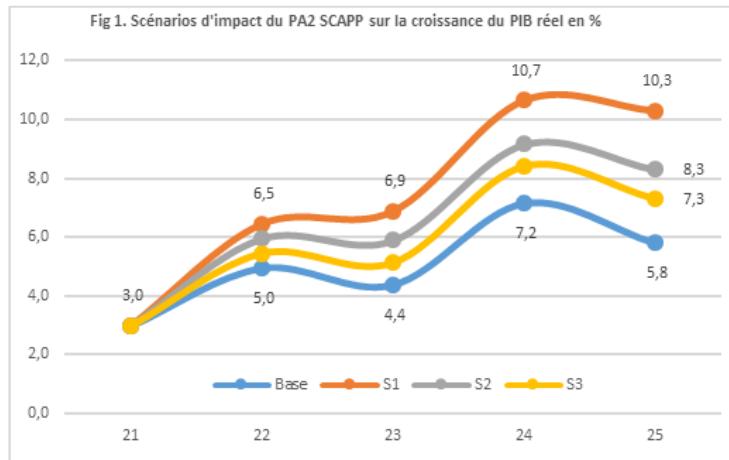
En termes de perspectives, les analyses sectorielles, opérées dans le cadre de l'élaboration du PA2 SCAPP, confirment l'existence d'un potentiel de croissance important dans certains secteurs de l'économie mauritanienne. La transformation de ce potentiel en croissance réelle dépendrait principalement de deux paramètres : La capacité d'opérer une implémentation efficace du PA2 SCAPP ainsi que des différentes stratégies sectorielles et la volonté effective d'amorcer une transformation structurelle de l'économie mauritanienne.

En fonction de ces objectifs et des perspectives des conjonctures internationale et nationale, plusieurs sentiers de croissance de l'économie mauritanienne peuvent être explorés. Dans le cadre du présent rapport, il a été choisi d'explorer l'impact de trois sentiers possibles de croissance qui combinent entre les objectifs cibles de croissance et les objectifs cibles de transformation structurelle de l'économie mauritanienne.

Il s'agit des objectifs cibles combinés suivant :

1. La réalisation d'une croissance incrémentée moyenne de **3 points du PIB en plus** de la croissance de base projetée par le FMI combinée à la génération de **60% du PIB additionnel par de nouvelles activités industrielles** créatrices de plus de valeur ajoutée locale et destinées en forte proportion à l'exportation ;
2. La réalisation d'une croissance incrémentée moyenne de **2,6 points du PIB en plus** de la croissance de base projetée par le FMI combinée à la génération de **40% du PIB additionnel par de nouvelles activités industrielles** créatrices de plus de valeur ajoutée locale et destinées en forte proportion à l'exportation ;
3. La réalisation d'une croissance incrémentée moyenne d'**un point du PIB en plus** de la croissance de base projetée par le FMI combinée à la génération de **20% du PIB additionnel par de nouvelles activités industrielles** créatrices de plus de valeur ajoutée locale et destinées en forte proportion à l'exportation.

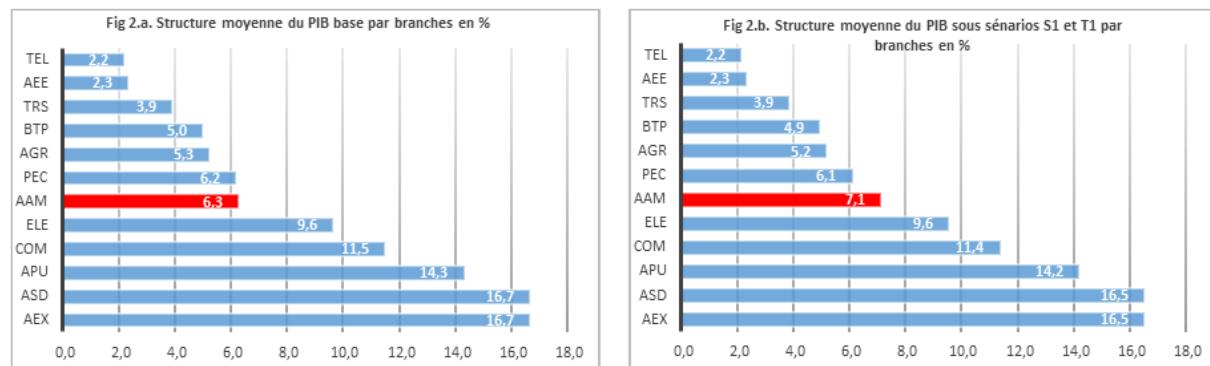
Il est à rappeler que le scénario de base de projection de la croissance tel qu'il est proposé par le Fonds Monétaire International (FMI) inscrit la Mauritanie dans des taux d'évolution du PIB de 5%, 4,4%, 7,2% et 5,8% respectivement pour les années 2002, 2023, 2024 et 2025.



La figure 1 illustre ces sentiers. La courbe Base correspond aux projections de croissance du FMI. Les trois autres courbes présentent les scénarios de croissance selon les objectifs cibles mentionnés ci-dessus. Il en ressort, sous l'hypothèse de conjoncture nationale et internationale normale conjuguée à une implémentation relativement accélérée du PA2 SCAPP, la croissance pourrait gagner en moyenne 2,6 points par an et permettrait d'atteindre une croissance moyenne globale de 7,5% sur la période de mise en œuvre du PA2 SCAPP.

La croissance cible doit ainsi s'intéresser à une concentration des efforts sur la réalisation des projets qui permettrait un renforcement de la valeur ajoutée locale et l'intégration intersectorielle. En effet, l'analyse de la structure du PIB mauritanien permet de relever que les activités du commerce, d'extraction, de pêche et de l'élevage ainsi que des services publics, constituent les principaux moteurs de croissance. Les activités manufacturières productrices de plus de valeur ajoutée locale demeurent faibles et concentrées sur les activités de transformation des produits agricoles et de la pêche. Le PA2 SCAPP devrait être un moyen d'amorcer une transformation structurelle de l'économie mauritanienne.

Cette transformation doit se faire par une croissance extensive visant l'installation de nouvelles capacités de production essentiellement dans le domaine des industries manufacturières en vue d'en augmenter leur part dans le PIB (voir figure 2). Cette concentration n'est, cependant, pas exclusive mais complémentaire aux objectifs de croissance des autres secteurs de l'économie mauritanienne qui recèlent, également, un fort potentiel de croissance.



Ainsi, le **secteur agricole** pourrait pratiquement doubler son PIB en élargissant de 1% les terres arables actuelles et en améliorant du même pourcentage la productivité par hectare. Ces pistes d'amélioration ne semblent pas être inaccessibles compte tenu du potentiel des surfaces non exploitées et du faible rendement des cultures relativement à certains pays au niveau de développement similaire à la Mauritanie.

En outre, le **secteur de l'élevage** fait partie des principaux secteurs de l'économie mauritanienne ayant un impact économique et social d'une grande importance. Les potentialités des différentes filières du secteur de l'élevage sont très prometteuses notamment en matière de production de viande rouge, de lait et ses dérivés, des cuirs ainsi que des possibilités pour le développement de la filière avicole.

La concrétisation de ces potentialités exige le dépassement de plusieurs contraintes qui handicotent le secteur actuellement, dont notamment le faible encadrement technique des éleveurs en matière d'amélioration génétique des races, de mise en place des structures professionnelles d'abattage, de collecte, de conditionnement, de transformation et de distribution des produits du secteur. Le dépassement de ces contraintes est à même de permettre la réalisation d'un apport additionnel au PIB de l'ordre de 2,8 milliards de MRU durant la période 2022-2024.

En ce qui concerne le **secteur des pêches**, le PIB nominal s'élèverait en moyenne à près de 29 milliards de MRU durant la période 2021-2025 dont de 2,1 milliards de MRU serait induite par le PA2 SCAPP si le scénario d'impact le plus optimiste (S1T1) se concrétise. En plus des contraintes relatives à l'exploitation de la ressource qui limitent son potentiel de croissance en termes de pêcheries, le secteur

devrait faire face à la concentration de la transformation des ressources sur la farine de poisson et le conditionnement à l'exportation et songer élargir sa production à des activités génératrices de plus de valeur ajoutée comme celle de la conservation.

Les **activités extractives** rythment l'économie mauritanienne et ont un effet important sur la structure et la volatilité de son PIB. Elles impactent, également, les finances publiques. Le comportement des prix du gaz et du fer conditionnera les performances du secteur. La mise en œuvre du PA2 SCAPP engendrerait près de deux milliards de MRU de valeur ajoutée supplémentaire par an relativement au scénario référentiel. Les tendances actuelles, à la hausse, des prix de l'énergie et l'entrée en exploitation des nouvelles activités gazières militent en faveur d'une forte révision à la hausse de cet impact.

Dans le système comptable mauritanien les **activités manufacturières** couvrent les activités liées à la production et la **distribution de l'eau et de l'électricité** (AEE) ainsi qu'une sous branche qui regroupe toutes les **autres activités manufacturières** (AAM). Ces activités doivent être au cœur de la stratégie de transformation structurelle ce qui exigerait l'élaboration d'une politique industrielle de long terme à même de renforcer le positionnement de la Mauritanie vis-à-vis des investisseurs internationaux. A cet égard, il convient de mentionner qu'en disposant du fer et du gaz, deux ressources indispensables pour l'industrie métallurgique, la Mauritanie a tous les atouts pour lancer des projets d'envergure dans ce secteur.

De même, dans le domaine de l'alimentaire, la Mauritanie dispose de deux secteurs présentant des potentialités importantes pour initier des activités de transformation notamment des produits de la pêche et de l'élevage. Le PA2 SCAPP devrait cibler un PIB supplémentaire des AAM de l'ordre de 9,6 milliards de MRU en fin de période. L'impact cumulé devrait dépasser 20,4 milliards de MRU en vue de marquer un bon amorçage de la transformation structurelle souhaitée.

Par ailleurs, si l'on se réfère au PIB référentiel et aux scénarios de croissance et de transformation cibles du PA2 SCAPP, le secteur du **BTP** atteindrait en 2025 un PIB nominal référentiel de 23,6 milliards de MRU contre 16,1 milliards de MRU réalisé en 2021. Le PIB incrémenté cumulé, si l'on retient le scénario le plus optimiste (S1T1), s'élèverait à 1,6 milliards de MRU. Il convient de rappeler que le secteur du BTP dépend dans une large mesure pour ses consommations intermédiaires des importations. De ce fait, la croissance du secteur génère, également, une décroissance effective du PIB au moins égale à la contribution des intrants des BTP importés au total des importations. De même, tout renforcement du contenu local des consommations intermédiaires du secteur favoriserait la croissance du PIB, d'où l'importance de l'intégration du secteur avec les industries manufacturières et la nécessité d'axer la transformation structurelle sur les industries qui pourraient promouvoir, entre autres, ce secteur. Ce fait revêtirait une importance de premier degré devant le déficit en termes d'infrastructure et de logement que la Mauritanie compte combler à travers les programmes de développement urbain et d'infrastructure de transport.

S'agissant des services, le PIB référentiel du secteur du **transport**, atteindrait 17,3 milliards de MRU en 2025. En fonction des scénarios, le PIB additionnel moyen annuel serait de 0,3 milliards de MRU soit un niveau additionnel cumulé du secteur sur la période 2022-2025 de 1,2 milliards de MRU. Indispensable pour le développement économique et pour la croissance du commerce en particulier, le transport présente un enjeu majeur pour la Mauritanie si le pays souhaite profiter pleinement de sa position de carrefour de transport des personnes et des marchandises pour l'ensemble des pays de la sous-région, et de sa façade maritime pour ceux qui n'ont pas de littoral.

Le **secteur de télécommunication**, quant à lui, est au cœur de la transition numérique des économies et un facteur de compétitivité indispensable pour l'investissement privé. La Mauritanie a déjà entamé la mise en place un cadre réglementaire et de gouvernance du secteur de plus en plus attrayant pour les investisseurs privés. Il serait opportun dans le cadre du PA2 SCAPP de consolider ces acquis et de les renforcer par l'accélération de la mise en place des réformes nécessaires à la maximisation des retombées du secteur sur le développement de l'économie numérique. La réalisation de ces réformes est à même de renforcer le secteur

de plus d'un demi-milliard de PIB additionnel. Il convient de mentionner le PIB nominal référentiel de ce dernier, qui s'est chiffré en 2021 à 7,4 milliards de MRU, atteindrait 8,8 milliards de MRU en 2025.

Le secteur du commerce en Mauritanie employait 21,4% de la population active occupée en 2017. Son développement est essentiellement le fait d'une classe de commerçants particulièrement entreprenants et bénéficiant d'une expérience de longue date tant en matière d'échanges régionaux qu'internationaux. Ces derniers sont plus dynamiques à l'importation qu'à l'exportation en raison du déficit de l'offre locale par rapport aux besoins des populations.

Contrairement aux autres secteurs, le commerce a été faiblement impacté par la pandémie de la Covid-19 et ce malgré les perturbations des chaînes d'approvisionnement. Son développement demeure tributaire des processus de facilitation des échanges notamment à l'échelle internationale et de son intégration dans les chaînes d'approvisionnement numérisées. Ce développement doit être le fait essentiellement de l'initiative privée. Le secteur demeure, cependant, faiblement encadré, d'où la nécessité de renforcer les mesures de soutien en faveur du secteur si l'on veut réaliser le PIB incrémenté cible qui serait de 3,1 milliards de MRU.

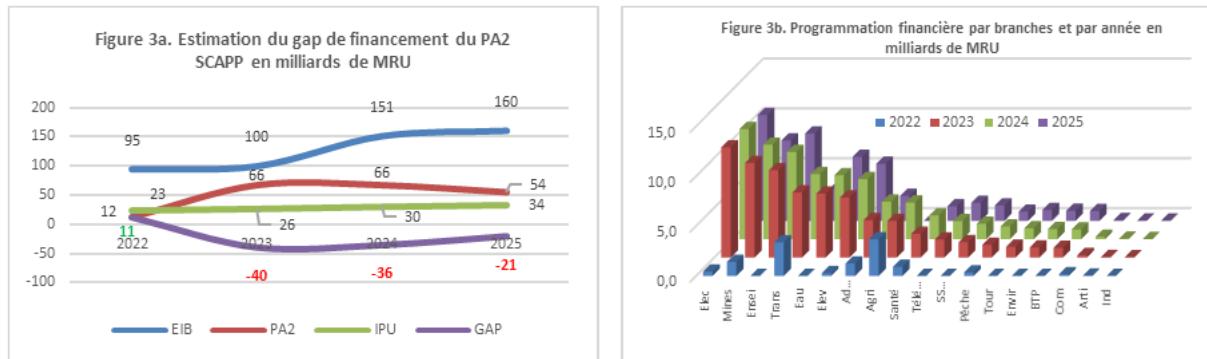
Le secteur du tourisme a renoué avec une croissance positive en 2021. Le PIB référentiel se chiffrerait à 1,8 milliards de MRU en 2021 et atteindrait 2,2 milliards de MRU en 2025. Le PIB incrémenté par le PA2 SCAPP dans le cas d'un scénario de fort impact se limiterait en moyenne à 0,15 milliards de MRU par an. Le secteur dispose d'un fort potentiel pouvant être mis à profit, pourvu qu'une offre adaptée aux exigences des touristes nationaux internationaux soit développée et que la sécurité territoriale soit renforcée.

S'agissant des **services financiers** (banques et assurances), le scénario d'impact moyen prévoit un apport cumulé global de 3,3 milliards de MRU alors que celui de faible impact se limiterait à 1,9 milliards de MRU. Il convient de noter, à cet égard, que ces services demeurent un levier important pour toute stratégie de croissance, d'où l'importance des réformes nécessaires en vue d'améliorer l'accès des opérateurs privés au financement, à des coûts à même d'inciter à l'investissement.

Le point de départ de la projection du PIB des **Administrations publiques** (APU) est le taux de croissance de la masse salariale. Le PIB référentiel serait de 46,6 milliards de MRU en 2021 et atteindrait 58,9 milliards de MRU en 2025. Le PIB incrémenté par le PA2 SCAPP selon le scénario le plus optimiste cumulerait une valeur de 4 milliards de MRU entre 2022 et 2024 soit un impact moyen de 1,3 milliard de MRU par an.

Le PA2 SCAPP propose ainsi **un nombre conséquent de projets budgétisés** pour concrétiser les orientations stratégiques retenues par les différents Comités de Développement Sectoriels (CDS) dont 37 projets sont déjà répertoriés dans le PIP et ont fait objet d'une estimation et une programmation financière sur l'horizon 2022-2024. Ces projets nécessiteraient une enveloppe budgétaire globale de l'ordre de 36 milliards de MRU. En plus de ces projets prévus par le PIP, le PA2 SCAPP suggère de nouveaux projets en vue de réaliser les orientations stratégiques retenues par les différents CDS et par les Assises nationales de concertation autour du PA2 SCAPP qui ont regroupé des parlementaires, les représentants des régions, la société civile, les représentants du secteur privé ainsi que divers autres invités tels que d'anciens ministres et hauts responsables du secteur public. Une première estimation du coût global de ces projets s'élève à 163 milliards de MRU.

Sur le registre de la programmation financière, il convient de relever que tous les projets du PA2 SCAPP sont en stade d'estimation du coût global du projet. Compte tenu de ce stade, leur programmation financière sur l'horizon de la mise en œuvre du PA2 SCAPP a été opérée sous une hypothèse de répartition sur 3 ans d'une manière égale mais avec un décalage d'une année entre les projets à financer dans le cadre du PIP et ceux devant faire l'objet de financements additionnels dans le cadre de la SCAPP.



En effet, compte tenu que le PIP ne couvre, pour le moment, que la période 2022-2024 et que le PA2 SCAPP couvre la période 2022-2025, il a été supposé que les projets prévus dans le cadre du PIP bénéficient déjà d'une programmation au tire de l'exercice de 2022 et cesseront d'être financés par ce dernier en 2024. Cependant, la programmation effective des nouveaux projets du PA2 SCAPP ne peut débuter qu'à partir de l'exercice 2023.

L'analyse détaillée permet de relever que la mise en œuvre du PA2 SCAPP exigerait un budget global de 168 milliards de MRU qui seraient répartis à raison de 12 milliards de MRU durant 2022, de 66 milliards de MRU durant les années 2023 et 2024 et de 56 milliards de MRU en 2024. Si l'on compare ce besoin de financement avec l'épargne intérieure brute (estimée selon le scénario le plus optimiste), il en représenterait 12% en 2022, s'élèverait à 66% en 2023 avant de fléchir à 43% et 33% respectivement en 2024 et 2025.

Si l'on compare ce besoin de financement au budget d'investissement public (estimé selon le scénario le plus optimiste), ce dernier couvrirait sans difficulté le besoin de financement pour l'année 2022. Cependant, même si l'on suppose que tout le budget de l'investissement public serait affecté à la réalisation du PA2 SCAPP, ce dernier ne couvrirait que 40% du besoin de financement en 2023. Ce taux atteindrait 46% en 2024 et 60% en 2025. En terme absolu, le gap de financement du PA2 SCAPP serait de 40 milliards de MRU en 2023, s'inscrirait en baisse à 35 milliards de MRU en 2024 et se limiterait à 20 milliards de MRU. Ce constat mérite toutefois d'être nuancé.

En effet, il convient de préciser que pour réaliser tous les projets prévus par le PA2 SCAP, il faut cibler un taux de croissance moyen qui oscillerait entre 9 et 10%. Or le taux de croissance cible actuel moyen est de 7,5%. Pour pallier ce décalage entre le taux de croissance cible et le niveau d'investissement désiré plusieurs pistes sont possibles dont notamment :

- Financer certains projets à travers le partenariat public-privé ;
- Faciliter l'investissement étranger notamment dans les infrastructures ;
- Prioriser les projets en favorisant ceux ayant un impact important sur la productivité des facteurs (digitalisation, investissement dans l'enseignement technique fortement demandé par les secteurs productifs,) et sur la demande interne
- Avoir recours à l'endettement

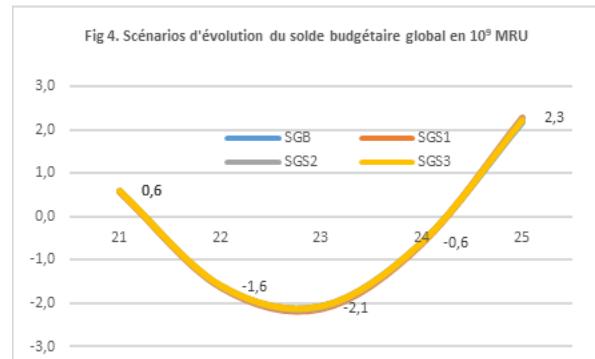
En outre, le constat relatif au gap de financement mérite, également, d'être nuancé par le fait que les ressources de l'économie mauritanienne ont été estimées sur la base des prix d'avant avant accélération de l'inflation au niveau mondiale renforcée par la guerre ukrainienne. Cette guerre a impacté à la hausse les prix des matières premières dont certaines seront exportées incessamment par la Mauritanie comme le gaz. Ceci permettrait de contribuer à la génération de ressources supplémentaires à même de réduire ledit gap.

L'analyse de la faisabilité du PA2 SCAPP est ainsi à explorer à la lumière de la projection des fondamentaux financiers publics. A cet égard, les projections du FMI relatives au PIB et aux **recettes budgétaires**, prédisent que la part de ces dernières dans le PIB oscillerait entre 19,2% et 20,5% entre

2021 et 2025. Selon les projections du FMI, les recettes budgétaires mauritaniennes s'élèveraient en moyenne à 73,6 milliards de MRU durant la période 2021-2025 et gagneraient 1,9 milliards en moyenne par an selon le scénario le plus optimiste de la mise en œuvre du PA2 SCAPP.

S'agissant des **dépenses budgétaires**, les projections du cadrage prévoient que leur part dans le PIB oscillerait entre 19% et 20,7% entre 2021 et 2025, avec une moyenne de 20%. Leur niveau serait en moyenne de l'ordre de 73,9 milliards de MRU durant la période 2021-2025. Il s'élèverait à 75,8 milliards de MRU selon le scénario de croissance le plus optimiste de la mise en œuvre du PA2 SCAPP.

Du fait que les recettes et les dépenses budgétaires sont supposées évoluer au prorata des PIB référentiel et incrémenté par les différents scénarios de croissance, le **solde budgétaire global** ne connaît pas de changement majeur en fonction des scénarios de mise en œuvre du PA2 SCAPP. Il serait, cependant, impacté essentiellement par le comportement des revenus des industries extractives. En termes de niveau, il enregistrerait un léger excédent de 0,6 milliards de MRU en 2021 avant de s'inscrire dans un déficit variant entre 2,1 milliards de MRU en 2023 et 0,6 milliards de MRU en 2024 en passant par un déficit de 1,6 milliards de MRU en 2022. Il renouera avec un excédent de 2,2 milliards de MRU en 2025.



En conclusion, selon les hypothèses retenues pour les projections des effets macroéconomiques du PA2 SCAPP, ce dernier ne risque ni de détériorer ni d'améliorer le solde budgétaire global et par conséquent, ne dégagerait pas des ressources supplémentaires à même d'assurer complètement le financement du PA2 SCAPP. En effet, si l'on suppose que les dépenses courantes sont incompressibles, seules les dépenses d'investissement sont à même de contribuer au financement du PA2 SCAPP. Par contre, si l'on considère que les dépenses d'investissement sont déjà affectées à la satisfaction de besoins autres que ceux exprimés par le PA2 SCAPP, ce dernier conduirait à un différentiel des finances publiques équivalent au besoin de financement de ce plan, d'où la pertinence de l'exploration des autres sources de financement dont notamment celles émanant du secteur privé et des financements extérieurs.

En vue de projeter l'impact du PA2 SCAPP sur le total des ressources qui seront mises à la disposition des agents économiques, il a été nécessaire d'estimer les **importations incrémentées** sur la période de la mise en œuvre du plan d'action. Sur la période 2021-2025, les importations référentielles s'élèveront en moyenne à 126 milliards de MRU. Les importations incrémentées, elles, s'élèveraient en moyenne à 4 milliards de MRU par an durant la période 2022-2025 soit un impact global cumulé de l'ordre de 16 milliards MRU si l'on se réfère au scénario d'impact le plus optimiste.

Le cumul des importations et du PIB incrémentés par le PA2 SCAPP permet d'estimer le **total des ressources incrémentées** qui seront utilisées par les agents économiques durant la période 2021-2025. Celles-ci s'élèveront, en moyenne, à 15 milliards de MRU par an durant la période 2022-2025 si l'on se réfère au scénario le plus optimiste soit un impact cumulé de près de 60 milliards de MRU dont 16 proviendraient des importations et le reste serait généré par les ressources internes.

Les ressources référentielles seront absorbées en moyenne à raison de 73% par la **demande interne** sur la période de la mise en œuvre du PA2 SCAPP. Cette part varierait dans une fourchette allant de 67% en 2021 à 76% en 2023 pour atteindre 73% en 2025. La variabilité de la part de la demande interne dans la demande globale serait due au comportement baissier des **exportations** prévu en 2023, qui serait induit, selon les estimations, par un abaissement des prix des matières premières. Cette tendance corrigerait les hausses de ces prix observées en 2021 et 2022 suite aux tensions sur les prix internationaux induites par la Covid-19.

Si l'on suppose que cette structure de la demande globale s'applique aux ressources incrémentées, le PA2 SCAPP générerait, selon le scénario le plus optimiste, une demande interne supplémentaire de l'ordre de 11 milliards de MRU par an soit un apport global durant la période de mise en œuvre de l'ordre de 44 milliards de MRU. Selon le même scénario, les exportations incrémentées seraient en moyenne de l'ordre de 4 milliards de MRU soit une contribution globale durant la période de mise en œuvre de l'ordre de 16 milliards de MRU.

Dans ce cadre, la **consommation finale** sera la principale composante de la demande interne. Si l'on se réfère à sa valeur référentielle, elle représenterait en moyenne 71% de la demande finale durant la période de la mise en œuvre du PA2 SCAPP. Le scénario d'impact fort du PA2 SCAPP laisse présager une demande finale additionnelle moyenne de l'ordre de 8 milliards de MRU par an soit un apport global de l'ordre de 32 milliards de MRU durant la période 2022-2025. Le scénario de faible impact se limiterait à un apport global de 9 milliards de MRU alors que celui d'impact moyen pourrait atteindre 20 milliards de MRU.

La formation brute du capital fixe quant à elle, constituerait en moyenne 29% de la demande interne durant la période 2021-2025. Elle atteindrait selon le scénario référentiel 107 milliards MRU en moyenne par an durant la période 2022-2025, soit une augmentation de moyenne de 22 milliards MRU par an par rapport à 2021. Selon le scénario le plus optimiste d'impact du PA2 SCAPP, elle bénéficierait d'un apport additionnel de 3,3 milliards de MRU. Cet apport se limiterait, cependant, à 1,9 et 1,1 milliards de MRU respectivement selon les scénarios de moyen et faible impact du PA2 SCAPP.

La projection de base utilisée pour approcher l'effet du PA2 SCAPP sur le **revenu national brut disponible** (RNBD) est celle du cadrage du FMI. Cette projection approche le RNBD par le PIB augmenté des transferts nets. Les dépenses au titre des transferts sont quasi nulles et n'impactent que marginalement les transferts nets. Selon les projections, ces derniers seront de l'ordre de 11,3 milliards de MRU en 2021. Elles décroîtront à 9,7 milliards en 2022 avant de reprendre une tendance haussière pour atteindre quasiment le même niveau de 2022 en 2025 avec 11,2 milliards de MRU.

Les recettes des transferts dépendent essentiellement des conditions de croissance dans les pays d'origine de ces derniers et sont quasiment indépendantes des conditions de croissance en Mauritanie. Compte tenu de cette remarque, il a été supposé que les dépenses des transferts évoluent au même rythme que le PIB incrémenté et impacteront par conséquent le RNBD.

Selon les projections du cadrage macro-économique, le RNBD serait en moyenne de l'ordre de 386,8 milliards de MRU durant la période 2022-2024 contre un PNB de l'ordre de 376,4 milliards de MRU durant la même période. La différence entre ces deux grandeurs résulterait d'un apport moyen des transferts nets de l'ordre de 10,4 milliards de MRU. Si l'on se réfère au scénario médian d'impact du PA2 SCAPP, le RNBD moyen durant la période 2022-2024 serait de l'ordre de 393,8 milliards de MRU. Le PA2 SCAPP générerait ainsi un apport moyen incrémenté au RNBD de l'ordre de 7 milliards de ressources supplémentaires induites principalement par l'évolution positive du PIB.

Cet apport additionnel permettrait d'absorber la croissance de la demande interne induite par le PA2 SCAPP et de générer une épargne supplémentaire. En effet, selon les estimations du FMI, l'épargne nationale brute moyenne durant la période 2022-2024 serait de l'ordre de 121,9 milliards de MRU alors que celle intérieure serait de l'ordre de 120,9 milliards MRU. La différence s'explique par le solde consolidé des comptes des transferts et des revenus des facteurs, soit 1 milliards de MRU. Les projections du FMI prédisent une évolution volatile de ce solde, induite principalement par le comportement des revenus nets des facteurs qui risquent d'osciller entre un solde positif de 0,5 milliards de MRU en 2022 pour enregistrer des soldes négatifs de l'ordre de 22 milliards de MRU en 2024 et de 15,5 milliards MRU en 2025.

Compte tenu de ces projections de base, la simulation de l'impact du PA2 SCAPP sur l'épargne s'est fondée essentiellement sur l'hypothèse de la stabilité de la part de l'épargne relativement au PIB. En retenant cette hypothèse, le PA2 SCAPP pourrait contribuer à générer une épargne nationale brute moyenne de l'ordre de 127,4 milliards de MRU au lieu de 121,9 milliards de MRU, soit un apport

incrémenté de l'ordre de 5,5 milliards de MRU. Cet apport serait de l'ordre 3,9 milliards de MRU si l'on prend en considération l'évolution du solde cumulé des transferts et des revenus des facteurs. En effet, l'épargne intérieure brute moyenne serait de l'ordre de 120,9 milliards de MRU selon les projections du cadrage macro-économique alors qu'elle atteindrait 124,8 milliards de MRU selon le scénario médian d'impact du PA2 SCAPP. En contribuant à l'amélioration de l'épargne nationale, le PA2 SCAPP pourrait ainsi créer une partie des ressources nécessaires à sa réalisation. Les finances publiques serviraient comme outil d'amorçage de ce processus vertueux.

b) Cadrage social

Sur le plan démographique, selon les projections de l'ANSADE, la population mauritanienne s'élève en 2021 à 4 271 197 habitants contre 3 537 368 habitants en 2013 et 2 508 159 habitants en 2000. Lors de la dernière décennie, le taux de croissance démographique a enregistré un léger recul pour se situer à 2,702% contre 2,77% sur la période 2000-2013. A côté de l'évolution démographique, le taux d'urbanisation mauritanien est en croissance constante. Celui-ci a atteint 55,3% du total de la population en 2020 contre 48,3% en 2013 avec une accélération de la sédentarisation.

Les deux dernières Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV), menées en 2014 et 2019-2020, montrent que le taux de prévalence de la pauvreté est passé de 30,9% à 28,2% (soit une baisse de 2,7 points). Cette dernière demeure une problématique rurale, avec une incidence de 41,2% en milieu rural, contre 14,4% en milieu urbain. La contribution du milieu rural à la pauvreté extrême, représente plus de 80%, quelle que soit la mesure de pauvreté choisie. Ce niveau encore inquiétant de pauvreté, notamment dans le milieu rural, constitue un potentiel danger pour la cohésion sociale et pour la paix.

Dans ce cadre, la pauvreté impacte en particulier les femmes et les jeunes. Elle place les jeunes sur la trajectoire des migrations clandestines et celle de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Malgré ce souci de relative inégalité, accompagné par les risques cités, il est constaté une tendance positive. En effet, l'Indice de Développement Humain de la Mauritanie en 2019 est passé à 0,546 contre 0,397 en 1990 (soit une hausse de 37,5% - PNUD) et le coefficient d'inégalité humaine à 31,8 % en 2019 contre 34% en 2014 (ANSADE).

En matière d'insertion économique, le niveau de chômage semble persistant enregistrant un taux de 12,2% en 2019 (ANSADE) contre 11,8% en 2017 (Bilan Commun Pays 2020). Le chômage en 2019 touche plus les femmes que les hommes, avec des taux respectifs de 17,3% et 9,3%. Il est constaté également qu'il existe une prédominance des hommes sur le marché du travail qui sont mieux insérés professionnellement. Cette prédominance peut être expliquée par des raisons sociales et culturelles principalement.

Par ailleurs, le chômage des jeunes, aussi, frappe plus les filles que les garçons quel que soit l'âge : 25,6% (26,3% pour les 14-19 ans, 37,3% pour les 20-24 ans, etc.) contre 14,5% (soit 18,9% pour les 14-19 ans et 22,6% pour les 20-24 ans). Cette situation démontre la nécessité de la prise en compte de la dimension du genre et de la jeunesse dans le cadre des stratégies de développement du pays afin de garantir une équité sociale et de réduire les inégalités.

Dans ce cadre, il existe une forte reconnaissance au niveau continental que la pauvreté impacte de manière significative les femmes et contribue à accentuer la violation des droits humains des filles et des femmes. Par exemple, les mutilations génitales féminines et le mariage d'enfant ont lieu souvent dans des contextes d'inégalités de genre préjudiciables, d'opportunités d'éducation limitées et de pauvreté qui se croisent. Le changement social recherché pour soutenir l'abandon de ces pratiques sociales préjudiciables exige que toutes les stratégies et interventions reconnaissent que les filles et les femmes aient des droits égaux et un accès égal aux opportunités. Il est aussi important de noter l'inégalité d'accès à l'éducation due à des facteurs socio-économiques, y compris le statut migratoire et

l'inscription à l'état civil. Malgré de nombreuses avancées, la société mauritanienne est en effet, marquée par des discriminations ancrées dans les traditions culturelles et les mentalités. Les femmes continuent de subir certaines formes de violences, notamment les Mutilations Génitales Féminines (66,6%) et le mariage des enfants avant 18 ans (35,2%). Un projet de loi criminalisant les violences subies par les femmes et les filles reste encore en attente d'adoption par l'Assemblée nationale et ce, malgré la recrudescence des violences subies, dont les victimes peinent à obtenir réparation. Sur les questions relatives au statut, aux rôles, aux droits et à la promotion de la femme dans la société et au niveau de la gouvernance nationale et locale, celles-ci ont acquis une importance croissante qui se caractérise par une plus grande sensibilité aux questions liées à l'égalité. Dans les faits, beaucoup de progrès devront être réalisés en ce sens.

Au niveau des personnes vulnérables, la question des droits des personnes en situation de handicap a connu en Mauritanie des progrès intéressants avec notamment la signature de conventions avec la CNAM et le Bureau International du Travail pour l'assurance maladie couvrant 2300 personnes, la distribution de cartes de personne handicapées et l'octroi de cash transfert au profit d'enfants polyhandicapés. D'importantes actions qui visent l'autonomie personnelle et de mobilité et l'assistance et l'insertion des personnes handicapées ont été aussi menées, tel que le financement d'activités génératrices de revenus ou encore la distribution de matériels de compensation du handicap (fauteuils roulants, paires de béquilles, déambulateurs pliables...). Le département de tutelle a aussi œuvré au renforcement du dispositif national des formateurs spécialisés au profit des enfants vivant avec handicap et a ouvert deux unités pour assurer l'encadrement requis aux enfants autistes à Nouakchott et à Nouadhibou. Cet élan s'est vu renforcé par la création d'une Ecole Nationale de travail Social avec une filière de formation en autisme et en déficience mentale. Malgré ces avancées notables, la question des droits des personnes en situation de handicap se pose avec acuité. En effet, le nombre de bénéficiaires de ces initiatives est relativement limité et l'approche adoptée relevé davantage du soutien ponctuel que d'une « approche droit ».

Concernant la protection de l'enfance contre les violences, les abus et l'exploitation, cette dernière, a fait l'objet d'efforts de la part du gouvernement ces dernières années. En réponse à ses engagements pris par l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant et des observations du Comité des droits de l'enfant en 2018, le cadre légal et stratégique a été amélioré avec l'adoption du code général de protection de l'enfant la même année et la révision de la Stratégie Nationale de Protection de l'enfant en 2020. La réponse aux violences et l'accompagnement des enfants à besoin de protection a aussi connu des avancées avec l'adoption de standards opérationnels pour la gestion de cas, le renforcement des capacités des centres de protection et d'insertion sociale des enfants vulnérables (CPISE) et l'adoption d'un cadre juridique pour l'accueil en famille des enfants sans protection parentale. Malgré ces importantes avancées dans le renforcement du système de protection de l'enfance, les données récentes montrent que les enfants continuent d'être exposés à de nombreuses violations de leurs droits, y compris l'exposition aux violences, exploitation, discrimination, abus et négligence.

S'agissant de l'accès à l'éducation, l'état des lieux du système y afférent montre une amélioration constante des indicateurs quantitatifs (Taux brut de scolarisation de 100,4% pour l'enseignement primaire et 36,83% celui de l'enseignement secondaire - UNESCO 2019, Institut Statistique). Cette amélioration est couplée à une détérioration des indicateurs qualitatifs notamment en ce qui concerne le niveau de formation des enseignants, le taux d'encadrement des élèves, le niveau de déperdition scolaire et la continuité de l'enseignement (seulement 34% des scolarisés accèdent à la première année premier cycle secondaire et seuls 12% accèdent à la dernière année du second cycle). A tous ces dysfonctionnements, s'ajoutent l'inégalité entre l'offre éducative en milieu urbain et celle en zones rurales ainsi que la tendance croissante des parents à recourir au secteur privé pour l'enseignement de leurs enfants.

La faiblesse des niveaux d'apprentissage au primaire est confirmée par l'enquête SDI (Survey Delivery Indicator) de 2018 qui indique que les élèves de quatrième année primaire maîtrisent seulement 50 %

des contenus du programme en arabe, 34 % du programme de calcul et 14 % du programme en français.

La dernière évaluation des acquis des élèves du collège, conduite en 2015 avec l'appui de la Banque mondiale a montré par ailleurs que seuls 10 % des élèves de troisième année du collège maîtrisent plus de 60 % du programme de cette année en mathématiques et en français. Cette proportion est de 20 % pour l'arabe. En 2019, le taux de réussite au BEPC a été de 40%, mais seuls 18 % ont eu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 et seulement 2% ont la moyenne dans les disciplines de base (arabe, mathématique et française). En 2020, le taux de réussite au baccalauréat a été de 15,6% avec un nombre de 7200 admis sur un total de 49.754 candidats dont 3.603 déclarés absents. Ce taux a évolué en dents de scie, passant de 12,88% en 2017 à 7,94 % en 2018 et à 7,2% en 2019.

Par ailleurs, selon SDI 2018, le taux d'absentéisme des enseignants est de 20 % et moins de 16 % des élèves disposent d'un manuel scolaire. Selon les mêmes données, seuls environ 10 % des enseignants ont les connaissances pédagogiques minimales.

Sur le plan de l'alphabétisation, la Mauritanie enregistre des progrès significatifs. Selon les derniers recensements l'effectif des analphabètes s'élève à près de 677 527 personnes de plus de 15 ans dont les trois quarts (75,1%) résident en milieu rural (ERAM 2008¹). Une enquête menée par l'Office National des Statistiques en 2010 révèle que le niveau d'alphabétisation des femmes dans la tranche d'âge 15-24 ans fut de l'ordre de 57% et le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2013) montrait que le taux d'analphabétisme de la Mauritanie se situait à 36,3%.

Sur le plan de l'accès au soin, l'état de santé de la population mauritanienne reste globalement marqué par : des taux encore élevés de morbidité et de mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile ; une persistance du fardeau des maladies transmissibles et un accroissement rapide des Maladies Non Transmissibles, qui pour la plupart sont des maladies chroniques à soins coûteux. Globalement les décès liés aux maladies contagieuses, maternelles, néonatales et nutritionnelles ont diminué sauf pour le paludisme dont les décès ont augmenté de manière importante, devenu la première cause de décès. Les décès causés par les maladies non transmissibles liées aux facteurs de risques communs qui sont la sédentarité, l'obésité, l'alimentation, le tabagisme ainsi que le vieillissement de la population, ont également augmenté. Il s'agit des ischémies cardiaques (+27,3%), de l'accident vasculaire cérébral (+16,1%), du diabète (+24,5%) et de l'insuffisance rénale chronique (+14,5%). Par ailleurs, malgré les efforts réalisés entre 2015 et 2019 qui ont permis une hausse quasi généralisée des couvertures vaccinales à l'exception de l'hépatite B ; le programme de vaccination en Mauritanie n'a pas encore atteint un niveau de performance souhaité.

Cette situation impacte directement le niveau de vie des populations en raison des coûts importants de prise en charge médicale. Dans ce cadre, l'adoption, en 2013, de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) a mené à sa mise en œuvre, en 2016, par la création d'un registre social permettant un meilleur ciblage des populations et la mise en place du Programme National de Transfert Social, Tekavoul. Ce même programme a été intégré par la SCAPP 2016-2030 dans le cadre de l'amélioration de la résilience des couches les plus vulnérables.

Au niveau nutritionnel, selon les résultats de l'enquête SMART 2021², la prévalence de la malnutrition aiguë globale sur le plan national est de 11,1%, alors qu'il était de 9,5% en 2016 et celle de la malnutrition aiguë sévère est de 1,9%. Pour ce qui est de la malnutrition chronique globale, la situation de cette dernière s'est nettement améliorée, elle est passée sous la barre de 20%, soit 17% en 2021 contre 23,3% en 2018 et 3,7% de cas sévères. L'amélioration de la nutrition est essentielle pour réaliser

¹ Enquête de référence sur l'analphabétisme en Mauritanie

² Enquête d'évaluation de la situation nutritionnelle réalisée par le ministère de la Santé en collaboration avec l'UNICEF

les Objectifs de Développement Durable (ODD) et représente à la fois un « facteur et un marqueur » du bien-être d'une population et des progrès nationaux.

Par ailleurs, les taux annuels d'insécurité alimentaire des ménages sont de 30% en période de soudure et de 20% en période de post récolte. Le nombre de personnes enregistrés en insécurité alimentaire atteint parfois des pics de 800 000 personnes. Il existe également des différentiels importants sur ces questions entre milieu de résidence (urbain, rural) et entre Wilayas.

Un accent particulier est consacré, en Mauritanie, à la santé reproductive, notamment via le projet SWEDD d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel qui vise globalement à accélérer la transition démographique et à réaliser ainsi les objectifs plus larges : déclencher le dividende démographique et à réduire les inégalités de genre dans les pays participants. Le projet SWEDD cible principalement les adolescentes et les jeunes femmes âgées de 10 à 19 ans qui pourraient être sujettes aux risques de mariage d'enfants, de grossesses précoces, de mutilations génitales féminines, et de décrochage scolaire précoce, ainsi que leurs communautés. Ce projet agit à travers trois composantes :

- (i) Accroître la demande pour les produits et services de Santé Reproductive, Maternelle, Infantile, Néonatale, et de la Nutrition par la Communication pour un changement social et comportemental et l'autonomisation des femmes et adolescentes ;
- (ii) Renforcer les capacités régionales afin d'améliorer l'offre en produits de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et nutritionnelle et en personnel qualifié ; et
- (iii) Renforcer le plaidoyer, le dialogue politique, et les capacités d'élaboration des politiques sur le dividende démographique et la mise en œuvre du projet.

En matière d'accès à l'eau potable, entre 2016 et 2020, l'ensemble des activités et projets menés dans le cadre de ce volet ont eu comme résultats de contribuer significativement à améliorer le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (de 62,1% en 2015 à 76% en 2020), et à améliorer le taux de desserte qui a atteint 76% en 2020 et le taux de raccordement qui est passé à 42% au courant de la même année (2020). Dans ce cadre, plusieurs projets ont été réalisés pour la mobilisation, le suivi et la protection des ressources en eau. Enfin, en milieu urbain le réseau de drainage des eaux pluviales a fait baisser le niveau de profondeur de la nappe à Nouakchott, bien qu'il se situe encore à 20% dans les villes raccordables à un réseau collectif. Quant à la réutilisation des eaux usées, elle n'a pas beaucoup évolué à la capitale et à Nouadhibou et se situe autour de 30%.

Sur le plan énergétique, la proportion de la population ayant accès à l'électricité en Mauritanie est passée de 41% en 2017 à 44% en 2020, avec de très fortes disparités entre les milieux urbains et ruraux. Dans ce cadre, de nombreux travaux ont été effectués concernant les infrastructures de réseaux électriques afin de mieux raccorder le pays : En 2020, le territoire est aménagé de 3000 Km de réseau Basse Tension (BT), 1000 Km de réseau Moyenne Tension (MT) et 800 Km de réseau Haute Tension. Il est à noter par ailleurs que la Mauritanie dispose de réserves gazières de classe mondiale, d'un potentiel solaire et éolien considérable en cours de mise en valeur. Le pays dispose aussi d'importantes ressources hydroélectriques en cours de développement dans le cadre de l'OMVS, d'une position géographique favorable, proche des marchés européen et américain, de vastes possibilités de développement de projets " Gas-to-Power " et d'hydrogène à faible teneur en carbone ainsi que d'un fort potentiel pour les exportations d'énergies, des hydrocarbures (GNL) et de l'hydrogène. Malgré cet important potentiel, le secteur pèse sur les finances publiques. De nombreuses actions restent encore à mener afin de développer la compétitivité du secteur et exploiter l'ensemble de ses potentialités, que ce soit au niveau national qu'international (notamment en termes d'infrastructures, de cadre institutionnel, ...).

Au niveau de l'habitat, les principaux enjeux auxquels fait face la Mauritanie résident dans le développement des politiques et des mécanismes d'accès de tous les habitants à la propriété foncière et immobilière, d'amélioration de l'accès aux services collectifs et de renforcement des équipements

sociaux (équipements éducatifs, sanitaires, sportifs et administratifs...) au niveau des villes. Le lancement de programmes de logements économiques et sociaux au profit des citoyens à faible revenu dans les centres urbains a permis la construction de 700 logements économiques (600 à Zouerate, 50 à Chami et 50 à Sélibaby) et 854 logements sociaux (148 à Nouakchott (zone du wharf) et 706 à Nouadhibou).

De ce qui précède, il apparaît que le développement de la Mauritanie ne peut pas se faire exclusivement sur le plan économique mais doit également intégrer la dimension sociale notamment en matière de développement humain, de promotion des droits notamment l'égalité, de protection des populations les plus vulnérables et d'accès aux services sociaux de base. Il faut noter que la forte pression démographique risque de mettre à mal les acquis économiques et de retarder les progrès vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Des réformes importantes s'avèrent donc nécessaires pour faire du capital humain un pilier fondamental pour l'atteinte des objectifs de développement durable, horizon 2030. Une telle approche exigera, dans un premier temps, le renforcement de l'offre de service sur les plans qualité et accès physique et dans un second temps, de renforcer le capital humain en synergie avec les attentes de l'économie.

C'est par ailleurs, dans ce cadre, que le gouvernement mauritanien place les thématiques de l'emploi et de la jeunesse parmi ses priorités, et ce, en prenant en considération les différentes disparités pouvant découler des dimensions du genre et de la vulnérabilité sociale (notamment la pauvreté). Cela se traduit notamment par la mise en place de différentes stratégies auxquelles la SCAPP est alignée. Celles-ci sont relatives à la promotion de l'emploi et de la jeunesse afin de favoriser l'inclusion sociale des différentes couches de la population (en grande partie âgée de moins de 35 ans), et de permettre l'insertion de tous, et particulièrement des jeunes au sein de l'environnement socio-économique du pays (Stratégie Nationale de l'Emploi, les Stratégies Nationales de la Jeunesse, des Sports et des loisirs, renforcement du système de l'éducation ...).

c) Cadrage Environnemental

Le cadrage environnemental s'inscrit en droite ligne avec la SNEDD et en référence aux objectifs de la SCAPP dans le domaine de l'Environnement et du développement durable. La SNEDD s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- (i) Gouvernance environnementale,
- (ii) Environnement « VERT »,
- (iii) Environnement « BLEU » et
- (iv) Environnement « GRIS).

Ces axes sont pris en charge par un ensemble de stratégies et de plans spécifiques. Il s'agit de la Stratégie nationale de la biodiversité, la Stratégie des zones humides, le Plan d'action National pour l'Environnement et le Développement Durable, le Plan d'action de la lutte contre la désertification et le Plan d'action d'adaptation aux changements climatiques. De plus, ce cadrage tient compte des enseignements tirés de la mise en œuvre de la SCAPP, de la SNEDD et des autres stratégies et plans sectoriels spécifiques pour la période 2016-2020.

En effet, sur le plan environnemental, l'essentiel du territoire mauritanien est situé dans la zone aride et est donc concerné par la problématique de la désertification. Les scénarios climatiques évoquent des tendances pour la Mauritanie ayant des impacts sur la disparition de la plaine côtière (à long terme) et la hausse des températures extrêmes avec des risques sur la santé humaine (à court et moyen termes).

Par ailleurs, la Mauritanie est en pleine transition d'une société agro-pastorale, nomade vers une société urbaine, dominée par le secteur tertiaire, l'exploitation minière et pétrolière et la pêche maritime ainsi qu'une transformation industrielle de plus en plus accrue.

Cette évolution concentrée sur le littoral, crée de nouveaux enjeux et engendre de nouveaux risques environnementaux (surexploitation des ressources halieutiques, urbanisation forte, accroissement des déchets solides et liquides, risque d'inondation de Nouakchott et des pollutions par déversements d'hydrocarbures, la pollution par les mines, les industries et le trafic). La zone côtière et marine fait également l'objet d'une grande pression anthropique liée à la surpêche et l'installation des infrastructures socio-économiques sur le littoral (ports, hôtels, usines...).

Le développement de la Mauritanie induit également des pressions sur la biodiversité. Pour le moment, la Mauritanie abrite encore une flore et une faune mammalienne caractéristique du milieu désertique qui a échappé au braconnage et au processus de désertification. Elles sont regroupées en petites populations, dont certaines parmi les plus emblématiques du pays. Le statut local des espèces indique la présence de quatre espèces animales (phoque moine, gazelle dama, addax et mouflon à manchettes) qui sont gravement menacées par le braconnage. Le couvert végétal pauvre dans son ensemble est essentiellement tributaire de la pluviométrie. Il présente plusieurs espèces rares ou menacées de disparition du pays qui méritent des mesures de protection particulières. Au regard de la rareté de ce couvert végétal et des pressions qu'il subit, il y a des risques de tensions voire de conflits entre éleveurs et paysans. Au niveau de la pêche, on assiste une exploitation considérable des ressources halieutiques due à un effort de pêche important. L'exploitation des ressources halieutiques est globalement en hausse, avec un impact négatif sur la biodiversité marine.

Les tendances des différents secteurs économiques impliquent pour l'avenir des impacts forts sur l'environnement qui devront être pris en compte dans le cadre du développement du pays. Particulièrement, les infrastructures et les activités extractives utilisant le cyanure, l'arsenic, le mercure, peuvent créer des problèmes de pollutions de l'air, et de fragmentation et de destruction des habitats. Ces risques environnementaux, s'ils ne sont pas pris en charge, peuvent avoir des impacts négatifs sur le milieu naturel, les populations les régimes des cours d'eau.

Dans ce cadre, les pollutions liées aux activités industrielles notamment l'exploitation minière dissipe d'importantes quantités de poussières chargées d'amiante et de particules fines responsables de silicose et rejette de polluants directement dans la nature. Ces pollutions menacent la santé des populations. Les sociétés industrielles ou minières affirment que leurs Systèmes de Gestions Environnementales sont conçus en conformité avec la législation mauritanienne et qu'elles répondent aux normes internationales. Mais la société civile et les travailleurs les accusent souvent d'être des pollueurs sans pouvoir apporter des preuves scientifiques convaincantes. Par ailleurs, il est à noter que la pratique récente de l'orpailage, qui a connu une forte croissance depuis 2016, et son recours à grande échelle à l'utilisation du mercure et du cyanure constitue une nouvelle menace environnementale et sanitaire à maîtriser, malgré les bienfaits qu'elle apporte en termes d'emplois créés (plus de 25 000).

Au niveau des carrières, leur exploitation cause beaucoup de nuisances pour l'environnement en raison du non-respect des clauses stipulant la remise en état et la réhabilitation des sites des carrières après l'arrêt de leur exploitation comme cela est stipulé dans le cahier des charges auquel est soumise l'exploitation des carrières. De plus, l'avènement du numérique avec les câblages sous-marins auront un impact certain pour la faune, la flore et les habitats naturels pour ces écosystèmes spécifiques dont il faut analyser et tenir en compte dans la mise en place de ces ouvrages.

Il est également à noter l'existence de certaines lacunes et insuffisances liées aux dispositions législatives sur les évaluations environnementales et sociales ainsi qu'au dispositif de leur application. En effet, les deux décrets complétés sur les Etudes d'impact environnemental et social (EIES) méritent d'être actualisés pour ce qui concerne la liste des ouvrages, aménagements et infrastructures soumis aux évaluations environnementales et sociales, avec une meilleure prise en compte de la phase pré-évaluation des activités.

Par ailleurs, la mauvaise gestion des bassins versants est consécutive au fait que les ouvrages hydrauliques (barrages et forages) sont réalisés de façon non optimale. En effet, dans un pays aride à

75% et où l'eau est précieuse, une gestion intégrée des eaux des bassins versants dans une perspective de développement durable est indispensable.

Enfin la question du changement climatique et de ses effets prévisibles pour la Mauritanie se pose avec acuité. La Mauritanie appartient à l'une des régions du monde les plus vulnérables au changement climatique dont les effets affectent déjà tous les secteurs de son économie, ses écosystèmes et ses populations, en particulier, les femmes et les enfants. Selon les scénarios climatiques (GIEC³, 2007), le climat évoluera d'ici une vingtaine d'années, vers une plus grande aridité, une augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes, une diminution des précipitations. L'évolution climatique se caractériserait par des impacts négatifs à court terme, dont on peut citer sur le plan terrestre : i) l'érosion progressive des sols, ii) la réduction en latitude des parcours pastoraux, iii) la diminution de la surface agricole utile et iv) la réduction de la disponibilité en eau, liée également à l'évolution démographique du pays. Au niveau côtier et marin, les principaux impacts à court terme portent sur : i) l'affaiblissement progressif et aggravé du cordon littoral, ii) le développement des lagunes, iii) la disparition de la plaine côtière, iv) la fluctuation des stocks halieutiques liée à la fluctuation du front thermique.

Cela implique la nécessité pour le pays de se doter d'un plan de contingences multirisques pour faire face aux différentes menaces de catastrophes naturelles.

Sur le plan international, la Mauritanie est pleinement engagée dans la mise en œuvre de la CCNUCC⁴ et de l'Accord de Paris pour contribuer aux efforts mondiaux de réduction des émissions globales des gaz à effet de serre en mettant à la disposition de la Communauté mondiale tout le potentiel d'atténuation dont elle dispose. Ce potentiel est constitué par son énorme gisement de production d'énergie propre, éolienne et solaire. Ainsi, la CDN⁵ actualisée de la Mauritanie prévoit une réduction nette des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de l'économie de 11% en 2030 par rapport au scénario de référence avec les moyens propres du pays soutenu par un appui international comparable à celui reçu jusqu'à 2020. Avec un appui plus conséquent, la Mauritanie pourrait assurer sa neutralité carbone, allant jusqu'à une réduction de 92% conditionnelle par rapport au BAU⁶. Le coût global de cette ambition est estimé à 34 255 Millions de Dollars dont une part de 635 Millions est inconditionnelle, soit 1,85%.

Au regard de sa vulnérabilité extrême, la Mauritanie a élargi son ambition d'adaptation pour couvrir les axes suivants : protection et conservation des écosystèmes y compris les zones humides, gestion durable des parcours, conservation de la biodiversité, pêche et aquaculture, habitat et urbanisme, agriculture et sécurité alimentaire y compris l'amélioration génétique, santé, eau, gestion du littoral, prévention des événements climatiques extrêmes, infrastructures et éducation. Cet élargissement est basé sur le programme de préparation à l'accès au Fonds vert pour le climat (Readiness) et des résultats des premières études réalisées dans le cadre du processus d'élaboration du Programme national d'adaptation (PNA) du pays.

Il est par ailleurs à noter que la Mauritanie, aux côtés de 10 autres pays africains est pleinement engagée au sein du projet de la Grande Muraille Verte. Ce projet de grande envergure consiste à lutter contre la désertification par la plantation d'une ceinture végétale de plus de 8000 Km de long, allant du Sénégal à Djibouti.

³ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

⁴ Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

⁵ Contribution Déterminée au niveau National

⁶ Scénario « cours normal des affaires » pour « Business as usual » en anglais

d) **Ambitions du Second Plan d'action de la SCAPP**

La pandémie de la Covid 19 a révélé le besoin urgent de repenser la stratégie de planification adaptative mauritanienne et de mettre en œuvre des instruments et des cadres politiques conçus pour équilibrer la quête de croissance économique et l'amélioration du bien-être des citoyens mauritaniens. La crise a mis en exergue certains défis structurels qui ont considérablement aggravé les impacts négatifs de la crise actuelle notamment i) un manque de préparation aux situations d'urgence et la mise en place de plans d'urgence réactifs, ii) des architectures budgétaires nationales insuffisantes qui ne donnent pas la priorité à la fois à la croissance économique et au bien-être des citoyens. Par conséquence, il est important que le Second Plan d'action de la SCAPP 2021-2025, apporte des réponses au contexte actuel de la Mauritanie, suite au diagnostic holistique établi avant et pendant la situation de la Covid 19. Ces ambitions devront permettre de disposer de :

- ✓ Une Mauritanie prospère et attractive, à même d'exploiter son potentiel économique et écologique via le développement et la diversification de ses secteurs productifs, notamment par une création de richesse qui sera matérialisée par un taux de croissance du PIB annuel cible de 7,5% sur les 4 prochaines années ;
- ✓ Une Mauritanie s'érigant en tant que modèle pour le développement durable, par le respect de ses engagements, tant nationaux qu'internationaux, par la prise en compte des dimensions de la durabilité dans le cadre de son développement socio-économique et par la préservation de ses ressources naturelles et de son patrimoine environnemental ;
- ✓ Une Mauritanie plaçant l'Humain au centre de ses préoccupations, ayant réussi à éliminer l'extrême pauvreté ;
- ✓ Une Mauritanie prônant une société juste, apaisée et pleinement engagée dans la lutte contre les inégalités sociales sous toutes leurs formes, notamment celles liées au genre ;
- ✓ Une Mauritanie protégeant ses citoyens les plus vulnérables en particulier les enfants, les femmes, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées ;
- ✓ Une Mauritanie prodiguant à sa population l'ensemble des prérequis nécessaires pour une vie décente, notamment en termes d'accès aux infrastructures de base (éducation, santé, eau, électricité ...) ;
- ✓ Une Mauritanie émergente, connectée au monde et ayant enclenché sa transition numérique ;
- ✓ Une Mauritanie disposant d'un modèle de gouvernance performant à même de lui permettre une gestion efficace de son territoire à tous les niveaux.

II. Leviers stratégiques d'intervention

Afin de répondre aux différentes ambitions susmentionnées, la présente section du rapport présente chacun des leviers stratégiques définis pour la SCAPP ainsi que les chantiers qui devront être déployés pour le second plan d'actions. Chacun des leviers est décliné en chantiers pouvant faire l'objet de plusieurs interventions.

1) Levier Stratégique 1 : Promotion d'une croissance forte, durable et inclusive

Ce premier levier stratégique vise à promouvoir une croissance forte, durable et inclusive à travers la mise en place des conditions nécessaires pour des transformations structurelles de l'économie et de la société. Celui-ci est organisé autour de trois secteurs ou domaines d'actions : 1/ la promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs, 2/ la gestion rationnelle environnementale, des ressources naturelles et la réduction des risques de désastre et 3/ le renforcement des infrastructures de soutien à la croissance. La transformation recherchée par le biais de ce pilier devra être menée de façon à bénéficier à l'ensemble des catégories de la population, et notamment les femmes ainsi que les personnes les plus vulnérables, et ce, au niveau de l'ensemble des territoires du pays (en termes d'impacts, comme la création d'emplois, l'accroissement des revenus, ou encore l'accès aux infrastructures). La dimension territoriale revêt dans ce sens une importance majeure, afin de pouvoir se projeter dans une Mauritanie dynamique et mettre fin à la concentration économique observée au

niveau des villes de Nouakchott et de Nouadhibou. Cette transformation devra également prendre en compte, au niveau de l'approche tenue, de la dimension environnementale, indispensable dans le cadre de la protection du patrimoine naturel national, de la lutte contre le changement climatique et les pollutions diverses, ...

a) Chantier 1 : Promotion d'une croissance diversifiée

L'objectif recherché dans ce chantier est de diversifier les activités productives en exploitant durablement les potentialités sectorielles existantes à travers une plus grande intégration des chaînes de valeur économiques, le renforcement de la valeur ajoutée créée localement, la promotion des exportations ou encore la substitution aux importations. En effet, l'économie mauritanienne est caractérisée par une concentration sectorielle de la valeur ajoutée créée, une faible diversification des activités productives malgré un grand potentiel en ressources, une faible valorisation de la production locale se traduisant par des exportations centrées autour des produits bruts ou non transformés et des importations massives de produits finis.

Huit secteurs productifs constituent des potentialités importantes pour la diversification économique de la Mauritanie : agriculture, élevage, pêche, industries extractives, industries manufacturières, artisanat, commerce et tourisme.

Le constat fait également ressortir, qu'en termes de genre, les femmes sont pour l'essentiel à la marge de l'exploitation de ces potentialités. En effet, par exemple, seulement 4 femmes sur 10 sont occupées dans le secteur rural, dans lequel elles accèdent difficilement à la propriété foncière. Elles sont relativement bien présentes dans certains domaines tels que le commerce vestimentaire, la bijouterie, l'orfèvrerie, la transformation des produits naturels et de la pêche (production de boissons naturelles, transformation artisanale du poisson). Au niveau de l'économie formelle, les rares femmes présentes sont principalement affectées à des positions considérées comme « subalternes ».

Le présent chantier est décliné en 8 interventions représentant les secteurs productifs cibles.

- *Intervention 1.1 : Promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable***

Le secteur agricole occupe un grand nombre d'habitants et sa contribution au PIB est estimée à 4% en 2020. Il est piloté sur la base du Plan National de Développement Agricole, PNDA (2016 –2025). Le pays dispose d'un important potentiel en terres agricoles de 513 000 ha (0,44% de la superficie totale du pays), réparties entre quatre zones agro écologiques : (i) la zone aride (16 000 ha, soit 3%), (ii) la zone sahélienne (310 000 ha, soit 61%), (iii) la zone de la vallée du fleuve Sénégal (175 000 ha, soit 34%), et (iv) la zone maritime (12 000 ha, soit 2%), actuellement très sous exploitées et pouvant être mises en valeur, dans le cadre de la sécurité alimentaire.

Le principal enjeu pour l'agriculture est donc de mettre à profit le grand potentiel de terres agricoles et le potentiel hydrique, pour la diversification et l'intensification des cultures à travers les investissements publics et privés.

Les orientations stratégiques du second Plan d'action de la SCAPP s'organisent autour de :

- Intensification et diversification de la production agricole à travers l'amélioration des systèmes de productions pluviales pour la valorisation des cultures traditionnelles (filière céréales traditionnelles) et l'appui au développement des cultures oasiennes . Des efforts particuliers devront être fait aux niveaux (i) des transformations agricoles, (ii) de la mise en place d'une agence de crédit agricole (iii) de l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'ajustement des marchés (importations exportations).
- Promotion de la compétitivité des filières agricoles à travers l'amélioration des infrastructures et des équipements de stockage, de transformation et de conditionnement, ainsi que le renforcement de la commercialisation des produits agricoles.

- Gestion durable des ressources naturelles à travers la promotion d'une gestion foncière intégrant toutes les parties (Communautés locales, Etat et Investisseurs privés), la protection et la réhabilitation des terres agricoles et l'amélioration de la gestion et de la mise en valeur des zones humides et des terres irrigables non exploitées, avec maîtrise totale ou partielle de l'eau, sur la base d'accords tripartites entre l'État, les propriétaires traditionnels et les promoteurs privés (politique des blocs).
- Amélioration de la qualité des services agricoles à travers le renforcement des capacités des services centraux, décentralisés et du système de recherche agricole, du dispositif de conseil agricole, de la formation agricole, de l'insertion professionnelle ainsi que l'amélioration des conditions de travail, y compris celles des migrants.

- ***Intervention 1.2 : Accroissement des retombées du secteur de l'élevage***

Le secteur de l'élevage est l'un des principaux piliers de l'économie de la Mauritanie. Il est piloté par le Plan national de Développement de l'Elevage (PNDE). Sa contribution à l'économie nationale a été, en moyenne, de 10,9% du PIB, sur la période 2016-2020. Le taux de croissance réel annuel moyen est de 4,2% sur cette même période. Il fournit des revenus à près de 60% de la population. Il comporte trois systèmes : (i) l'élevage extensif, (ii) l'élevage sédentaire, (iii) l'élevage périurbain. Le cheptel est constamment en hausse à l'exception des périodes de grande sécheresse pendant lesquelles il connaît des reculs telles qu'en 1973.

Les principales filières du secteur de l'élevage sont celles des viandes rouges, du lait, des cuirs et peaux et de la volaille. Le principal enjeu du secteur de l'élevage est de bâtir, sur ce grand potentiel, une croissance accélérée et diversifiée au service de la lutte contre la pauvreté.

Les orientations stratégiques du second Plan d'action de la SCAPP s'organisent autour de/du :

- Renforcement de la gouvernance du secteur à travers l'implication des parties prenantes, le renforcement du cadre réglementaire et l'amélioration des services publics responsables du pilotage du secteur de façon à les rendre plus présents et performants dans leur mission régaliennes. Cela doit se faire dans le cadre d'une approche holistique visant un développement intégré du secteur ;
- Développement des filières animales intensives à travers l'augmentation de la production en quantité et en qualité tout en assurant un meilleur accès des produits aux marchés nationaux et internationaux ;
- Développement du pastoralisme et de l'élevage familial à travers le renforcement de la gestion des ressources pastorales, le développement des ressources hydrauliques pastorales (incluant une gestion rationnelle des eaux de surface), la valorisation des savoirs traditionnels et des petits élevages et le renforcement des capacités des pasteurs et des éleveurs et des bouchers;
- Amélioration de la santé animale et de la santé publique vétérinaire en vue d'améliorer la productivité du cheptel et renforcer la sécurité et le bien-être des consommateurs ;
- Développement de l'industrialisation du secteur en vue de renforcer les capacités de valorisation ainsi que les exportations des produits de l'élevage ;
- Renforcement du système national des statistiques de l'élevage afin d'assurer un pilotage efficace du secteur.

- ***Intervention 1.3 : Intégration de la pêche dans l'économie, valorisation des produits de la mer et préservation du patrimoine marin***

Le secteur de la pêche, dont la part dans le PIB s'est élevée à près de 6,5% en 2020, dispose d'un potentiel estimé à 1,8 Millions de tonnes dont 1,5 Millions exploitables, comprenant 42 000 tonnes de céphalopodes, 7 840 tonnes de crustacés, 1,4 Millions de tonnes de pélagiques (petits pélagiques, thons), 97 000 tonnes de démersaux et 300 000 tonnes de praires non encore exploitées. Les politiques

bâties autour de l'exploitation durable de ce potentiel ont permis d'enregistrer des avancées importantes autour de la pêche hauturière, la pêche côtière et la pêche artisanale. Malgré ces avancées importantes, les résultats n'ont pas souvent été à la hauteur des ambitions à cause de la surexploitation et de la faible création de valeur ajoutée locale.

Les principaux enjeux pour le secteur visent donc à assurer une exploitation durable du potentiel halieutique pour un développement économique intégré, augmentant de façon importante la part locale de la valeur ajoutée tirée des ressources halieutiques, y compris au niveau de la pêche continentale, au service des populations.

Les orientations stratégiques du second Plan d'action de la SCAPP s'organisent comme suit :

- Contribution accrue des secteurs de l'économie maritime au développement économique et humain du pays à travers le renforcement de la transformation, l'industrialisation et l'optimisation de toutes les étapes de la chaîne de valeur et l'augmentation de la valeur ajoutée créée localement.
- Promotion de l'innovation et développement de nouvelles filières comme l'aquaculture tout en diversifiant l'exploitation des produits de la mer et des espèces délaissées (comme les praires, ...).
- Durabilité des ressources halieutiques marines et préservation des milieux à travers une exploitation régulée et durable ainsi qu'une surveillance efficace de la côte maritime.
- Consolidation du cadre de gouvernance et du secteur des pêches et de l'économie maritime.

- ***Intervention 1.4 : Promotion et mise en valeur des industries extractives***

Les industries extractives occupent une place importante dans l'économie mauritanienne. Globalement, leur part dans le PIB connaît une tendance ascendante depuis 2016, année où elle enregistrait le poids le plus faible (6,2%), pour atteindre 15,1% selon les estimations en 2020. Au niveau des industries extractives, on retrouve deux sous catégories : les hydrocarbures et les mines.

En ce qui concerne les hydrocarbures, l'exploitation a commencé avec l'exploitation en offshore du champ pétrolier Chinguitti. Cette exploitation a pris fin avec la démobilisation du FPSO⁷ depuis Mai 2018. Le projet de développement du champ Grand Tortue Ahmeyim (GTA), avance de manière satisfaisante et les premières productions de gaz sont attendues pour 2023. Les perspectives attendues sont renforcées par la mise en évidence, du champ gazier de Bir Allah, contenant des réserves de gaz plus importantes que celles du champ GTA et entièrement situées dans les eaux mauritanienes. Le potentiel des ressources gazières a atteint aujourd'hui un niveau pouvant largement justifier d'envisager, pour le pays, un projet de Gaz Naturel liquéfié de classe mondiale.

S'agissant des mines, le fer a dominé, pendant de longues années, avant d'être rejoint par l'or, le cuivre et le gypse. Le secteur minier, est donc, depuis le milieu de la première décennie du 21ème siècle, le moteur principal de l'économie mauritanienne, bien que tributaire de la forte volatilité des prix mondiaux des minéraux. En 2021, la production annuelle du fer était de 12,7 Millions de tonnes, celle de l'or en 2020 de 13 tonnes et celle du cuivre de 28 Mille tonnes. Les données de l'ANSADE, donnent une contribution moyenne des activités minières, au PIB de 3,2%, à raison de 2,3% pour le fer et 0,9% pour l'or et le cuivre. Les revenus miniers représentent la plus grosse part des recettes d'exportation du pays, 59,8% en 2019 (Fer 31%, Or : 22% et cuivre 6,8%). En matière d'emploi, le secteur minier industriel est l'un des grands pourvoyeurs d'emploi formel du pays, avec plus de 15 000 emplois directs ou indirects.

S'ajoute à cela le volet artisanal du secteur des industries extractives, matérialisé depuis plus d'une demi-décennie par un important développement sur plusieurs fronts, ayant conduit à la création de plus de 47 000 emplois directs et 100 000 emplois indirects en 2020.

⁷ Navire flottant de production, de stockage et de déchargement

Le principal enjeu découlant de ce contexte est de faire du secteur minier un levier important de soutien à une croissance diversifiée, forte, inclusive et durable et ce, notamment en améliorant le climat des affaires afin de renforcer son attractivité pour les investisseurs.

Les orientations stratégiques du second Plan d'action de la SCAPP s'organisent comme suit :

- Refonte du cadre légal minier, accélération de l'exploitation des gisements de fer sous permis d'exploitation inactivés, et optimisation des procédures et processus de promotion.
- Promotion du patrimoine minier à travers une exploitation diversifiée (Uranium, phosphate et sable noir) ;
- Mise en valeur du potentiel latent du secteur extractif, notamment par le renforcement de l'intégration des chaînes de valeur en amont et en aval (valorisation, transformation et commercialisation) et l'amélioration du climat global des affaires du secteur pour le rendre plus attractif pour les investisseurs ;
- Maximisation de la contribution du secteur extractif au bien-être social à travers la mise en œuvre d'une politique environnementale et sociale spécifique, une mise en cohérence des politiques de responsabilité sociale des opérateurs, une amélioration du rôle des femmes dans le secteur minier et de leurs conditions de travail, spécialement au niveau du volet artisanal du secteur et un renforcement de la transparence dans sa gestion ;
- Intégration du sous-secteur des hydrocarbures à l'économie nationale en tant que priorité stratégique à travers la promotion des industries gazières et le renforcement du contenu local dans le secteur ;
- Renforcement des infrastructures de soutien au secteur extractif, notamment en appui aux institutions spécialisées, afin de contribuer à une meilleure connaissance des potentialités du sous-sol Mauritanien.

- ***Intervention 1.5 : Impulsion du secteur industriel***

L'industrie est l'un des principaux vecteurs du développement économique et social du pays. Plusieurs réformes ont été initiées sur la base des politiques de développement industriel qui se sont succédées. La Mauritanie a d'abord commencé par une politique d'intervention directe de l'Etat, à travers la création d'entreprises publiques ou de sociétés d'économie mixte. A partir de 1979, un dispositif d'incitation à l'investissement privé a été mis en place, suivi en 1989, de réformes visant la libéralisation de l'économie. Parmi ces réformes figure la création de la Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé (DGSP). Malgré cela, les objectifs n'ont pas été atteints, du fait, principalement, de la non prise en compte suffisante des questions de compétitivité et des problématiques du progrès technologique et de l'innovation. En effet, jusqu'à présent, dans l'économie mauritanienne, l'accent est mis davantage sur la sphère de la distribution (commerce et échanges) que celle de la production. En termes d'emplois, la population active occupée par le secteur des industries manufacturières en 2017, était de près de 84 000 personnes dont 47 000 femmes environ.

Les principaux enjeux pour le secteur de l'industrie s'articulent donc autour de la nécessité de doter le pays d'une industrie diversifiée, au niveau de tous les secteurs productifs et de promouvoir l'innovation, la recherche, la transformation et la promotion des chaînes de valeur des filières porteuses pour soutenir la croissance et contribuer au développement économique et à la lutte contre la pauvreté.

Les orientations stratégiques du second Plan d'action de la SCAPP s'organisent comme suit :

- Mise en place d'un environnement davantage favorable au développement des industries en réduisant les coûts des facteurs de production, notamment de l'énergie et rendre disponibles les intrants (matière première, ...).

- Valorisation du potentiel industriel et mise à disposition d'une main d'œuvre de qualité répondant aux besoins en compétences du secteur grâce à l'adéquation de la formation avec l'emploi.
- Promotion de la qualité des produits industriels grâce à des laboratoires performants et aux normes, pour la mesure de la qualité.
- Promotion de l'innovation et de la recherche ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies dans la production industrielle.
- Facilitation de l'accès aux financements pour développer une industrie diversifiée.

- ***Intervention 1.6 : Promotion d'un artisanat à fort contenu culturel et générateur de revenus et d'emploi***

L'Artisanat, par son enracinement historique, son caractère authentique, la diversité de sa production et le nombre d'emplois qu'il recèle, fait partie des secteurs porteurs d'une croissance inclusive. Son caractère traditionnel et diversifié constitue une force, mais également une faiblesse en raison de sa difficulté à intégrer les nouvelles techniques de création artisanale. Le secteur de l'artisanat reste encore informel pour une large part des métiers qui le composent. Il demeure handicapé par la non prise en compte des métiers d'art, par la faiblesse du dispositif de formation professionnelle au niveau national, et la concurrence par des produits industriels mettant en péril l'existence même des métiers de l'artisanat. Par ailleurs, la faible rentabilité de la production artisanale et la perception sociale dévalorisante de la pratique des métiers manuels constituent des freins à l'attractivité du secteur.

Les principaux enjeux du secteur de l'artisanat résident dans le développement d'un artisanat fondé sur le patrimoine naturel, culturel et sur les savoirs faire traditionnels, tout en évoluant fortement vers l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus de production artisanale et en organisant le secteur.

Les orientations stratégiques pour répondre à ces enjeux s'organisent autour de :

- Promotion d'un artisanat créatif, conservateur de mémoire, intégrant les technologies modernes et générateur de revenus et d'emplois décents ;
- Renforcement des capacités des artisans et leurs organisations à travers la formation et la construction d'infrastructures dédiées ;
- Promotion de la formalisation au niveau du sous-secteur de l'artisanat

- ***Intervention 1.7 : Promotion du commerce***

Malgré son emplacement géographique avantageux, à l'exception de l'année 2020, la balance commerciale de la Mauritanie reste déficitaire.

Le poids du commerce, en particulier extérieur, ressort du fait qu'il emploie 21,4% de la population active occupée en 2017. La contrainte majeure du commerce extérieur est d'ordre structurel. Il s'agit de la trop forte concentration des exportations sur un nombre limité de produits de base (produits miniers, plus particulièrement le fer et produits de la pêche) non transformés et fortement dépendants des termes de l'échanges (très forte volatilité des prix de certains de ces produits). Les importations, sont dominées par les produits pétroliers, les produits d'équipement, les produits alimentaires, le matériel et les matériaux de construction. Les principaux fournisseurs sont l'Europe, l'Asie (chine, Japon) et les Emirats Arabes Unis. Les importations en provenance de l'Afrique ne représentent qu'environ 10% du total des importations. Les principales contraintes qui pèsent sur le développement du commerce, sont : (i) la faiblesse de la compétitivité des produits nationaux transformés résultant notamment des coûts élevés des facteurs de production (ii) l'insuffisance de l'offre en infrastructures et services de base sur les plans de la production et de la logistique (réseau routier, ports adaptés, énergie, eau, ...).

Par ailleurs, la Mauritanie occupe une position géostratégique très avantageuse pour le développement des échanges Nord Sud et Sud Nord. Le pays dispose également d'une classe de commerçants particulièrement entreprenants.

La construction du Pont de Rosso sur le fleuve Sénégal, la possible transformation de la route Nouadhibou Rosso en autoroute, le démarrage des travaux de la route Tindouf Zouerate, l'achèvement de l'extension des capacités du Port de Nouakchott constituent des opportunités nouvelles pour une plus grande contribution du commerce à la création de nouvelles richesses dans le pays.

Toutefois, le commerce est l'un des secteurs, aujourd'hui, les plus impactés par la pandémie du COVID 19 à travers la perturbation des chaînes d'approvisionnement.

Ses principaux enjeux découlant de ce contexte sont : (i) Le développement de la compétitivité, (ii) l'amélioration de l'attractivité pour les investisseurs et (iii) le développement d'un secteur manufacturier performant.

Pour cela, les orientations stratégiques du commerce s'articulent autour de :

- Promotion du secteur privé à travers notamment la mise en œuvre de politiques pour l'amélioration du climat des affaires ;
- Accroissement des exportations à travers la diversification basée sur la promotion de la production brute et transformée des secteurs productifs et la facilitation des échanges avec les marchés nationaux, régionaux et internationaux tout en profitant de la mise en œuvre des accords commerciaux notamment la Zone de Libre Echange Continentale Africaine ;
- Promotion d'une concurrence saine et renforcement de la protection du consommateur à travers la mise en œuvre de réglementations et dispositifs adaptés.

- ***Intervention 1.8 : Redynamisation et développement du tourisme***

L'offre touristique de la Mauritanie est limitée, malgré un fort potentiel. Le tourisme de désert a commencé dans le Nord du pays à la fin des années 1980, pour connaître un certain développement à partir de 1996 et atteindre 15 000 touristes à destination de l'Adrar en 2003-2004. A partir de 2007, suite à la multiplication des actes terroristes dans le nord et le sud-est du pays, le tourisme est freiné dans son développement. Une certaine reprise est actuellement amorcée. Le nombre de lits est passé de 9100 en 2016 à 11500 en 2018, soit une hausse de plus de 26%. S'agissant du nombre de touristes, la Mauritanie a accueilli 4000 touristes étrangers en 2018-2019, contre 1500 en 2017- 2018, soit une hausse de 166%). Le pays est désormais considéré comme une destination sûre en Afrique et ce malgré les différents appels à la vigilance émanant des services étrangers de différents pays occidentaux pouvant décourager certains touristes internationaux. Le tourisme est donc redevenu, en termes d'emplois et de lutte contre la pauvreté, un secteur porteur. Cependant cette embellie a été stoppée en 2020 du fait des restrictions de voyages liées à la crise sanitaire de la COVID 19. Il a été l'un des secteurs les plus affectés par la pandémie.

Les enjeux majeurs découlant de ce contexte sont : (i) d'imaginer et créer un tourisme porteur d'image, d'identité et de développement durable, au service de l'attractivité du territoire et son développement économique et social, (ii) renouveler et diversifier l'offre et la demande touristique, notamment l'écotourisme et (iii) préparer et structurer une demande touristique interne.

Les orientations stratégiques relatives au tourisme qui découlent du contexte et des enjeux propres au secteur se présentent comme suit :

- Développement d'un tourisme porteur d'image, d'identité et de développement durable, au service de l'attractivité du territoire et de son développement économique et social ;
- Renforcement de l'offre touristique ;

- Diversification de l'offre touristique à travers le développement de l'écotourisme par la sauvegarde et la valorisation de manière innovante du patrimoine culturel et naturel du pays et le renforcement du tourisme d'affaire ;
- Promotion, développement et structuration de la demande touristique intérieure et extérieure.

b) Chantier 2 : Environnement et réduction des catastrophes

La gestion de l'environnement constitue une question centrale pour toute politique économique et sociale. Les tendances récentes de développement de la Mauritanie, comme précisé au niveau du cadrage environnemental, impliquent pour l'avenir des impacts potentiellement négatifs et forts sur l'environnement qui devront être pris en compte pour trouver des mesures de mitigation appropriées.

Il s'agit essentiellement des pollutions industrielles, de l'eau et de l'air liées aux transports et transformations industrielles ; de la fragmentation et destruction des habitats naturels par les nouvelles infrastructures et les mines ; des risques d'augmentation d'accidents industriels biochimiques ; de la modification des régimes des cours d'eau liés à l'aménagement de l'irrigation et le remplacement des régimes naturels par des surfaces des infrastructures et des activités humaines (villes, infrastructures, surfaces mises en culture) ; des rejets des industries de traitement du poisson (plus de 10.500 tonnes de déchets par an à Nouadhibou seulement) ; des impacts sur le milieu naturel et des risques que peuvent encourir les populations du fait de l'activité d'extraction artisanale et semi-industrielles (notamment de l'or, extraction des métaux utilisant le cyanure, l'arsenic, le mercure) ; de l'exploitation des nouveaux champs gaziers et pétroliers offshore dont les conséquences environnementales seront une augmentation du trafic maritime et des risques des pollutions accidentelles ; de la multiplication des catastrophes naturelles avec ses corollaires de destruction des moyens d'existence (inondations, sécheresse, feux de brousse, épidémies, etc.). Aussi, il est à signaler que l'exposition à des risques écologiques au foyer et au travail peut avoir une incidence disproportionnée sur la santé des femmes parce que leur réaction aux effets toxiques des divers produits chimiques est différente de celle des hommes. La santé des femmes est particulièrement menacée dans les zones urbaines comme dans les zones à faible revenu où il existe une forte concentration d'établissements industriels pollueurs. A cela s'ajoute une absence marquée des données sexospécifiques. Ce chantier favorisera également la création de nombreux emplois verts et permettra, notamment le renforcement de diverses réglementations d'impacter l'ensemble des activités au sein du pays vers un aspect de durabilité et de préservation de l'environnement dans toutes ses dimensions.

Dans ce cadre, plusieurs enjeux ont été identifiés portant sur :

- la préparation et la coordination de la prévention et de la réponse aux catastrophes naturelles
- la convergence entre les questions environnementales, sociales et économiques
- la meilleure connaissance des ressources et de leur suivi
- la limitation de la désertification croissante
- la maîtrise des pressions anthropiques sur le littoral
- la préservation de la biodiversité et la sensibilisation sur son importance
- la restauration de la biodiversité au niveau des aires protégées (y compris le Parc National du Banc D'Arguin- PNBA) et la création de nouvelles aires protégées
- la promotion, auprès des communautés, des alternatives à l'utilisation inefficace des ressources naturelles
- la limitation des impacts liés à l'exploitation des carrières
- la maîtrise des pollutions liées aux activités industrielles
- la maîtrise des impacts et de la gestion des catastrophes

La réponse à ces enjeux nécessite d'intervenir à plusieurs niveaux : stratégique, réglementaire et de gouvernance. Pour cela, les orientations stratégiques définies sont les suivantes :

- Renforcement de la gouvernance environnementale en passant l'amélioration du cadre réglementaire, l'accroissement des connaissances environnementales et le renforcement des capacités du MEDD et des départements sectoriels sur les problématiques environnementales.
- Restauration des écosystèmes dégradés et de la biodiversité en agissant sur la préservation des ressources forestières et les écosystèmes dégradés, en mettant en œuvre le programme de la Grande muraille vert ainsi que les programmes des Parcs de Diawling et d'Aouleigatt et en sécurisant le cordon dunaire du littoral à travers le projet WACA.
- Meilleure gestion des pollutions en mettant en œuvre le plan national de contrôle environnemental, en améliorant la gestion des déchets et en mettant en œuvre le plan d'action national de réduction des produits chimiques dans l'orpaillage.
- Renforcement de l'économie verte et lutte contre le changement climatique en soutenant les activités de l'économie verte, en promouvant les emplois verts et en mettant en œuvre la CDN.
- Développement de la sensibilisation et de l'éducation environnementale à travers la mise en œuvre de programmes de sensibilisation et le programme d'éducation environnementale (Programme Ecoles Vertes).
- Renforcement de la coordination en matière de gestion des catastrophes en augmentant les effectifs de la sécurité civile, en améliorant les différents moyens opérationnels (SIG, Drones, moyens de communication, moyens de transport et d'intervention, ...) et en renforçant les systèmes d'alerte précoce.

La mise en œuvre du programme d'action dans le domaine de l'environnement et de la gestion des catastrophes doit prendre en compte les risques majeurs suivants : (i) Non application des textes réglementaires ; (ii) Faible coordination pour la gestion environnementale et celle des crises et catastrophes ; et (iii) Faible mobilisation des financements requis pour l'opérationnalité des dispositifs de gestion environnementale et des catastrophes.

A cet effet, les recommandations suivantes sont formulées pour atténuer les risques majeurs et améliorer la gestion environnementale et des catastrophes: (i) Appliquer les textes adoptés dans le domaine de la gestion environnementale ; (ii) Renforcer le dispositif de réglementation de la gestion environnementale y compris l'établissement des normes nationales de rejets liquides pour mieux préserver la ressource des risques de pollution; (iii) Renforcer la coordination en matière de gestion environnementale (biodiversité, changements climatiques, lutte contre la désertification, environnement brun, environnement bleu,...) et des catastrophes ; et (iv) Mettre en place un système dynamique et efficace pour la mobilisation des financements ; (v) Renforcer la participation des femmes à la formulation, la planification et l'exécution des politiques environnementales ; et (vi) Intégrer les questions sexospécifiques dans les programmes et politiques concernant l'environnement.

c) Chantier 3 : Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique

Souvent considéré comme un prérequis pour la création de richesse nationale, mais aussi un élément capital dans le cadre du renforcement de l'accès des populations aux services de base (témoignant de l'inter connectivité stratégique entre les différents piliers de la SCAPP), le développement des infrastructures en Mauritanie bénéficie d'une attention particulière de l'ensemble des parties prenantes. Couvrant cinq principaux domaines d'intervention, ce chantier du second Plan d'action de la SCAPP a pour objectifs principaux de garantir la disponibilité des services énergétiques, notamment les énergies propres à un coût abordable ; le renforcement des investissements en infrastructures des secteurs de l'équipement, des transports et de l'habitat ; le développement de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement et finalement, la promotion de l'innovation, de la transformation numérique et le développement des services électroniques. . Le choix de ces 5 domaines d'intervention relève de leur importance stratégique, tant au niveau économique (via des projets énergétiques afin d'accompagner le développement du pays, la mise à niveau des réseaux de transport afin de dynamiser les échanges, la digitalisation, ...), au niveau social (notamment via l'amélioration de l'accès des populations à l'électricité et à l'eau potable, ainsi que l'habitat, et ce, notamment pour les population rurales et les couches les plus vulnérables,), et au niveau environnemental (par le renforcement de la part des

énergies renouvelables dans le mix énergétique national, ...). Ce domaine d'intervention touche également à la dimension du genre en permettant de libérer, via son développement, le temps et l'apport de la femme au développement.

- ***Intervention 3.1 : Infrastructures énergétiques***

En termes d'infrastructures énergétiques, la Mauritanie dispose d'un important parc de production et de réseaux de transport et distribution permettant aujourd'hui l'accès à l'électricité à 48% de la population totale du pays avec une grande disparité entre les milieux rural et urbain. En effet, 78% des ménages urbains ont accès à l'électricité contre seulement 6% des ménages ruraux en 2020. Aussi, le pays dispose de forts potentiels solaires, éoliens et hydroélectriques soutenus par une consommation d'énergies renouvelables croissante qui est passée de 32% de la consommation finale en énergie en 2015 à 42% en 2020.

Par ailleurs, le positionnement géographique favorable du pays lui confère un fort potentiel d'exportation d'énergie à l'extérieur du pays. De plus, le secteur de l'énergie est l'objet de réformes du cadre légal, réglementaire et institutionnel marquées par : (i) une nouvelle Déclaration de Politique Energétique pour le pays en cours d'élaboration, qui sera complétée par une Lettre de Politique de Développement du secteur de l'énergie et un Plan d'Action ; (ii) la révision du Code de l'Electricité, qui sera bientôt présenté au Conseil des Ministres ; (iii) l'élaboration d'une Stratégie de l'Energie, afin d'inclure toutes les nouvelles formes d'énergie ; et (iv) une restructuration profonde de la SOMELEC afin de répondre aux défis et exigences qu'impose la stratégie de transformation du secteur visant à faire du pays une plaque tournante régionale dans le domaine des énergies renouvelables.

Les principaux enjeux qui découlent de ce contexte consisteraient (i) à alléger les charges du secteur de l'énergie sur le budget de l'Etat grâce à la participation croissante du secteur privé, (ii) à élargir l'accès à des services énergétiques fiables et modernes, (iii) à accroître le mix énergétique en faveur des énergies renouvelables, (iv) à orienter le développement du secteur dans la perspective d'une transition énergétique en faveur de la décarbonation des activités industrielles et (v) de le positionner comme étant un moteur de la croissance économique et un réel créateur d'emploi.

Afin de conduire à une énergie accessible à tous, moteur de croissance et de création d'emploi, et en adéquation avec la transition vers la décarbonation, les orientations stratégiques proposées suite au diagnostic effectué sont :

- Elaboration d'un cadre légal et réglementaire propice au développement du secteur, à l'intervention du secteur privé et à la clarification du rôle des acteurs, à travers une restructuration profonde du secteur de l'électricité ;
- Augmentation des capacités de production en électricité du pays et amélioration du mix-énergétique tout en favorisant la production d'électricité à partir de ressources nationales, à savoir le gaz, l'hydraulique, le solaire et l'éolien, les déchets et l'hydrogène.
- Poursuite et renforcement des programmes d'électrification et d'extension de réseaux, en particulier en milieu rural à travers l'accélération de la stratégie de raccordement des zones de production au réseau électrique et la mise en place d'un système moderne de transmission et de transport de l'électricité dans les principaux centres de consommation ;
- Réduction des coûts de production de l'électricité pour soutenir l'activité économique et les ménages ;
- Appui à la transition énergétique du pays, à travers le développement de la production et l'usage de l'hydrogène, afin qu'il devienne un moteur de la croissance économique, de l'innovation et de l'emploi.

- ***Intervention 3.2 : Infrastructures d'équipement et de transport***

Ces dernières années ont été marquées par un intérêt croissant accordé aux infrastructures de transport. En effet, celles-ci sont un levier de désenclavement des territoires et jouent un rôle central le développement des échanges commerciaux et plus généralement dans la croissance économique.

Les infrastructures d'équipement et de transport mauritaniennes sont constituées d'un réseau de routes bitumées de 5586 kilomètres, d'une ligne de chemin de fer transportant le minerai de fer, de 7 infrastructures portuaires et de 5 dispositifs aéroportuaires.

En termes d'infrastructures routières, le pays a réussi à garantir un accès à moins de 2 kilomètres au réseau routier à 70% de sa population en 2020 contre seulement 40% en 2016. Entre 2019 et 2021, l'exécution d'une vingtaine de projets d'infrastructures routières a permis l'achèvement de 433 km revêtus, et les efforts d'amélioration de la sécurité routière a permis de réduire le nombre d'accidents routiers de plus de 1300 accidents en passant d'un taux de mortalité liés aux accidents de la route de 44,85 en 2016 à 28,8 / 1 million d'habitant en 2020.

Les infrastructures portuaires ont, elles aussi, connu des améliorations significatives avec deux nouveaux ports rendus opérationnels entre 2016 et 2020 et la mise en œuvre des travaux de construction d'un terminal à conteneurs au Port Autonome de Nouakchott.

Pour ce qui est du système aéroportuaire, des travaux d'étude pour des fins de réhabilitation et de remise à niveau des aéroports de Nouakchott, Nouadhibou, Zouerate, Néma, Atar et Sélibabi sont en cours de réalisation.

Ce domaine d'intervention souffre en revanche de grandes contraintes en termes de suivi d'exécution des projets entamés qui n'est pas aux niveaux attendus et d'un important manque de durabilité des infrastructures nouvellement construites.

Les enjeux majeurs qui répondent à ce contexte se caractérisent par la poursuite des chantiers entamés en termes de construction, de réhabilitation et d'entretien du réseau routier afin de mettre à la disposition du pays un réseau routier sûr et efficace. Il en découle également de grands enjeux relatifs au développement des installations portuaires et aéroportuaires mauritaniennes pour équiper le pays d'infrastructures de transport adéquates au regard des ambitions économiques.

Pour cela, les orientations stratégiques pour l'équipement et le transport s'organisent autour des axes suivants :

- Réforme juridique et institutionnelle du cadre général des transports, afin d'améliorer la gouvernance à travers la concertation avec l'ensemble des secteurs impliqués.
- Redynamisation de la Société de Transport Public (STP) pour améliorer la qualité de son offre et élargir son étendue.
- Construction, réhabilitation, entretien d'infrastructures routières, et amélioration de la sécurité routière.
- Développement des réseaux de transport favorisant les échanges régionaux et sous régionaux.
- Résolution de la problématique de la mobilité urbaine à Nouakchott et dans les grandes villes.
- Développement des infrastructures portuaires, ferroviaires et aéroportuaires et mise à niveau des normes de sécurité des aéroports.

• ***Intervention 3.3 : Infrastructures hydrauliques et d'assainissement***

La Mauritanie, dans le cadre de l'atteinte des Objectifs de Développement Durables (ODD) et compte tenu des faibles taux d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement, combinés à des inégalités d'accès entre les zones rurales et urbaines, a placé la problématique de l'eau potable et de l'assainissement au premier rang des priorités nationales de développement.

En ce qui concerne les infrastructures hydrauliques et d'assainissement, la Mauritanie a réussi à améliorer l'ensemble de son réseau sur les cinq dernières années. En effet, le taux d'accès à l'eau potable (i.e. la population des localités alimentées par au moins un point d'eau moderne, hors puits, par rapport à la population totale) est de 84% en 2021 sur le plan national, et de 68% pour le milieu rural. Les projets mis en œuvre dans le cadre du premier Plan d'action de la SCAPP ont aussi permis au secteur de l'hydraulique et de l'assainissement d'enregistrer une amélioration de 10% des taux de raccordement au réseau de collecte des eaux pluviales et de réutilisation des eaux usées à Nouakchott et à Nouadhibou. Ces renforcements sont le fruit d'un cadre institutionnel et réglementaire adapté aux problématiques et objectifs liés à l'eau et à l'assainissement, mais aussi le résultat d'investissements

importants réalisés par l'Etat et ses partenaires techniques et financiers qui appuient le secteur depuis plusieurs années. Néanmoins, plusieurs contraintes sont à lever telles que le manque de connaissance sur la ressource en eau sous-terrasse qui mène à une sous-exploitation ou surexploitation, l'absence de mesures de protection en sa faveur, l'absence de stratégie de gestion des eaux de surface, la faiblesse des structures décentralisées de gestion de l'eau en milieu rural, la faible coordination sectorielle et la pérennité très faible des ouvrages construits.

Ce contexte crée, pour la Mauritanie, des enjeux importants qui touchent au domaine d'intervention des infrastructures de l'eau et de l'assainissement. Principalement, il s'agit de fournir l'accès à l'eau et aux services d'assainissement à l'ensemble de la population du pays, mais aussi aux différentes zones de production afin qu'un bénéfice économique en soit tiré. Aussi, il est primordial de mettre en place les mesures de protection des ressources hydrauliques afin d'assurer leur durabilité et leur inscription dans le développement national.

Les orientations stratégiques impliquées par le contexte et les enjeux de l'hydraulique et de l'assainissement s'articulent autour des points suivants :

- Meilleure connaissance, suivi et protection des ressources en eau afin de mieux les exploiter et garantir leur durabilité tout en renforçant la gouvernance du secteur ;
- Amélioration de l'accès à l'eau potable pour tous et notamment aux populations les plus défavorisées et celles des zones rurales et semi-urbaines ;
- Amélioration de l'accès à l'eau pour l'agriculture et l'élevage dans le cadre du développement des aménagements hydro-agricoles et des aménagements hydro-pastoraux ;
- Développement de l'accès à l'assainissement et à l'hygiène pour l'ensemble de la population, et pérennisation des équipements et infrastructures nécessaires ;
- Amélioration de la gouvernance du secteur, à travers le cadre d'intervention sectoriel, l'amélioration de l'efficience du rôle et des missions du MHA⁸ et le renforcement de l'accès au service public de l'eau et de l'assainissement.

- ***Intervention 3.4 : Infrastructures liées aux nouvelles technologies***

Les infrastructures liées aux nouvelles technologies ont fait l'objet de nombreux chantiers initiés dans le cadre du premier Plan d'action de la SCAPP. Dans ce sens, la Mauritanie a entrepris la mise en place de la connectivité internationale par câble sous-marin, la construction de tronçons de dorsales internet en fibre optique et le lancement de la 4G sur le territoire national. Ces chantiers ont permis une amélioration considérable de la connectivité des mauritaniens. Cette amélioration se matérialise par un taux de couverture en réseau mobile (toutes technologies confondues) de 95% et un taux de couverture en 4G de 31% (en 2019), bien que de nombreuses communes soient uniquement couvertes en réseau 2G, et certaines se situent encore en zone blanche. Par ailleurs, 20% du trafic international de la Mauritanie en 2021 est destiné aux pays voisins (source MTNIMA, Agenda National de Transition Numérique). Cependant, le secteur des TICs connaît des contraintes conséquentes relatives à la cyber sécurité qui mettent en danger le progrès réalisé mais aussi des contraintes par rapport au taux élevé d'analphabétisme digital qui impactent négativement le rendement des actions mises en œuvre pour promouvoir et développer le secteur.

De ce contexte, découlent des enjeux capitaux liés aux nouvelles technologies qui se matérialisent par l'accroissement de la sensibilisation de la population vis-à-vis des TICs afin de maximiser les résultats des différentes actions entreprises et de développer une économie numérique qui contribue au développement socio-économique du pays. L'intégration des nouvelles technologies à l'administration publique constitue, elle aussi, un enjeu primordial pour le secteur dans le cadre de la décentralisation de l'administration et l'accroissement de la connectivité régionale et nationale.

Pour conduire à l'émergence d'un secteur des TIC encourageant l'innovation, favorisant la croissance et l'accès à l'information, et s'inscrivant dans le cadre de la transition numérique en Mauritanie, les orientations suivantes ont été formulées sur la base de la Stratégie Nationale de Modernisation de

⁸ Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

l'Administration et des TIC, la Stratégie nationale de sécurité numérique de la Mauritanie 2022-2025 et la Stratégie nationale de promotion du haut débit et de l'accès universel.

Les principales orientations stratégiques par domaine d'action sont les suivantes.

- Infrastructure Numérique : Généralisation de l'accès aux infrastructures numériques de haut débit à l'ensemble de la population
- Administration Numérique : Transformation de l'administration par l'usage et l'adoption du Numérique pour une meilleure efficacité et transparence orientée citoyen et entreprise – E-gov
- E-business et Innovation : Favorisation de l'Innovation en tant que moteur du développement du numérique, de l'entreprenariat et de la compétitivité des entreprises.
- Gouvernance et cadre Réglementaire & Juridique : Optimisation de la gouvernance globale et renforcement du cadre législatif et réglementaire existant.
- Compétences numériques : Développement des compétences et formation initiale et continue
- Culture & Confiance Numérique : Démocratisation et renforcement de la confiance envers l'utilisation du numérique
- Appui à la transformation numérique sectorielle : Tirer profit du numérique pour une meilleure compétitivité des secteurs prioritaires et impact social.

- ***Intervention 3.5 : Infrastructures du Bâtiment et équipements publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme***

- Le MHUAT accordera toute l'attention requise à l'assainissement de l'environnement global du secteur des BTP et à la mise en œuvre des réformes nécessaires. Dans ce cadre, seront élaborés et mis en œuvre les réformes relatives au Règlement Général de la Construction et à la qualification/classement des opérateurs (entreprises, maitres d'œuvre et bureaux de contrôle) conformément aux règles de l'art et aux standards reconnus. De même, le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour la levée des goulots d'étranglement du secteur du BTP et sa professionnalisation.
- Parallèlement à ces réformes, l'offre nationale en matière de bâtiments, infrastructures et équipements publics sera renforcée. Ainsi il sera mis en œuvre d'ambitieux programmes de construction, de réhabilitation et d'extension des infrastructures, équipements et bâtiments publics. Ce programme concernera entre autres :
- les infrastructures religieuses : Réhabilitation, rénovation et extension des Mosquées Ibn Abbass de Nouakchott et El Atiqh de Nouadhibou, Construction de la Mahadra Chinguitya El Koubra et un centre de formation des Imams-khatib;
- Les infrastructures culturelles : constructions des maisons de la culture dans les principales villes ;
- Les bâtiments administratifs :
- Programme de construction des sièges des institutions constitutionnelles : Conseil Économique, Social et Environnemental, Haut Conseil des Fatwa et des Recours Gracieux ;
- Programme de construction des immeubles et pôles administratifs ;
- Infrastructures scolaires d'enseignements du fondamental, du secondaire et du supérieur : Poursuite de la mise en œuvre dans la composante des infrastructures éducatives du programme prioritaire EWLEWIYATI avec la construction en cours de 805 salles de classes pour 146 établissements du fondamental et du secondaire avec comme objectif quinquennal la construction de 3 500 salles de classes; construction d'un centre de formation aux métiers de l'artisanat ; construction de l'Ecole Nationale d'Administration (ENAJM).
- Infrastructures sanitaires : construction des hôpitaux régionaux. Extension et mise à niveau CHN, CHME et CHS. Achèvement des travaux de construction de l'hôpital régional de Sélibaby).
- Infrastructures de jeunesse et sports : Construction des stades de Rosso, sebkha et du ksar et des stades mini-foot à l'intérieur du pays, des maisons de jeunes et des espaces jeunes dans les différentes moughataas.
- Infrastructures marchandes : Construction d'une Foire Nationale de l'artisanat à El Mina et Complexe Commercial et Bureautique à Arafat.
- En matière d'urbanisme, après le lancement des activités d'assemblage de tous les plans de lotissement dans un système d'information géo-référenciée et sécurisée pouvant servir de base

au cadastre urbain géo localisé ,le MHUAT procèdera à la révision du code de l'urbanisme, l'élaboration et l'adoption de ses textes d'application, seront Aussi élaborés et adoptés, les Règlements Généraux d'Urbanisme Simplifié (RGUS) pour les villes n'ayant pas des documents de planification et de gestion urbaine ainsi que les plans de lotissements pour nos capitales régionales, villes et agglomérations.

- L'adoption du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Nouakchott en 2019 a permis de disposer d'un cadre de référence et d'une vision du développement harmonieux et équilibré de la ville. Ainsi, seront lancés durant la période 2021-2025, les projets prioritaires issus de ce document d'orientation, notamment la délimitation de la Zone Prioritaire à Urbaniser (ZPU), le Plan d'Aménagement du Centre-Ville et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des Moughataa. La finalisation de ces outils et documents d'urbanisme permettra au Contrôle Urbain créé, d'entamer sa montée en puissance avec un renforcement progressif de ses moyens d'action.
- La restructuration des quartiers précaires qui sera définitivement clôturée, sera l'occasion de lancer les réformes relatives au repositionnement institutionnel de l'Agence de Développement Urbain et de l'établissement de rénovation et de réhabilitation de la ville de Tintane (ERRT). Ainsi, sera créée une institution au quelle sera confiée l'urbanisme opérationnel sur toute l'étendue du territoire national, de même qu'elle constituera une structure technique d'exécution et d'appui-conseil pour les collectivités territoriales. L'objectif est de créer une nouvelle dynamique du développement urbain s'appuyant sur le Programme de Modernisation et d'Extension des Villes et du Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires (MOUDOUN) cofinancé par la Banque Mondiale.
- Il s'agira de doter nos villes de l'intérieur de cadres urbains adéquats et d'infrastructures nécessaires pour favoriser l'attractivité recherchée pour une nouvelle dynamique de développement local. Ce programme s'appuiera sur une stratégie à moyen terme pour prendre en compte les acteurs nouveaux que sont les régions et pour rechercher les synergies nécessaires. Aussi, ce programme prendra en compte de nouvelles dimensions que sont l'assainissement et la gestion des déchets solides et liquides à Nouakchott et à Nouadhibou, l'aménagement et le pavage des voiries urbaines des villes ainsi que l'aménagement des places publiques et parcs récréatifs.
- S'agissant du secteur de L'HABITAT, une Stratégie Nationale de l'Habitat adossée à des mécanismes de financement adéquats et ouvrant de larges perspectives nouvelles à la promotion immobilière sera élaborée ainsi que les textes réglementaires relatifs à la promotion immobilière et aux statuts des agents immobiliers, des opérateurs et intermédiaires en matière foncière.
- La clôture du projet de construction de 50 logements sociaux en matériaux locaux à selibaby, permettra un retour d'expérience sur lequel seront fondés des projets plus ambitieux, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Regroupement des Localités, le création de villes nouvelles et la réalisation de travaux d'aménagement de voiries et places publiques dans nos principales villes. Dans ce cadre, un contrat-programme sera conclu avec l'Etablissement pour l'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (ETR-ML).
- Aussi sera lancé, un projet de construction de 2000 logements économiques à travers le Partenariat Publics Privée (PPP) et des projets de construction de logements sociaux abordables.
- Le secteur du bâtiment et équipements publics, de l'habitat et de l'urbanisme sous-entend par son contexte et ses enjeux les orientations stratégiques suivantes :
 - Renforcement des documents et outils de planification et de gestion urbaine pour l'amélioration de l'accès à la propriété foncière (plans de lotissements des capitales régionales, villes et agglomérations du Pays, (RGUS, plans de lotissements, PLUs....etc.).
 - Promotion immobilière au travers la viabilisation de parcelles et la construction de logements économiques et abordables.
 - Mise en place d'un programme de construction de bâtiments et d'équipements publics et renforcement de leurs entretiens et promotion de l'utilisation des matériaux locaux dans la construction.
 - Renforcement du contrôle urbain et du contrôle des opérations de construction, d'extension et d'entretien des bâtiments et équipements publics.

2) **Levier Stratégique 2 : Développement du capital humain et accès aux services sociaux de base**

Ce second levier stratégique vise à améliorer les conditions de vie de la population mauritanienne (en termes de revenus, de santé, de sécurité alimentaire, d'inclusion sociale, ...), à renforcer la cohésion sociale et l'accès aux services essentiels tels que l'éducation, ainsi qu'à promouvoir le développement d'un capital humain à même de contribuer efficacement à la croissance économique du pays et à contribuer à la prospérité partagée. Il s'agit ainsi du/de : 1/ relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle, 2/ l'amélioration des conditions d'accès aux services de santé ainsi que 3/ la promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture, et de la résilience des couches les plus vulnérables.

a) **Chantier 4 : Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle**

Malgré des avancées notoires en matière d'accès aux services éducatifs et, dans une certaine mesure, de disponibilité et de qualité des infrastructures, le système éducatif mauritanien reste encore de faible qualité et ne répond pas aux espoirs de développement socioéconomiques attendus (le déficit en salles de classes est supérieur à 6000). Cette situation se traduit par une massification des jeunes sous-formés et difficilement insérables dans la vie active en raison notamment de l'inadéquation entre les formations dispensées et les besoins du marché du travail. Par ailleurs, le taux de déscolarisation est élevé : près 350 000 jeunes, âgés de 15 à 25 ans, quittent l'école sans qualifications (Nations Unies Mauritanie -2020). En l'absence système éducatif intégré et connecté au marché moderne du travail, ces jeunes sont voués à la marginalité.

En effet, l'état des lieux du système éducatif mauritanien montre une amélioration constante des indicateurs quantitatifs (TBS : 81,1%), sur lesquels l'accent est presqu'exclusivement mis depuis la fin des années 1980. En revanche, une détérioration constante est constatée, notamment au niveau des indicateurs qualitatifs (près de 96% des instituteurs n'ont pas le niveau requis pour exercer le métier d'enseignant⁹, le ratio élèves/maître est de 47 (entre 15 et 21 dans les pays de l'OCDE), avec des pics de 80 en milieu rural, 65% des écoles restent incomplètes, 9,3% seulement des enfants préscolarisables le sont effectivement¹⁰, près 350.000 jeunes, âgés de 15 à 25 ans, quittent l'école sans qualifications, etc.). Il est également observé que l'inclusion des jeunes migrants dans le système éducatif public reste mitigée et que la faible offre du préscolaire est essentiellement fournie par le secteur privé.

- L'objectif principal du système éducatif mauritanien consiste ainsi à renforcer sa qualité et à améliorer son accès qui doit par ailleurs être généralisé à l'ensemble du territoire et des populations et notamment aux femmes, dont l'accès est bien plus restreint que pour les hommes, et ce, quelles que soient les tranches d'âge concernées ainsi qu'aux populations les plus vulnérables, où les taux de scolarisation sont plus faibles que la moyenne. L'évaluation du premier Plan d'action de la Stratégie montre que, dans ce domaine, des résultats ont été obtenus, malgré une désaffection constante de l'enseignement public en faveur de l'enseignement privé. Il est constaté également une baisse du niveau des enseignants, et donc des élèves, et un taux de déperdition élevé (34% de scolarisés accèdent à la première année du premier cycle secondaire dont seulement 12% atteignent la dernière année du second cycle). A tous ces dysfonctionnements, s'ajoutent l'inégalité entre l'offre éducative en milieu urbain et en zones rurales ainsi que celle de l'accès à l'éducation en raison des facteurs socio-économiques, et notamment du statut migratoire et de l'inscription à l'état civil.

⁹ 4,8 pour cent dépassent le seuil de performance requis des enseignants (Enquête de 2017. Voir Le livre Blanc sur l'éducation au Sahel, Groupe de la Banque mondiale, 2021)

¹⁰ RESEN 2014, note remise par le MASEF en 2021

Les enjeux multiples de l'éducation en Mauritanie vont ainsi du i) renforcement de la gouvernance du secteur, aujourd'hui désarticulé et dispersé entre plusieurs structures gouvernementales et administratives, ii) l'investissement d'une part plus importante du PIB dans l'enseignement (3.1% actuellement, la norme internationalement retenue étant de 5,4%), iii) l'amélioration de la qualité des enseignants, à l'effectivité de l'éducation de base pour les enfants de 10 ans, iv) le relèvement de la qualité et de la pertinence des programmes, y compris au niveau du supérieur, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation ainsi que de la promotion d'une recherche scientifique développante et inclusive. De là, l'approche éducative doit traiter divers cycles et domaines d'enseignement, dans leur interdépendance et leur complémentarité.

Dans le cadre de ce second Plan d'action, la Mauritanie vise à avoir un capital humain de meilleure qualité et outillé pour contribuer au développement durable grâce, notamment, à une éducation de meilleur niveau, plus pertinente en termes d'adéquation formation/emploi. L'ambition du pays est de réussir la réforme en profondeur de son système éducatif pour faire de l'école un outil d'authenticité et de progrès.

De plus, le pays envisage de faire de l'enseignement préscolaire, réorganisé et généralisé, ainsi que de l'enseignement originel et de l'alphabétisation : la base d'une école républicaine tournée vers la qualité et l'efficience. Le pays aspire également à améliorer la qualité et l'efficacité interne et externe de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, et à mettre en place une formation technique et professionnelle capable de soutenir le développement du pays et créer des passerelles efficaces entre l'enseignement originel et la vie professionnelle.

Pour relever la qualité et l'accès à l'éducation et en faire un ascenseur social, les orientations stratégiques en la matière sont :

- Amélioration de l'offre publique de l'enseignement préscolaire, de base et secondaire (en termes de qualité, de quantité et de respect des normes) et augmentation de la capacité d'accueil de la FTP.
- Développement de l'accès à l'enseignement fondamental et secondaire, notamment au profit des femmes et des populations rurales et vulnérables.
- Renforcement de la gouvernance institutionnelle et administrative de l'enseignement de base, secondaire et supérieur, ainsi que du pilotage institutionnel de ce dernier.
- Amélioration du cadre juridique et institutionnel, ainsi que du suivi-évaluation de l'enseignement originel et promotion d'une coopération et d'une communication au service de ce dernier et de l'alphabétisation en général.
- Modernisation du secteur de l'éducation, notamment via la promotion de l'enseignement numérique et à distance.
- Renforcement de l'implication des acteurs du développement socio-économique et prévision de moyens pour mobiliser et augmenter la capacité d'accueil pour accompagner l'augmentation des effectifs.
- Amélioration de l'efficacité interne et externe de l'enseignement supérieur.
- Promotion d'une recherche et développement endogène et inclusive.
- Accroissement de la coopération internationale dans le cadre de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.
- Développement et diversification d'une formation diplômante et qualifiante de qualité et adaptée au contexte économique du pays ainsi que de programmes variés et pertinents en matière d'alphabétisation et d'enseignement non formel, favorisant la paix et le respect des différences.
- Renforcement des capacités et mise en place des passerelles nécessaires entre enseignement originel et enseignement supérieur ou formation professionnelle.
- Renforcement des capacités en termes de ressources humaines tant quantitatives que qualitatives (recrutement d'enseignants, formations, ...).

b) Chantier 5 : Amélioration des conditions d'accès aux services de santé

A l'instar des autres pays à revenu faible et intermédiaire, la situation sanitaire en Mauritanie se caractérise par une transition épidémiologique. En effet, bien que les maladies infectieuses constituent toujours un problème de santé publique, le poids des maladies non transmissible à soins coûteux pèse de plus en plus. Les systèmes de santé du pays sont en effet mal préparés pour la prévention, le diagnostic et la prise en charge de ces maladies. Par ailleurs, ces dernières années, la Mauritanie fait également face à l'émergence de maladies à potentiel épidémique et qui constituent pour la plupart des zoonoses dont la gestion nécessite la mise en place d'une plateforme OneHealth (santé humaine, animale et environnement) opérationnelle à tous les niveaux.

Dans ce contexte, la question de l'amélioration des conditions d'accès aux services de santé couvre plusieurs secteurs ou domaines d'intervention, y compris la nutrition, qui ont fait l'objet d'un diagnostic afin d'identifier les principales lacunes et de proposer des orientations stratégiques pour y palier.

Il s'agit à ce titre de :

- La santé maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile.
- La lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, y compris la malnutrition.
- La sécurité sanitaire, les urgences en santé publique et la prévention et contrôle des infections.
- Les médicaments, consommables et produits sanguins.
- La couverture santé universelle.

Ainsi, globalement, les indicateurs mesurant la santé maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile connaissent une tendance à la baisse qui reste toutefois élevée par rapport aux objectifs du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2017-2020 et aux ODD. Ces indicateurs sont par ailleurs très disparates en fonction des différentes régions.

Selon les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) de 2019 et 2020, les taux de mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile sont respectivement de 454 pour 100 000 NV, 22%, 33% et 41%. Les causes de décès sont diverses et variées, et pour l'essentiel évitables et traitables dans le pays. Le taux d'accouchement non assisté en Mauritanie reste par ailleurs élevé.

Les maladies infectieuses, elles, constituent toujours un problème de santé publique en Mauritanie, avec des taux d'incidence et de prévalence élevée. Le taux d'incidence de la tuberculose est à 87 pour 100 000 habitants, l'épidémie du SIDA à une prévalence élevée chez des populations clés (PS, MSM, prisonniers...) et le paludisme est toujours endémique dans huit wilayas du pays (Sud et Est).

Quant aux maladies non transmissibles, longtemps considérées comme étant un problème des pays développés, elles gagnent du terrain et viennent s'ajouter au fardeau déjà lourd des maladies liées à la pauvreté.

Par ailleurs, ces dernières années, le pays fait face au grand défi de gestion des urgences en santé publique, notamment vis-à-vis des maladies à potentiel épidémique telles que la dengue, la covid-19, les fièvres hémorragiques, et les risques sanitaires liés aux inondations, à la sécheresse, etc.

Les capacités de gestion des urgences de santé publique, de prévention et contrôle des infections bien qu'étant renforcées dans le cadre de la gestion de la pandémie de Covid-19 doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Concernant le volet des médicaments, des consommables et des produits sanguins, il se caractérise par de faibles capacités à tous les niveaux entraînant un problème de disponibilité, et de qualité. Les réformes engagées pour assainir le secteur doivent se poursuivre et être soutenues par une réelle volonté de l'Etat pour garantir un accès à des produits de santé de qualité ainsi que des produits de prévention et de prise en charge de la malnutrition.

La couverture santé universelle présente également un problème d'accès aux soins, qui est variable entre zones géographiques et entre catégories de populations pour des raisons diverses dont une faible protection contre les risques financiers liés à la maladie (15% de la population est couverte par l'assurance maladie).

L'inclusion des populations transhumantes, nomades et migrantes dans les politiques de santé publique doit rester une priorité. Cette inclusion passe par l'adaptation des services aux particularités sociales de certaines communautés, tels que les communautés nomades, et l'élimination des barrières financières d'accès pour d'autres.

La gouvernance sanitaire se caractérise donc par une faible capacité de leadership à tous les niveaux en raison, entre autres, d'une insuffisance des textes et de cadre normatif du système de santé.

La vision globale du secteur est d'avoir une population saine et productive qui contribue à la croissance économique et au développement national, avec pour objectifs de :

- Augmenter le niveau des ressources publiques affectées au secteur de la santé pour les porter à 12% du budget général de l'État à l'horizon 2025.
- Améliorer les facteurs de motivation et en particuliers les conditions salariales du personnel médical.
- Réduire le taux de mortalité maternelle de 454 à moins de 140 pour 100 000 naissances vivantes
- Faire baisser la mortalité néonatale et infantile, respectivement à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.
- Mettre fin à l'épidémie du sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les pathologies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.
- Réduire de moitié, par la prévention et le traitement, le fardeau des maladies non transmissibles.
- Faire en sorte que chacun, sans distinction du statut légal, bénéficie d'une assurance-santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins sûrs, efficaces, de qualité et à coût abordable.
- La vision du secteur doit aussi intégrer la tolérance zéro VBG (violence basée sur le Genre) et l'accès aux soins complet de qualité aux survivantes de VBG (viol, MGF, ME et FO).

Afin de pouvoir répondre à ces problématiques, des orientations stratégiques spécifiques ont été définies et restent tributaires, en partie, de la mise en place d'infrastructures de santé de qualité et répondant à des normes internationales.

- Réduction de la mortalité maternelle et néonatale à travers des interventions axées sur : la maternité à moindre risque, les soins du nouveau-né, l'espacement des naissances, l'amélioration de la santé et de l'état nutritionnel des adolescents et des jeunes, la lutte contre la violence basée sur le genre, la lutte contre les cancers gynécologiques, la lutte contre l'anémie et l'amélioration de l'accès à la santé maternelle de toutes les femmes, y compris les femmes migrantes.
- Réduction de la mortalité infanto-juvénile à travers des interventions visant à améliorer la couverture vaccinale, à assurer la prévention et la prise en charge de la malnutrition et à promouvoir la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant. Ces mesures pourront être déployées dans le cadre d'un réseau de soins obstétricaux et néonatals d'urgence avec un système performant de référence et de contre référence. L'accent sera également mis sur le passage à l'échelle des interventions de santé et nutrition qui ont fait leur preuve, l'intégration des services et le niveau communautaire.

- Lutte contre les maladies transmissibles par des stratégies visant à renforcer la prévention, le diagnostic, le traitement et la lutte contre les barrières d'accès aux soins du VIH/SIDA, de la tuberculose, le paludisme et les maladies tropicales négligées.
- Lutte contre les maladies non-transmissibles à travers des interventions ciblées sur les maladies à facteurs de risques communs (maladies cardio-vasculaire, cancer, pneumopathies chroniques et le diabète), les accidents de la voie publique, la santé mentale y compris l'appui psychosocial aux mères/gardiennes d'enfants malades incluant les malnutris et la santé bucco-dentaire.
- Gestion des urgences de santé publique à travers des stratégies de renforcement des capacités de préparation et de riposte à tous les niveaux, de mise en place d'un cadre de collaboration pour la préparation et la riposte aux crises sanitaires et nutritionnelles et le renforcement de la surveillance épidémiologique, y compris des zoonoses selon l'approche « Une Seule Santé ».
- Poursuite des réformes engagées pour renforcer : les capacités du régulateur, les capacités de stockage aussi bien au niveau central qu'au niveau régional, les capacités du laboratoire national de contrôle de qualité, la disponibilité des produits sanguins, de la sécurité transfusionnelle ainsi que les produits de la santé reproductive, la lutte contre la contrebande et les faux médicaments
- Mise en œuvre de la feuille de route élaborée à la fin de la « scopping » mission de l'OMS en Mauritanie pour accélérer les progrès vers la couverture santé universelle qui devra, aussi, tenir compte des populations souvent marginalisées dans l'accès à la santé, telles que les populations migrantes, spécialement les personnes en situation irrégulière, et les populations mauritanienes qui ne sont pas inscrites au registre civil ou qui appartiennent à des groupes nomades.
- Poursuite des réformes engagées par le secteur afin de disposer d'une assise réglementaire renforçant son organisation ainsi que les différentes normes et procédures de gestion des ressources humaines et financières, de prestations de services, de coordination et de suivi et évaluation. Le pouvoir des régulateurs à tous les niveaux sera renforcé ainsi que les capacités techniques et logistiques avec la promotion de la culture des résultats.

c) Chantier 6 : Promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture, et de la résilience des couches les plus vulnérables

Ce chantier du second Plan d'action de la SCAPP est d'une importance capitale puisqu'il traite de plusieurs volets stratégiques :

- (i) « Emploi pour tous et promotion de la jeunesse, de la culture et du sport » qui couvre deux interventions : (a) « Promotion de l'emploi productif et du travail décent pour tous » et (b) « Promotion de la culture, de la jeunesse et des sports ».
- (ii) « Meilleure résilience des couches les plus vulnérables » qui couvre : (a) « Protection sociale, égalité, genre, enfance et famille » et (b) « l'amélioration de la sécurité alimentaire »

En effet, la jeunesse qui constitue une grande partie de la population, représente le futur du capital humain de la nation. Par ailleurs, l'emploi est le moteur de croissance et d'inclusion sociale par excellence. Enfin, la protection et la résilience sociales ainsi que la sécurité alimentaire constituent les bases nécessaires de la réduction des inégalités. Elles servent également au développement du sentiment de sécurité, d'équité et de justice sociale chez la population dans son ensemble et le bien-être des individus tout en favorisant son épanouissement et en lui offrant de meilleures perspectives d'avenir. Plusieurs interventions ont ainsi fait l'objet d'analyses et d'orientations stratégiques.

- ***Intervention 6.1 : Promotion de l'emploi productif et du travail décent***

Ce domaine d'intervention s'inscrit au cœur des différentes politiques de l'Etat et de ses partenaires au développement. En effet, l'accès à l'emploi pour tous revêt un caractère majeur dans la lutte contre la précarité et la participation du capital humain à la croissance économique, par la création de la valeur ajoutée, mais aussi, par la stimulation du marché grâce aux revenus acquis.

La Stratégie Nationale pour l'Emploi (SNE) 2019-2030, adoptée par le Gouvernement en juin 2019, en cohérence avec la SCAPP (2016-2030) se propose comme objectif global : « *l'emploi productif et le travail décent pour tous et promouvoir l'emploi comme vecteur de partage de la prospérité* »

L'analyse du contexte de l'emploi en Mauritanie se révèle préoccupante car caractérisé par un niveau de chômage (12,2% en 2019 selon l'EPCV) accentué par d'importantes disparités liées à l'âge, au genre (seules 24,5% des femmes de 15-64 ans participent activement à la production de biens et de services du pays), au lieu de résidence (urbain ou rural), au statut social. Le poids démographique de la population jeune est élevé et son afflux massif sur le marché est favorisé par une faible rétention scolaire (près de 50 000 jeunes par an). L'inadéquation de la formation des citoyens et une performance économique nationale tributaire du secteur extractif qui pourvoie à 30% des recettes budgétaire et 70% des exportations sont également d'importants freins aux opportunités d'emploi (dominé à 89,2% par l'informel).

Les principaux enjeux de ce secteur sont de dresser i) un cadre juridique et institutionnel favorable à son développement (qui touche le secteur public et privé), ii) de stimuler l'économie nationale en favorisant sa diversification et en promouvant l'entrepreneuriat dans des secteurs stratégiques, iii) de renforcer la rétention au niveau du système scolaire afin de réduire le poids des nouveaux arrivants sur le marché du travail et iv) d'accompagner la population dans son insertion professionnelle (notamment par l'accès aux formations, la promotion de l'employabilité des chômeurs, la formalisation progressive des secteurs clés, ...).

Les orientations stratégiques du second Plan d'action de la SCAPP s'articulent autour de :

- L'accompagnement des politiques sectorielles par les politiques de l'emploi en travaillant sur la transversalité pour qu'elles soient applicables à l'ensemble des secteurs
- Le renforcement des services publics de l'emploi et de l'insertion afin de fournir la base institutionnelle nécessaire à leur promotion et à l'inspection des conditions de travail pour éviter l'exploitation ou la traite.
- Le développement du cadre de gouvernance de l'emploi afin d'améliorer le pilotage des politiques et stratégies lui étant relatives.
- La formalisation progressive des secteurs clés comme le petit commerce, la pêche ou les métiers indépendants (plomberie, maçonnerie, électricité, etc.) afin d'améliorer la protection et la sécurité des travailleurs et la contribution économique des secteurs au développement global du pays.

- ***Intervention 6.2 : Promotion et protection de la jeunesse***

Selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (2013), les moins de 35 ans représentent 70% de la population ce qui nécessite une meilleure réponse aux attentes de la jeunesse, qui symbolise l'avenir du pays, dans le cadre d'une approche intégrée et systématique. En effet, les groupes d'âge compris dans cette frange de la population (10-14 ans ; 15-24 ans et 25-34 ans), requièrent des réponses spécifiques pour la prise en charge de leurs besoins selon leurs lieux de résidence, cursus scolaire et genre, etc.

Les Stratégies Nationales de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs SNJS (2011-2015 et 2016-2020) ont engagé des chantiers importants sur les volets de l'emploi, des infrastructures, du dispositif de financement (1% des recettes douanières) et de la protection contre les inégalités. Dans l'ensemble, le bilan est resté mitigé par rapport à l'atteinte des objectifs ambitieux d'épanouissement de la jeunesse et sa participation responsable au développement économique et social.

En effet, la situation des jeunes est préoccupante et caractérisée par la prévalence du chômage, le déficit en formation et insertion professionnelle, l'insuffisance des infrastructures socioéducatives, la très faible implication dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes et actions les concernant et l'exposition à de nombreux maux (SIDA, migration irrégulière, toxicomanie, drogue, banditisme, intégrisme religieux, violence et terrorisme).

Les principaux enjeux de la promotion de la jeunesse se caractérisent par leur transversalité avec d'autres secteurs. Il s'agit en particulier d'assurer à cette jeunesse une éducation et une formation professionnelle et technique de qualité, de promouvoir son emploi et son insertion économique et sociale ainsi que le développement des infrastructures socioéducatives à son profit (stades, théâtres, maisons de jeunes etc.). Afin de protéger les jeunes du pays ainsi que les jeunes migrants résidant en Mauritanie, il est également nécessaire de leur assurer un encadrement adéquat et une sensibilisation vis-à-vis de toute déviance afin d'en faire des citoyens à part entière dans l'œuvre de développement du pays et donc une avant-garde responsable. Cela peut notamment se faire par la promotion de la pratique du sport et de la culture en tant vecteurs de santé tant physique que mentale y compris la dimension genre.

Les orientations stratégiques du second Plan d'action de la SCAPP se présentent comme suit :

- Inclusion socio-économique des jeunes pour une participation citoyenne à la prise de décision et un épanouissement au sein de la société et la lutte contre les inégalités de l'accès à l'éducation et à l'emploi en prenant en compte la dimension genre.
- Protection et formation des jeunes qui constituent un réel vivier de ressources à entretenir afin de leur faire jouir de leur plein potentiel et de les préserver des déviances nuisibles à leur santé et à l'ensemble de la société.
- Promotion d'un cadre opérationnel de sensibilisation de la population pour un meilleur développement de la jeunesse, du sport et de la culture ainsi qu'un renforcement des structures de proximité pour les jeunes tout en les adaptant aux besoins spécifiques des femmes.
- Promotion de la cohésion sociale à travers l'inclusion de la jeunesse migrante dans les programmes de l'état.

- ***Intervention 6.3 : Renforcement de la protection sociale***

La vulnérabilité des populations et leur résilience demeurent encore un défi majeur, en particulier en milieu rural mais aussi parmi les populations urbaines des quartiers périphériques selon les différentes enquêtes « EPCV » réalisées depuis 1988, en dépit des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté. Les résultats de l'EPCV 2019-2020 confirment cela en dégageant les principales caractéristiques sociales, spatiales et inégalités relatives à la pauvreté ainsi que les facteurs déterminants de celle-ci. La Pauvreté et l'extrême pauvreté constituent des défis majeurs pour le milieu rural (41,2%) contre 14,4% en milieu urbain et sont différenciés par wilaya : Guidimakha (48,6%), Tagant (45%), Brakna (41,1%) et Assaba (39,4%). Ces Wilayas concentrent 43,1% des pauvres du pays, soit plus de 4 ménages sur 10.

La première Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) adoptée en 2012 pour la période 2012-2021 traduit l'engagement du Gouvernement en vue d'une vision à long terme pour la création progressive d'un système cohérent et intégré de protection sociale, en se basant sur : i) les valeurs nationales de solidarité ; ii) les principes d'équité et de justice sociale et iii) les droits des citoyens et des citoyennes.

Le bilan de mise en œuvre de cette stratégie qui a couvert 10 ans n'a pas été jusqu'ici réalisé. Parmi les points faibles de cette stratégie, il est noté l'absence d'un système de suivi et évaluation et d'une planification des actions. En revanche, il est tout de même possible de tirer des leçons de plusieurs ordres pour ne citer que la variété des dimensions et axes de la protection sociale, notamment : i) la sécurité alimentaire, de la nutrition, de l'environnement et des changements climatiques ; ii) l'accès aux services de santé et de l'éducation ; iii) la sécurité sociale, du travail et de l'emploi ; iv) l'amélioration du cadre de vie et v) l'assistance sociale et la promotion des groupes vulnérables.

Ces dimensions sont actuellement prises en charge par plusieurs institutions gouvernementales (Ministères : agriculture, élevage, pêche, environnement et développement durable, CSA, Santé, éducation, Ministères du travail, emploi, économie, MASEF et Délégation Générale à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion : Taazour).

Plusieurs opportunités sont actuellement offertes pour assurer l'actualisation et la mise en œuvre de la SNPS notamment :

- Les engagements du Président de la République dans le domaine de la protection sociale.
- Les orientations et approches de développement suivies durant les années 2020 et 2021 qui ont donné des résultats assez encourageants dans le sens où les budgets de ces deux années ont été plus sensibles à la protection sociale et où les résultats enregistrés étaient parmi les plus probants.
- La diversité des filets sociaux (programmes et projets de protection sociale) avec un grand potentiel d'articulation en termes de ciblage des bénéficiaires et des zones géographiques.
- L'existence d'un registre social qui permet de servir de guichet unique en matière de protection sociale.

Le premier pilier est le Registre Social (RS) qui est une base de données fondamentale dans la Protection sociale, notamment en matière d'identification des bénéficiaires potentiels et de ciblage pour les programmes sociaux. Hébergé au sein de la délégation Générale Taazour, le Registre Social a pour vocation de fournir un maximum d'informations sur les ménages pauvres et vulnérables, sur la pauvreté dans toutes les localités du pays mais aussi sur l'état de ces localités en termes de services de base, d'activité économique et de vie associative.

La création du RS en tant que base de données exhaustive sur les ménages pauvres et vulnérables permettra aux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux de définir avec précision la population cible de leurs interventions dans le domaine social. Le RS est actuellement déployé au niveau de tout le territoire national et ses données sont utilisées par différents intervenants dans le domaine de la Protection sociale.

Le deuxième élément est le Programme National de Transfert Social Tekavoul. Il s'agit d'un programme de transferts monétaires conditionnels. Programme phare pour la Protection sociale en Mauritanie, il relève également de la Délégation Générale. Taazour cible les ménages en situation d'extrême pauvreté et est basé sur une combinaison des transferts monétaires trimestriels avec des activités de promotion sociale visant à l'adoption de comportements positifs liés aux pratiques familiales essentielles et l'investissement dans le développement de la petite enfance. Dans sa première phase achevée fin 2020, le Programme a soutenu plus de 30 000 ménages bénéficiaires, sélectionnés à partir du Registre social, avec des paiements de 1 500 MRU par ménage et par trimestre.

Pour sa deuxième phase, une extension du Programme a été décidée par le Gouvernement pour couvrir les 100 000 ménages qui constituent le quantile extrême de la pauvreté de la population et augmenter progressivement les aides distribuées aux ménages pour atteindre 3 600 MRU. Un processus a été également engagé par Taazour pour faire bénéficier tous les membres des ménages de Tekavoul d'une assurance maladie gratuite.

Un autre outil important de la Protection Sociale est celui du système de réponse aux chocs. En effet, l'insécurité alimentaire et la pauvreté menacent beaucoup de ménages tant urbains que ruraux et ce en raison des chocs liés au changement climatique et aux catastrophes. Parmi les éléments de la réponse à ces chocs se trouve un programme de filets sociaux à court terme basé sur des transferts monétaires (El Maouna). Avec l'objectif spécifique de soutenir les populations les plus vulnérables touchées par la sécheresse pendant la période de soudure, ce Programme bénéficie annuellement à des milliers de ménages qui sont en situation d'insécurité alimentaire (27 000 ménages en 2021).

Cependant des défis se dressent devant cette mise en œuvre à savoir :

- La faiblesse de la coordination et du suivi de la mise en œuvre.
- La faible délimitation de la notion de vulnérabilité et l'absence d'un système d'information à même d'identifier les ménages et personnes vulnérables.
- La diversité des programmes et projets de protection sociale qui constituent des filets sociaux avec une faible synergie voire un manque d'articulation aussi bien en termes de ciblage des couches vulnérables que de zones couvertes.

Par ailleurs, la protection de l'Enfance, quant à elle, revêt un intérêt majeur en Mauritanie et fait l'office de diverses interventions. Le bilan de l'action du département en faveur de l'enfance a couvert la mise en place et la formation de comités de coordination, avec la révision et la traduction en langues nationales de la boîte à image sur la protection de l'enfant, le lancement du projet de renforcement du Système de Protection de l'Enfant et le renouvellement du parlement des enfants, constitué de 122 filles et garçons dans le respect de la parité du genre, qui est considéré comme étant une tribune d'expression de ces derniers, ainsi que d'apprentissage des pratiques démocratiques, de citoyenneté et de participation. Parmi les autres actions menées, figurent le lancement du processus d'élaboration des procédures opérationnelles standardisées pour la gestion des cas de protection de l'enfant, l'élaboration et la présentation en conseil des Ministres de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance axée sur la prévention de toutes les formes de maltraitance et la protection des droits de l'enfant fondée sur des mécanismes de réponse régionaux et locaux, ...

Malgré des résultats probants des différentes actions préalablement menées, des efforts restent encore à entreprendre afin d'accompagner l'importante frange de la population encore vulnérable, avec pour principal enjeu d'améliorer sa protection et sa résilience et de s'assurer qu'elle tire le maximum de profit des fruits de la croissance par une protection sociale appropriée et inclusive (notamment pour les migrants et leurs enfants) et par une amélioration de sa sécurité alimentaire.

Les orientations stratégiques du second Plan d'action de la SCAPP s'articulent comme suit :

- Amélioration du cadre de solidarité nationale et de lutte contre l'exclusion par la mobilisation de l'ensemble des acteurs contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la réduction des disparités dans toutes leurs formes
- Garantie de la transparence, l'efficacité et l'inclusivité des programmes de protection sociale, y compris pour les populations migrantes résidant régulièrement en Mauritanie et mise en place d'un dispositif de protection sociale axé autour de filets sociaux bien articulés du point de vue du ciblage des bénéficiaires et de la couverture géographique et sensible à la nutrition.
- Renforcement de la sauvegarde de la famille et du bien-être de tous ses membres notamment les enfants, en œuvrant à leur offrir un environnement social stable et propice à leur réalisation.
- Développement de programmes d'assistance sociale et de promotion aux groupes les plus vulnérables notamment les personnes indigentes vivant avec des maladies chroniques, les personnes en situation de handicap et les personnes vulnérables à la malnutrition (femmes enceintes et allaitantes, enfants de moins de 2 ans)
- Renforcement des capacités institutionnelles des structures de mise en œuvre des différents programmes par la mise en place d'un cadre institutionnel solide facilitant le déploiement des

- différentes politiques et stratégies nationales (notamment la mise en œuvre des SCRAPP en donnant la priorité à la catégorie des wilayas où les seuils de pauvreté sont les plus élevés.).
- Amélioration de l'autonomisation des femmes qui sont encore une ressource sous-exploitée en Mauritanie et qui constituent un levier d'action considérable pour le développement du pays tout en renforçant leur inclusion socio-économique.
 - Adaptation des politiques de protection sociale à toutes les catégories socioéconomiques, y compris les populations nomades et transhumantes.
 - Mise en œuvre d'actions axées sur la capture du dividende démographique comme pont vers le bien-être social et l'équité.
 - Prise en compte des engagements internationaux, régionaux et nationaux en la matière.
 - Amélioration de la coordination des services et des acteurs intervenant dans le domaine de la protection sociale (Education, Justice, santé ..., etc).
 - Renforcement du recueil de données sur la protection et le bien-être des enfants.

- ***Intervention 6.4 : Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle***

La Mauritanie est confrontée à de nombreux défis en termes de sécurité alimentaire et de nutrition, suite à i) un taux d'autosuffisance alimentaire faible, résultant notamment d'une production céréalière ne couvrant que 20 à 50% des besoins, ii) une prévalence de la pauvreté (notamment en milieu rural), (iii) une forte dépendance de la production agricole aux aléas climatiques et des incidences sur les conditions de vie des ménages ruraux. En effet, les taux annuels d'insécurité alimentaire des ménages (30% en période de soudure et 20% en période de post récolte) et ceux de malnutrition aigüe globale chez les enfants en bas âges, atteignent 10%. Le nombre de personnes enregistrées en insécurité alimentaire atteint parfois des pics de 800 000 personnes.

Les résultats de l'EPCV 2019/2020 sur cette insécurité, calculés sur la base de l'indicateur FIES¹¹, développé par la FAO, donnent des taux plus élevés : 43,9% des ménages sont concernés, dont 36,9% de forme modérée et 7% de forme sévère. Il existe également des différentiels importants entre les milieux de résidence (urbain, rural) et entre les Wilayas.

En Mauritanie, 17% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique dont 3,7% sous sa forme sévère (Enquête SMART 2021). Le taux de prévalence de la Malnutrition Chronique Globale (MCG) dépasse le seuil de 20% dans six Wilayas du pays, s'y situant entre 20 et 30%. Il s'agit notamment du Hodh Echarghi, 28,5%, du Hodh El Gharbi, 22,8%, du Guidimakha, 22,2%, de l'Assaba, 21,6%, du Gorgol, 21,5%, des Wilayas du Nord (Adrar, Inchiri et Tirs Zemmour), 21,5%.

L'insuffisance pondérale touche 15,8% des enfants de moins de 5 ans dont 2,7% de forme sévère. La malnutrition est associée à plus de 45% du nombre de décès observés chaque année à travers le monde chez les enfants de moins de 5 ans. Par ailleurs, environ un enfant de moins de 5 ans sur dix (soit 11,1%) est atteint de malnutrition aiguë dont 1,9% sous sa forme sévère. Sachant que cette prévalence est de niveau critique, selon les normes OMS, dans 05 Wilayas (MAG >15 et/ou MAS >2%) notamment le Guidimakha, l'Assaba, le HEG, le Gorgol et le Brakna.

La situation de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant reste également préoccupante en raison de la persistance de certaines pratiques néfastes pour une bonne nutrition, selon la dernière EDS. Ainsi, moins de la moitié des nourrissons avant l'âge de six mois sont exclusivement allaités au sein (41%) et seul un cinquième des enfants âgés de 6 à 23 mois bénéficient d'une alimentation complémentaire adéquate. Les nouveau-nés avec un faible poids représentent 37% des enfants et seulement 3% de la population consomme du sel iodé. L'anémie quant à elle touche près de 77% des enfants de moins de

¹¹ Indicateur relatif à la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère, sur la base de l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue

5 ans et 56% des femmes en âge de procréer. Aussi, la consommation du sel iodé par les ménage reste très faible (18%) selon SMART 2018.

L'enjeu fondamental dans ce domaine d'intervention consiste à répondre efficacement et dans les délais aux situations d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité découlant du contexte climatique et des contraintes diverses relatives aux différentes dimensions de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Dans sa volonté de rendre plus efficient l'investissement dans le capital humain par la réduction drastique du taux de malnutrition sous toutes ses formes, la République Islamique de Mauritanie, a pris des engagements forts en matière de développement de la nutrition et de la sécurité alimentaire dans l'optique de l'agenda 2030.

Il s'agit notamment de :

- Promouvoir un système alimentaire efficace, résilient, inclusif et durable où toute la population, notamment ses franges les plus vulnérables, aura en tout temps accès à une alimentation saine, nutritive et en quantité suffisante ;
- Renforcer l'engagement politique et la participation sociale aux fins de l'amélioration de la nutrition au niveau du pays, en recourant au dialogue sur les politiques et au plaidoyer dans un cadre multisectoriel ;
- Faire une plus large place à la nutrition dans les stratégies, politiques, plans d'action et programmes nationaux pertinents et à adapter les ressources financières domestiques en conséquence ; et
- Renforcer l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, promouvoir la lutte contre les carences en micronutriments et le traitement de la malnutrition aiguë (modérée/sévère).

Pour faire face au défi que représente l'élimination de la malnutrition sous toutes ses formes, à l'horizon 2030, la transformation des systèmes d'alimentation, de santé, de protection sociale, et d'eau, d'hygiène et d'assainissement est nécessaire. Il est également important de mettre l'accent sur la lutte contre la dénutrition et aussi d'enrayer les épidémies d'obésité et de maladies liées à l'alimentation pour renforcer le capital humain. Pour ce faire, le pays se doit de répondre en priorité aux besoins nutritionnels de ses populations les plus vulnérables. Relever ce défi de développement requiert la mise en œuvre d'une action cohérente au-delà du secteur de la santé car une bonne santé et un développement durable ne peuvent être réalisés sans une bonne nutrition.

Dans le cadre de son second Plan d'action, la SCAPP entend donc asseoir un système de développement de la nutrition et de la sécurité alimentaire performant, accessible et équitable. Ce système qui visera la satisfaction du droit à la bonne nutrition de tous les mauritaniens, en particulier les plus vulnérables, sera institué comme axe stratégique de développement. Cet objectif stratégique traduit la priorité accordée à l'atteinte de l'ODD 2 qui vise l'élimination de la faim, l'assurance de la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition et la promotion de l'agriculture durable, ainsi que l'ODD 3 (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges).

Dans ce but, le second Plan d'action de la SCAPP a mis en place les orientations stratégiques suivantes :

- Promotion d'une économie rurale et périurbaine rentable, diversifiée et adaptée aux changements climatiques et mise en place d'une politique de valorisation des cultures traditionnelles (subventions et/ou prix garantis) ;
- Amélioration des circuits commerciaux et des échanges intra-nationaux, transfrontaliers et régionaux par la mise en place d'une chaîne de valeur nationale capable de répondre aux différents besoins en sécurité alimentaire ;
- Amélioration durable de l'accès des groupes vulnérables particulièrement les enfants de moins de 2 ans, les femmes enceintes et allaitantes et les populations des zones rurales et urbaines à une alimentation diversifiée, saine et équilibrée ;

- Renforcement des dispositifs de prévention et de gestion des urgences alimentaires et nutritionnelles au niveau central et décentralisé, en se dotant de la capacité de prévoir les crises potentielles et de s'en protéger ;
- Promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire dans un processus de décentralisation et de développement local ;
- Promotion des pratiques d'alimentation et de nutrition de qualité en Mauritanie (modèle culinaire et nutritionnel de qualité à généraliser dans le pays à travers des programmes CSA), renforcement de l'Alimentation du Nourrisson et des Jeunes Enfants (ANJE) à travers la mise en œuvre du plan de passage à l'échelle de l'ANJE 2017 – 2026 ainsi que la lutte contre les carences en micronutriments ;
- Optimisation de la gouvernance de la nutrition, y compris la mise en œuvre du CNDN (Conseil National de Développement de la Nutrition) dans le cadre du passage à l'échelle des activités de nutrition (SUN) en Mauritanie. Ce renforcement de la gouvernance doit être accompagné d'une généralisation de la couverture des CRENAM¹², CRENAS¹³ et CRENI¹⁴ et d'une prévention de la malnutrition, y compris l'éducation nutritionnelle et communautaire fonctionnelle (dispositifs et réseaux multisectoriels) ;
- Mise en œuvre du Dispositif National de Prévention et de Réponse aux Crises Alimentaires et Nutritionnelles (DCAN) avec La création d'un Fonds National de Réponse aux Crises Alimentaires et Nutritionnelles (FNRCAN) pour financer les situations d'urgences ;
- Mise en place d'un stock national de sécurité alimentaire pour éviter les ruptures de stocks, la hausse extravagante des prix et les spéculations accompagnées d'une redynamisation des Stocks Alimentaires Villageois de Sécurité Alimentaire (SAVS), y compris les stocks en intrants nutritionnels pour le traitement des cas de malnutrition aigüe. ;
- Création d'une brigade permanente de transport d'urgence de l'aide alimentaire, avec un renforcement des capacités logistiques et de transport du CSA ; et
- Rénovation régulière et continue du Programme TEMWIN pour augmenter sa capacité d'approvisionnement et réorganiser le ciblage des bénéficiaires au profit des franges les plus vulnérables de la population.

Dans le domaine de la nutrition, les cibles visées à travers ces orientations sont : (i) la baisse de la prévalence de la malnutrition aigüe de 11,1% en 2021 à 5% au moins en 2025, (ii) le recul de la prévalence du retard de croissance (malnutrition chronique) de 17% en 2021 à 14% au moins en 2025, (iii) le taux d'allaitement maternel exclusif passe de 41% en 2019 à 55% au moins en 2025, (iv) le taux d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui bénéficient d'une alimentation complémentaire adéquate passera de 21,7% en 2021 à au moins 35% en 2025.

3) Levier Stratégique 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions

Ce troisième levier stratégique vise à établir les bases d'une gouvernance à l'échelle de l'ensemble des territoires, capable d'offrir à l'économie ainsi qu'à la société mauritanienne un cadre d'évolution institutionnel en adéquation avec son potentiel de développement socio-économique, tout en renforçant ce dernier, et d'inclure au sein des processus de décision l'ensemble des catégories représentative de la société civile (notamment les femmes, ...). Cet objectif sera réalisé en intervenants au niveau de trois secteurs ou domaines d'actions : 1/ Gouvernance politique, sécurité et décentralisation, 2/ Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique 3/ Gouvernance administrative, économique et financière et Capture du dividende démographique.

a) Chantier 7 : Gouvernance politique, sécurité et décentralisation

¹² Centre de Réhabilitation Nutritionnelle pour la Malnutrition Aigüe Modérée

¹³ Centre de Récupération et d'Education Nutritionnelle Ambulatoire pour enfants Sévèrement malnutris

¹⁴ Centre de Récupération et d'Education Nutritionnelle Intensif

Dans le cadre du renforcement de la gouvernance du pays dans toutes ses dimensions, la gouvernance politique, la sécurité et la décentralisation constituent des sujets d'intervention transversaux aux défis et enjeux tout aussi convergents matérialisés dans la difficulté du dialogue intersectoriel et la faible disponibilité des ressources humaines et financières. Ces sujets d'interventions se répartissent autour des huit principaux domaines suivants : l'amélioration de la gouvernance politique, le renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité, la construction durable de la paix et de la cohésion sociale, la protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent, la gestion des migrations et des réfugiés, l'aménagement du territoire, la décentralisation et l'état civil.

- ***Intervention 7.1 : Amélioration de la gouvernance politique***

La bonne gouvernance est primordiale pour optimiser la gestion des différents volets nécessaires au fonctionnement du pays. Avec son climat politique serein, la Mauritanie est favorable à l'amélioration de sa gouvernance politique malgré les nombreux défis auxquels elle fait face.

Son environnement est composé de 25 partis reconnus, et de plus de 7000 organisations de la société civile (qui malgré leur nombre sont peu représentées au sein du débat politique). Le Président s'est par ailleurs engagé pour le renforcement des Institutions de la République et un dialogue politique national est déjà en cours d'organisation, avec une recherche de consensus et d'apaisement du débat autour des thèmes suivants : éducation, alternance politique, esclavage et ses séquelles, passif humanitaire, économie, Gouvernance, etc.

Malgré les nombreuses réformes ayant eu lieu, comme la révision de la loi portant sur la promotion de l'accès des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, la mise en place d'un conseil de l'institution de l'opposition démocratique ou encore l'adoption de la loi n°2021-004 relative aux Associations, fondations et réseaux, permettant un meilleur cadrage juridique de ces derniers, de nombreux volets juridiques et institutionnels nécessitent encore d'être réformés et/ou réorganisés. En effet, de nombreux chevauchements institutionnels subsistent au sein du modèle mauritanien, et les valeurs démocratiques y sont encore faiblement intégrées, tout comme la transparence et l'accessibilité à l'information (principalement pour la société civile).

L'ensemble de ces éléments permet de dresser un constat sur les principaux défis à surmonter pour améliorer cette gouvernance, qui s'articulent principalement autour de la nécessité de renforcer les institutions et l'insertion politique des jeunes et des femmes, mais aussi d'institutionnaliser un dialogue politique de qualité, d'améliorer la gouvernance des partis et associations et enfin de mettre en place un cadre relatif à l'accès à l'information pour la société civile.

Afin de répondre à ces enjeux mais aussi à l'ensemble des autres problématiques rencontrées au sein du milieu, les orientations stratégiques du second Plan d'action de la SCAPP s'organisent comme suit :

- Formulation et mise œuvre d'une charte de bonne gouvernance des partis politiques et des associations à laquelle l'ensemble des institutions et acteurs doivent se référer dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.
- Renforcement de la transparence relative à la gouvernance via la mise en place d'une obligation de reddition de comptes et de publications de rapports, devant faire l'office de mécanismes de contrôle, afin de garantir la bonne gestion des ressources publiques.
- Promotion et soutien de l'accès des femmes et des jeunes au processus de prise de décision.
- Renforcement des institutions en termes de capacités et d'efficacité par le biais de nombreuses mesures liées aux cadres législatif (mise en place de lois de cadrage et veille au respect des lois déjà existantes), humain (en termes de ressources et de formation) et infrastructurel (modernisation de l'équipement).
- Appui à la participation de la société civile en termes de ressources mises à sa disposition, d'octroi de budget, et de renforcement du cadre réglementaire lui donnant accès à l'information par la mise en place d'une loi.

- Prise en compte de la protection des données personnelles, par la mise en place d'une législation appropriée et le renforcement de la sécurité des systèmes (bureaucratiques et informatiques).

- ***Intervention 7.2 : Renforcement des forces de défense et de sécurité***

Les forces de défense et de sécurité sont chargées de la sécurité de l'État et de la société (sécurité des biens et des personnes, terrorisme, criminalité transfrontalière, trafic de drogue, sécurisation des frontières, trafics d'armes à feu, d'êtres humains, etc..). Le renforcement de leur moyen est d'un intérêt vital pour le pays, afin de combattre les menaces extérieures et intérieures ainsi que de garantir la paix et la cohésion sociale.

Dans le cas de la Mauritanie, ces dernières nécessitent davantage de moyens (financiers, humains et techniques) afin de mieux pourvoir à leurs missions. Toutefois, les pouvoirs accordés à ces entités doivent être accompagnés de responsabilités, notamment envers les citoyens et leurs droits, afin d'éviter toutes formes d'abus et dresser un cadre de confiance entre elles et la population.

Il s'agit là des principaux enjeux auxquels répondent les orientations du Second Plan d'action de la SCAPP qui s'articulent comme suit :

- Ré-estimation des ressources octroyées aux forces armées et forces de l'ordre dans l'objectif de favoriser leur action.
- Réforme et modernisation des services nationaux de sécurité afin d'assurer la paix, la sécurité et l'ordre public, en maintenant sur toute l'étendue du territoire une réponse rapide et adaptée en matière de prévention, de secours et de gestion des risques, de catastrophes et de situations d'urgence.
- Avancée sur l'application effective des lois 17/2020 et 18/2020 de lutte contre la traite de personnes et le trafic de migrants, y inclus dans les aspects d'identification et mise en justice des criminels, désarticulation des réseaux et protection des victimes.
- Sensibilisation des forces armées et forces de l'ordre aux droits humains, spécialement des enfants et des femmes, tout en renforçant l'application des sanctions en cas d'abus.
- Promulgation d'une loi de programmation militaire ou des forces de défense (ressources que le pays entend consacrer à la sécurité et défense sur une longue période, avec exigence de transparence et de redevabilité).

- ***Intervention 7.3 : Pérennisation de la paix et de la cohésion sociale***

La cohésion sociale et la paix sont des piliers incontournables pour la construction d'un futur et un développement commun autour de valeurs partagées, dans l'intérêt de tous, en ne laissant personne pour compte.

Le développement de la cohésion sociale et de la paix nécessite une prise en compte de différentes dimensions, notamment celles des jeunes, des femmes, et de toutes les franges de population vulnérables (celles qui subissent la pauvreté, celles qui portent encore en elles les séquelles du passé, ...) par la mise en place de structures de gouvernance au niveau villageois (comités villageois) qui soient mises en relation avec les autorités locales.

Afin de répondre aux enjeux de la construction de cette société apaisée, qui s'organise autour du renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre l'exclusion ainsi que de la prévention des conflits pour une paix durable, une enveloppe de 20 milliards de MRU a été mobilisée pour la solidarité nationale et de nombreux engagements pris par le gouvernement, et s'intégrant dans ceux déjà pris par le Président de la République, en vue de renforcer l'autonomisation de la femme et son implication dans le développement du pays, notamment via l'introduction d'un budget sensible au genre dans la planification et l'application du principe de l'inclusion en affectant des ressources pour ne laisser

personne de côté, via, entre autres, la mise en place d'une Agence Nationale de financement de l'économie sociale et solidaire.

C'est pour faire face aux obstacles qui entravent l'instauration de cette cohésion (Effritement du civisme au sein de la société, Grande frustration des jeunes, Fortes inégalités socioéconomiques, Faiblesse de financement, Passif humanitaire encore pesant, séquelles de l'esclavage ...) que le second Plan d'action de la SCAPP a retenu les orientations suivantes :

- Mise en valeur du droit à l'identité juridique et l'appartenance à la nation, par la mise en place d'un cadre législatif et d'un système de contrôle veillant à garantir à l'ensemble des citoyens un accès à l'état civil, spécialement respectueux du droit des enfants à une identité, sans tenir compte du statut des parents.
- Protection de l'enfance et de ses droits fondamentaux dans un cadre de lutte contre la précarité, les injustices et les abus, avec une approche inclusive de tous les enfants sur le territoire.
- Mise en place d'une stratégie de réconciliation et de justice sociale avec pour optique de créer un apaisement des tensions entre populations et un système d'indemnisation pour les préjudices passés.
- Autonomisation des jeunes filles et des femmes afin de renforcer leur place au sein de la société, par l'accès à l'éducation et au droit à la propriété.
- Prévention et gestion des conflits, à travers la valorisation des mécanismes endogènes, en particulier par la reprise à l'échelle des comités villageois ayant prouvé leur efficacité dans le Hodh Chargui et le Guidimakha
- Renforcement de l'assistance sociale par le biais d'une approche d'autonomisation plutôt que d'assistanat afin de soutenir les franges les plus défavorisés et vulnérables de la société.

- ***Intervention 7.4 : Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent***

En Mauritanie, 57% de la population a moins de 20 ans et 47% personnes entre 15 et 24 ans sont au chômage avec un taux de déscolarisation important. La jeunesse mauritanienne est confrontée à de nombreux dangers et à une certaine frustration qui favorisent le basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent.

La Mauritanie a mis en œuvre une approche de déradicalisation des jeunes, fondée sur le dialogue, la modération et la tradition de tolérance conformément aux préceptes du Rite Malékite. Cette approche a déjà connu un succès grâce au concours des oulémas qui ont servi de médiateurs pour prévenir les déviations chez les jeunes.

Par ailleurs, le G5 Sahel a élaboré un cadre de référence régional pour la formulation de stratégies nationales de prévention de l'extrémisme violent pour les pays du Sahel.

Les principaux enjeux auxquels il faudrait répondre dans ce domaine sont l'amélioration de la résilience des jeunes, la mobilisation du capital social, culturel et religieux, le renforcement des capacités des acteurs en matière de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

C'est dans ce cadre que le Second Plan d'action de la SCAPP a retenu les orientations suivantes :

- Régulation et suivi des structures d'apprentissage coranique et des personnes y enseignant afin de garantir l'octroi d'une éducation de qualité et sans dérives qui assure l'insertion professionnelle des jeunes.
- Renforcement de la résilience des jeunes par des programmes et formations annexes visant à permettre une meilleure intégration et préparation de ces jeunes à la vie active à travers la formation professionnelle, l'accès au marché du travail et l'accompagnement en auto-emploi.
- Implication et appui des acteurs dans la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

- ***Intervention 7.5 : Gestion efficace des migrants et des réfugiés***

Au niveau de la gestion des migrants (étrangers ou Mauritaniens migrant vers l'étranger) et des réfugiés, des progrès ont été réalisés par la Mauritanie sur le plan législatif (lois mises à jour sur la traite de personnes et le trafic de migrants, loi de nationalité, une meilleure gestion des flux migratoires, un meilleur accueil des réfugiés, enquête pilote OIM¹⁵-ONS sur les profils des migrants, Initiative conjointe UE¹⁶-OIM pour la protection et la réintégration des migrants en Mauritanie, etc.). Lors de la révision du plan d'action de la stratégie nationale de gestion de la migration (SNGM), l'accent a été mis sur une gestion plus conforme aux droits humains et aux prescriptions des conventions internationales, dans le domaine, notamment par la prise en compte de la protection des migrants, la lutte contre la traite et la trafic et l'engagement de la diaspora mauritanienne dans le développement du pays.

La population migrante est estimée en 2021 à 120.296 individus dans les seules villes de Nouakchott¹⁷ et Nouadhibou¹⁸, dont 105 264 à Nouakchott. Le nombre de réfugiés quant à lui s'élevait à près de 75 294, dont 68 825 réfugiés maliens vivant dans et autour du camp de Mbera et 6 469 réfugiés établis principalement dans les grands centres urbains (Nouakchott, Nouadhibou). De plus, un groupe de 2222 réfugiés sont arrivés depuis le Mali en 2021. A ces chiffres, s'ajoutent 3 197 demandeurs d'asile dans les centres urbains. Les mouvements migratoires irréguliers vers le Maroc ou les îles Canaries ont augmenté dans les années 2020 et 2021, avec des conséquences humanitaires graves.

La gestion des migrations présente également de nombreux défis et opportunités pour la paix transfrontalière au Sahel. La Mauritanie, comme la majeure partie des pays de la sous-région, ne dispose pas de référence stratégique transfrontalière dans les cadres pays-pays, ce qui ne permet pas d'arrimer les investissements transfrontaliers de consolidation de la paix aux objectifs du pays, de mesurer leurs impacts et freine l'ancrage de la stratégie intégrée des Nations unies pour le Sahel (SINUS). L'intégration de cette dimension favorisera la coopération entre pays en matière de consolidation de la paix transfrontalière et d'intégration de stratégies transfrontalières dans leurs plans de développement respectifs.

Quant aux mauritaniens de l'extérieur, l'Etat accorde une grande importance à l'implication de la diaspora dans le développement du pays. Cette dernière a un apport majeur dans la prise en charge de leurs familles restées au pays à travers les transferts de fonds. Les transferts effectués par les migrants nécessiteraient d'être mieux canalisés pour bénéficier au développement du pays, en termes de formalisation de circuits, de coûts des transferts et d'opportunités d'investissements.

Le diagnostic du contexte actuel permet de faire ressortir trois enjeux majeurs au chantier, qui sont la promotion des droits fondamentaux des migrants, des réfugiés et demandeurs d'asile, l'implication de la diaspora mauritanienne dans le développement économique, social et culturel du pays et enfin la poursuite de l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux et dans les dynamiques de développement ainsi que la mise en œuvre des engagements du pays (notamment ceux pris lors du Forum mondial sur les réfugiés).

Afin de pouvoir y répondre, le second Plan d'action de la SCAPP a retenu les orientations stratégiques suivantes :

- Mise en place d'un ancrage institutionnel relatif à la gestion des migrations en tenant compte des acquis de la stratégie nationale de gestion de la migration (SNGM) élaborée en 2010 et mise en œuvre depuis 2011.
- Promotion des droits des migrants et des réfugiés à travers la poursuite de la mise en œuvre : a) des engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés (dont le renforcement du cadre

¹⁵ Organisation internationale pour les migrations

¹⁶ Union Européenne

¹⁷ Enquête sur la migration à Nouakchott, mars-avril 2021, ANSADE-OIM

¹⁸ [Enquête sur la migration à Nouadhibou, mars-avril 2021, ANSADE-OIM](#)

juridique relatif au droit d'asile, l'accès au marché du travail et au service de santé au même titre que les nationaux ainsi que l'enregistrement de tous les réfugiés par les services d'état civil) et b) du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (notamment via l'octroi de titres de séjour et de permis de travail aux migrants).

- Elaboration d'une stratégie nationale de gestion des migrations qui prend en compte les différentes dimensions économique, juridique, sociale et sécuritaire pour la gestion des migrations, y compris les migrations circulaires et des populations transhumantes.
- Renforcement de la présence à l'étranger d'un personnel qualifié au niveau des ambassades et consulats afin de mieux connaître et engager la diaspora mauritanienne et de l'intégrer au développement économique du pays.

- ***Intervention 7.6 : Politique active d'aménagement du territoire***

En termes d'aménagement du territoire, la Mauritanie a entrepris plusieurs mesures visant à accroître l'efficacité de ce dernier. Le pays a notamment mis en place des commissions régionales de la toponymie dans toutes les wilayas du pays, a engagé la Société Nationale d'Aménagement Agricole et des Travaux afin de bénéficier de ses contributions au sujet de l'aménagement du territoire et a veillé à la redynamisation de l'observatoire national de l'aménagement du territoire afin d'assurer un suivi-évaluation régulier, rigoureux et précis visant à obtenir les données nécessaires à l'aide de la décision en ce qui concerne ce domaine d'intervention.

Dans le même cadre, le MHUAT procédera sur la période 2021-2025 , à la mise en place des réformes visant à mettre en place les textes d'application de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire, en vue de définir ses outils et moyens d'action, notamment le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT)et ses déclinaisons régionales (SRAT). L'ampleur des inégalités spatiales et sociales autant que la faible compétitivité des infrastructures socio-collectives, sont à l'origine de la mise en place du Programme National de Regroupement des Localités. Ce programme sera intensifié en vue de contribuer efficacement à la maximisation des impacts du Programme « CHEILA » mis en œuvre par TAAZOUR.

Pour la conduite de cette politique, le MHUAT accordera également toute l'attention requise au développement de la cartographie, en tant qu'élément essentiel d'exercice de souveraineté et outil incontournable de l'aménagement de l'espace et de la planification du développement. Dans ce cadre, il s'attellera à la définition et à la mise en œuvre d'une Stratégie Nationale de la Cartographie et de la Topographie, visant en autres, l'élaboration d'une cartographie à multiples échelles.

Cependant, le domaine manque encore de ressources financières qui freinent son développement. Il souffre encore de la spéculation sur le foncier et il subit un manque d'encadrement juridique, réglementaire et institutionnel. Ce contexte fait que le domaine se retrouve face à des enjeux de renforcement de l'accès à l'habitat social atteignable par la mise en œuvre et la promotion du programme d'habitat « Dari », de modernisation des communes et Adouabas les plus pauvres via le programme « CHEILA » et la veille à la bonne mise en place du Plan d'action quinquennal du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire. Ainsi, et afin d'optimiser l'aménagement du territoire mauritanien et de garantir un accès équitable de l'habitat à la population, ce domaine d'intervention articulera ses orientations stratégiques comme suit :

- Accélération de l'application des lois et décrets relatifs à l'aménagement du territoire.
- Mise en place et renforcement des outils de gestion de l'aménagement du territoire (SNAT, SRAT....etc), afin d'atteindre une gestion efficace et optimale.
- Amélioration de l'accès de la population aux services sociaux de base et aux infrastructures structurantes ;
- Atténuation des disparités régionales ;
- Fixation des populations dans leur territoire et lutte contre la sédentarisation anarchique ;
- Mise en place d'un institut national géographique ;
- Modernisation et actualisation de la cartographie ;
- Elaboration d'une cartographie à multiples échelles ;
- Elaboration d'une stratégie nationale de la sédentarisation ;
- Mise en place d'un réseau géodésique planimétrique et altimétrique national ;

- Réalisation de La base de données toponymique de la région de NKTT (2020-2021) ;
- Réalisation du système d'information géographique toponymique de la commune de tevragh-zeina ;
- L'extraction des cartes thématiques toponymique de la commune de tevragh-zeina;
- Réalisation de l'inventaire toponymique des lieux des willayas du brakna, du ghuidimagha et du Gorgol ;
- Réalisation des SIG toponymique des villes de Néma et de Sélibabi ;
- Réalisation d'un inventaire toponymique de la vie traditionnelle en milieu rural mauritanien.

- ***Intervention 7.7 : Effectivité de la décentralisation et du développement local***

Composée de 15 wilayas, de 58 moughataas, et de 219 communes, la Mauritanie souffre encore de grandes disparités territoriales entre ses différentes régions en termes de développement. Les évolutions récentes en matière de décentralisation, de déconcentration et de développement local ont porté sur :

- L'adoption de la loi organique relative à la Région n°2018-010 du 12 février 2018 ;
- L'Elaboration d'une Stratégie Nationale de la Décentralisation et du Développement Local (SNDDL) en 2018 ;
- La mise en place d'un Conseil National de la Décentralisation ;
- L'élaboration de Stratégies Régionales de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCRAPP) pour plusieurs régions ;
- Mise en œuvre d'actions d'appui à la décentralisation et au développement local dont le PNIDDLE, PAGOURDEL, etc. ;

Les orientations stratégiques qui découlent du contexte et des enjeux du domaine de la décentralisation, de la déconcentration et du développement local s'articulent comme suit :

- Meilleure coordination entre les acteurs de la décentralisation, de la déconcentration et du développement local, notamment en application du principe de subsidiarité.
- Accélération des transferts des compétences et de ressources vers les différents échelons collectivités territoriales afin de les doter des ressources nécessaires au développement local.
- Accompagnement des collectivités dans la réforme de leur fiscalité afin de leur permettre de générer des ressources qui seront orientées exclusivement vers leur développement propre.
- Veiller à la proximité de l'administration des administrés ;
- Assurer la mise en œuvre et le suivi-évaluation des plans d'actions des SCRAPP.
- Assurer le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation et du développement local.
- Développer l'intercommunalité et les systèmes de péréquation entre les collectivités territoriales.

- ***Intervention 7.8 : Accès à un état civil performant***

La Mauritanie dispose d'un dispositif biométrique d'état-civil performant. En 2019, l'enrôlement a couvert un cumul de 3 664 875 personnes, à comparer avec la population totale du pays pour la même année qui est estimée à 4 077 347 habitants. Une proportion de 44,8% des enfants mauritaniens de moins de 5 ans étaient enregistrés à l'état civil. Malgré les réformes dont a fait objet l'état civil mauritanien avec l'abrogation de la loi n° 96,019 portant sur les procédures d'enrôlement des citoyens par la loi n°2011-003, des efforts restent à fournir afin de d'assurer un accès à l'enrôlement de toute la population mauritanienne.

Ce domaine d'intervention implique donc des orientations stratégiques axées comme suit :

- Formulation d'une stratégie nationale relative au développement l'état civil.
- Amélioration de la digitalisation des systèmes d'enrôlement afin d'en limiter les défaillances et d'y accéder en ligne
- Mise en œuvre de campagnes de sensibilisation de la population sur l'importance de l'état-civil.

- Etendre la couverture de l'état civil aux autres faits (mariage, divorce, décès, etc.)

b) Chantier 8 : Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique

Le renforcement de l'état de droit et l'accès aux droits élémentaires et à un système judiciaire indépendant et performant sont des éléments clés pour le développement de tout pays. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les interventions du deuxième Plan d'action de la SCAPP relatives aux trois domaines suivants : L'Etat de droit, les droits humains, la justice et le contrôle citoyen de l'action publique.

• *Intervention 8.1 : Consécration des Droits Humains :*

Ayant ratifié les conventions et les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, la Mauritanie est en adéquation avec les normes internationales. Le pays est aussi doté de plusieurs institutions dont le rôle est de piloter et de mettre en œuvre les réformes et politiques gouvernementales en matière des droits de l'Homme.

Parmi ces institutions, il y a lieu de citer le Ministère de la Justice, le Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile (CDHAHRSC), la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), le Mécanisme National de Prévention de la Torture (MNP), etc.

A cela s'ajoutent le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille et la Délégation TAAZOUR qui œuvrent à assurer la solidarité nationale, la protection sociale des groupes vulnérables et à lutter contre la pauvreté.

En ce qui concerne les enjeux relatifs à ce domaine d'intervention spécifique, il s'agira d'améliorer la promotion et la protection des droits des catégories sociales les plus vulnérables et notamment des enfants, d'assurer l'accès de la population à ses droits humains de base sans discrimination et d'éliminer les situations de torture ou de traitements inhumains dans les lieux de détention.

L'objectif stratégique est de parvenir à faire émerger une société multiculturelle solidaire dans un Etat qui respecte les principes et normes internationales en matière de séparation des pouvoirs, de respect des libertés publiques et qui donne force à la loi. Il s'agit de garantir à tous les citoyens le plein exercice de leurs droits humains.

A l'horizon 2025, il s'agit d'ancrer la culture des droits de l'homme, de renforcer la résilience des populations vulnérables et de consolider la citoyenneté et la bonne gouvernance.

Par rapport aux orientations stratégiques liées au droit humain, elles se présentent principalement comme suit :

- Opérationnalisation du Programme National de Cohésion Sociale (TAAYOUCH).
- Opérationnalisation du mécanisme national contre la traite des personnes.
- Opérationnalisation de la politique de la protection de l'enfance.
- Renforcement de la présence de la Mauritanie au niveau des instances internationales, en rapport avec les droits humains.
- Mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Droits de l'Homme.

• *Intervention 8.2 : Renforcement de la Justice :*

Avec sa volonté réformatrice, la Mauritanie a entamé plusieurs chantiers visant à réviser son arsenal juridique et à se doter des ressources nécessaires à son évolution. L'administration pénitentiaire a, notamment, fait l'objet d'une réorganisation et d'une actualisation de son cadre légal et institutionnel.

Elle a aussi vu ses ressources humaines augmenter avec le recrutement récent de 50 inspecteurs, 120 éducateurs et 400 surveillants. Aussi, deux nouvelles lois qui touchent à l'administration pénitentiaire ont été adoptées. La première concerne l'aménagement des peines et la fonction du Juge de l'Application des Peines et la seconde est relative aux peines alternatives à l'emprisonnement, y compris le travail d'intérêt général. Par ailleurs, un mécanisme de coordination entre les juridictions et les prisons pour assurer la légalité de la détention a été mise en place afin de promouvoir la primauté du droit.

L'enjeu principal du domaine de la justice en Mauritanie réside aujourd'hui dans la nécessité de doter le pays d'un système judiciaire indépendant et doté d'infrastructures, de ressources humaines et de capacités nécessaires à un fonctionnement efficace et performant, permettant de garantir à l'ensemble de la population, sans laisser personne de côté, la jouissance de ses droits fondamentaux.

Les orientations stratégiques qui découlent du contexte et des enjeux liés au domaine de la justice se déclinent comme suit :

- Veille constante à l'indépendance de la justice et élargissement du pouvoir de saisine ;
 - Renforcement des moyens humains, matériels, techniques et financiers nécessaires au fonctionnement du secteur de la justice ;
 - Garantie à l'ensemble de la population, sans laisser personne de côté, de la jouissance de ses droits fondamentaux ;
 - Amélioration de la perception de la justice ;
 - Amélioration de l'efficacité et de la réactivité de la justice ainsi que de sa performance ;
 - Opérationnalisation et effectivité de l'assistance judiciaire.
- ***Intervention 8.3 : Contrôle citoyen de l'action publique et développement des OSC et des médias :***

Le contrôle citoyen de l'action publique passe par deux canaux principaux : la société civile et les médias. La Mauritanie compte plus de 8000 associations aux champs d'interventions divers et pas moins de 230 médias. Le paysage médiatique mauritanien se compose principalement de réseaux de télévision et de radios publiques, d'une agence d'information publique, de plus de 10 chaînes de télévision et radios privés, de 22 journaux papier, de 122 sites d'information électroniques privés et de 8 agences de production audiovisuelle. Quant aux organismes de la société civile, le nombre d'acteurs recensés (8000 associations) devrait augmenter suite à l'adoption de la nouvelle loi qui instaure un régime déclaratif aux associations du pays.

Les OSC se donnent notamment pour ambition de :

- Lutte contre la gabegie, le détournement de fonds publics et la corruption ;
- Développement de la culture citoyenne et promotion des devoirs et obligations du citoyen ;
- Œuvrer pour l'égalité des chances et le respect et la jouissance des droits humains
- Assurer un accès libre institutionnalisé et égal pour tous à l'information
- Protection de l'environnement.

Par rapport aux médias, la politique mauritanienne en matière d'information est fondée sur la libéralisation totale du champ de la communication et de l'information. L'Etat reste toutefois présent à travers des sociétés de service public et finance un fonds de soutien à la presse privée. Malgré cela, il est nécessaire de palier à de nombreuses lacunes du secteur, portant notamment sur la concentration de l'essentiel des médias dans les grandes agglomérations, le manque de formation et de professionnalisation des journalistes, etc...

En termes d'enjeux, ce domaine d'intervention est confronté au besoin de développer une culture citoyenne forte, à la nécessité de promouvoir les devoirs et les obligations des citoyens et d'assurer l'égalité des chances et le respect et la jouissance des droits humains, et finalement l'importance d'œuvrer pour un accès libre et égal pour tous à l'information.

La société civile et les médias jouent un rôle primordial dans la bonne gouvernance. C'est dans ce sens que s'inscrivent les orientations stratégiques du domaine qui se présentent comme suit :

- Autonomisation et accompagnement de la société civile dans ses actions ;
- Renforcement des capacités opérationnelles, techniques et financières de la société civile ;
- Développement des médias et de leur accès à l'information ;
- Renforcement de la HAPA et de l'Autorité de régulation de la publicité.

c) Chantier 9 : Gouvernance administrative, économique et financière et Capture du dividende démographique

Rentrant dans le cadre de la transversalité de l'action menée à travers la SCAPP, la gouvernance est élément crucial pour mener à bien les objectifs poursuivis par la Mauritanie. Ce chantier de la SCAPP couvre les périmètres d'interventions suivants : Amélioration de la performance du Système de Planification du développement / Développement de la Statistique, en aide à la décision / Capture du dividende démographique / Lutte contre la corruption / Amélioration du climat des affaires et promotion du secteur privé et de l'investissement / Amélioration de la gestion des finances publiques / Promotion d'un secteur financier stable et inclusif / Transformation de l'administration et amélioration de la performance de ses ressources humaines.

• *Intervention 9.1 : Amélioration de la performance du Système de Planification du Développement*

Le processus d'élaboration et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) a engendré, au cours ces dernières années, des transformations au niveau des mécanismes de la planification en Mauritanie. Les progrès ont porté notamment sur :

- (i) La formulation de Stratégies et programmes de développement dont la SCAPP et le ProPEP ;
- (ii) Rénovation du cadre légal de la SCAPP et de son dispositif de formulation et de suivi-évaluation ;
- (iii) Réalisation d'une RNV des ODD ;
- (iv) Développement de MOUTABAA pour les indicateurs de suivi des ODD, de la SCAPP et des SCRAPPP ;
- (v) Elaboration de quelques SCRAPPP et
- (vi) L'organisation d'une table ronde des partenaires pour la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la SCRAPPP du Hodh Charghi.

Malgré de réels progrès, le système de planification, de mobilisation de financement, de suivi et évaluation de la SCAPP et des politiques publiques de développement reste confronté à des défis qui entravent l'amélioration de ses performances dont : le déficit en ressources humaines qualifiées, la faiblesse de la culture de gestion axée sur les résultats, la quasi-absence de mécanismes de redevabilité, les faiblesses des mécanismes de coordination se traduisant par l'absence de cohérence des politiques publiques, l'inexistence de cadres conceptuels de suivi des politiques publiques, la faiblesse des organes en charge de l'évaluation des politiques publiques, le retard enregistré dans le processus d'élaboration des Stratégies de Croissance Régionale Accélérée et de Prospérité Partagée (SCRAPPP), le déficit notable quant à l'alignement des différents cadres de programmation (CDMT, PIP, Loi de Finances) avec le Plan d'action de la SCAPP, l'absence d'instruments finalisés de cadrage macroéconomiques et la faiblesse de la mobilisation du financement pour la mise en œuvre du premier plan d'actions 2016-2020 et des autres stratégies de développement.

Les orientations stratégiques relatives à l'amélioration de la performance du Système de planification du développement s'organisent comme suit :

- Réforme du système national de planification afin d'améliorer les performances du système de formulation, à travers notamment l'élaboration et l'adoption d'un référentiel de la planification et du suivi-évaluation des stratégies et politiques publiques, la mise en place des mécanismes nécessaires pour veiller à la cohérence des stratégies de développement.
- Amélioration du dispositif institutionnel pour le rendre plus fonctionnel à travers un meilleur fonctionnement des CDS¹⁹ pour devenir de véritables cadres sectoriels de dialogues autour de la SCAPP et des différentes stratégies sectorielles, et un meilleur fonctionnement des CDR.
- Renforcement des capacités techniques et matérielles des administrations en charge du suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SCAPP, des SCRAPP et des différentes stratégies de développement, des ODD et de l'Agenda 2063.
- Développement d'une stratégie nationale pour l'amélioration de la couverture des indicateurs et cibles des ODD et de leur localisation.

- ***Intervention 9.2 : Développement de la Statistique, en aide à la décision***

La transformation de l'organe central du Système Statistique National (SSN), l'Office National de la Statistique, en une nouvelle agence (ANSADE), constitue un premier jalon du processus de réforme de la statistique en Mauritanie. Sur le plan de la formation des ressources humaines, un Institut Supérieur des Métiers Statistiques (ISMS) existe désormais depuis 2018 au sein de l'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP) de Nouakchott dans le but de résorber le déficit en ressources humaines qualifiées. Des efforts importants restent à faire en matière de régularité des opérations de collecte, de production, d'analyse et d'utilisation de l'information statistique, en particulier dans le contexte du suivi et évaluation du Plan d'action quinquennal 2021-2025 de la SCAPP, du ProPEP, des ODD, des SCRAPP et des différentes autres politiques de développement sectorielles. Ces efforts font l'objet de la Stratégie Nationale Décennale de Développement de la Statistique (SNDSS) 2021-2030 et de son plan d'action 2021-2025 couvrant l'ensemble du Système Statistique National (SSN).

Les orientations stratégiques sont énoncées comme suit :

- Mise à niveau de la gouvernance du SSN, en particulier l'opérationnalisation du Conseil National de la Statistique ;
- Renforcement des capacités du SSN, y compris au niveau sectoriel.
- Satisfaction de la demande en données statistiques grâce à une production de qualité, y compris des données désagrégées.
- Valorisation des produits statistiques.

- ***Intervention 9.3 : Capture effective du dividende démographique***

La politique nationale de population constitue le cadre stratégique pour engager les actions sur les évolutions démographiques et la coordination des politiques socio-économiques afin d'améliorer le capital humain et d'obtenir un dividende démographique (DD) convertible en atouts économiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence Internationale sur Population et Développement (CIPD) et suite au Sommet de Nairobi sur la CIPD+25 en 2019, la Mauritanie a pris un ensemble d'engagements qui concourent à assurer la capture du dividende démographique et l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. En effet, la Mauritanie connaît encore une croissance démographique rapide, estimée à 2,7% par an. Celle-ci pose des défis importants dans tous les secteurs du développement. Avec une population très jeune et un taux de dépendance démographique élevé, il est nécessaire de convertir ce potentiel en faveur du développement économique à travers des actions bien ciblées et le développement du capital humain.

¹⁹ Comités de développement sectoriels

Il s'agit, d'une part, d'œuvrer à l'accélération de la transition démographique et la coordination des politiques socioéconomiques en faveur de la capture du dividende démographique et, d'autre part d'assurer l'intégration du dividende démographique au sein des politiques de développement et programmes régionaux notamment les SCRAPP, afin de réaliser les orientations stratégiques suivantes :

- Garantie d'une veille permanente et une coordination efficace afin que les politiques socioéconomiques aboutissent à la capture du dividende démographique.
- Accélération de la transition démographique et la coordination des politiques socioéconomiques en faveur de la capture du dividende démographique et son intégration au sein des politiques de développement.
- Accroissement de l'autonomisation des femmes sur le plan décisionnel et économique.
- Amélioration de la rétention des adolescentes au secondaire ;
- Amélioration de l'accessibilité aux produits et services de santé sexuelle et reproductive.
- Renforcement du cadre institutionnel, juridique, politique, et stratégique pour le rendre favorable à l'autonomisation des femmes.

- ***Intervention 9.4 : Lutte efficace contre la corruption :***

La Mauritanie est adhérente à la Convention des Nations Unies contre la Corruption depuis l'année 2006. Au cours de ces dernières années, des avancées ont été enregistrées sur la voie de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLC). Ainsi, des efforts de lutte contre la corruption se sont poursuivis dans plusieurs domaines institutionnel, législatif et réglementaire dont l'assainissement des finances publiques, l'amélioration du climat des affaires et la réforme du système de passation des marchés publics. Ces efforts ont eu un certain impact positif mais la préservation des acquis et le parachèvement des réformes engagées requièrent encore un effort soutenu.

Malgré les efforts déployés, ces dernières années par les acteurs étatiques, non étatiques et les partenaires techniques et financiers, en vue d'une bonne gouvernance, la corruption demeure présente dans tous les secteurs, favorisée par des disfonctionnements de l'Etat et par la culture de l'impunité, entraînant une détérioration de la qualité des services. Cependant, la lutte contre la corruption figure en bonne position dans l'agenda gouvernemental et fait partie des engagements pris au plus haut niveau du sommet de l'Etat.

Les orientations stratégiques de ce domaine d'intervention s'articulent comme suit :

- Actualisation et opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption ;
- Renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques ;
- Application de la loi 2016 relative à la lutte contre la corruption.
- Mise en œuvre des dispositions du nouveau code des Marchés publics.
- Actualisation et application du Code de déontologie des agents publics.

- ***Intervention 9.5 : Amélioration du climat des affaires et promotion du secteur privé et de l'investissement***

Les pouvoirs publics s'attendent à mettre en place un dispositif pour que le secteur privé joue pleinement son rôle de moteur de l'économie. Dans ce cadre, un Haut-Conseil de l'Investissement, présidé par le Président de la République, a été créé. La mise en place d'une agence de promotion de l'investissement en Mauritanie (APIM) contribuera aussi à l'attraction des IDE et à l'atteinte de cet objectif de transformation productive de l'économie du pays.

En dépit des réalisations dans le domaine des infrastructures d'appui à la croissance, des réformes du climat des affaires, et d'un taux de croissance économique qui s'est établi autour de 5% avant la Covid-19, l'économie nationale est restée peu diversifiée et globalement dépendante de l'exploitation du potentiel minier et halieutique, avec un gap important dans la transformation et la valorisation des

produits locaux notamment ceux des secteurs productifs de la pêche, de l'agriculture et de l'élevage et une industrie manufacturière peu développée. Certains obstacles persistent et ne permettent pas au pays de tirer tout le profit que pourrait lui procurer son potentiel économique. Parmi ces contraintes, il est important de citer la faiblesse structurelle du secteur privé mauritanien, dominé par l'informel, les faibles capacités et une compétitivité limitée du tissu des entreprises modernes, déjà quantitativement très réduit, un service financier non adapté aux besoins des entreprises, l'état embryonnaire de la recherche scientifique, qui n'est pas orienté vers l'exploitation du potentiel économique du pays et vers l'innovation et le transfert des technologies et l'insuffisance d'une offre de formation technique pouvant accompagner et répondre aux besoins de l'industrie. De plus le cadre juridique commercial gagnerait à être amélioré. A cela s'ajoutent les dernières leçons tirées de la crise sanitaire de la Covid-19 qui a perturbé les chaînes d'approvisionnement internationales et a démontré l'urgence du développement d'une économie productive diversifiée résiliente aux chocs exogènes.

Pour faire face à ces défis, l'APIM²⁰ s'attèle à améliorer l'image de marque du pays en tant que destination des investissements, à renforcer la sécurité des investissements, notamment en collaboration avec le secteur de la justice commerciale, et la solvabilité des entreprises, l'allègement des coûts des facteurs, la facilitation et le suivi des projets d'investissement grâce notamment à son guichet unique. De même, les services publics concernés par l'amélioration du climat des affaires (création d'entreprise, permis de construction, etc...) seront digitalisés. Afin d'alléger les risques au niveau des petites et moyennes entreprises, un fonds de garantie, en cours de mise en place, sera rendu opérationnel. A cela s'ajoute la mise en place prochaine d'un fonds d'investissement avec la participation d'investisseurs étrangers. Le Dialogue et le Partenariat Public-Privé devront aussi être redynamisés.

Les orientations suivantes guideront l'action en matière de développement du secteur privé :

- Amélioration du climat des affaires et promotion des relations équilibrées et confiantes avec les partenaires dans le secteur, y compris la révision du code des investissements ;
- Formation et qualification du capital humain pour répondre aux besoins du marché ;
- Développement de l'entrepreneuriat, de la performance et de la compétitivité du secteur privé pour tirer profit de nouvelles opportunités d'exportation des produits mauritaniens, à travers le développement des filières porteuses et des chaînes de valeurs au niveau des secteurs productifs ;
- Développement de technopoles capables de répondre aux besoins du secteur privé en termes d'infrastructures et d'équipement tout en améliorant le climat des affaires
- Conception d'une fiscalité incitative pour le développement du secteur privé ;
- Promotion du Partenariat Public-Privé et de la contribution du secteur privé au financement de l'économie.
- Actualisation et opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé.

- ***Intervention 9.6 : Gestion efficace des finances publiques***

Le système de gestion budgétaire, comptable et financier actuel a besoin d'être réformé pour répondre aux impératifs de développement du pays. Les finances publiques étaient régies entre 1978 et 2018 par une loi organique basée sur l'approche de budgets-moyens et une nomenclature inappropriée. En 2018, une nouvelle Loi organique relative aux lois de finances a été adoptée, assortie d'une feuille de route en cours de mise en œuvre sur une durée de cinq ans dont deux ans renouvelables une fois. Cette loi traduit l'engagement du pays à s'orienter vers la logique de gestion axée sur les résultats (GAR), qui a pour finalité la recherche de la performance dans l'action publique.

²⁰ Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie

Le déroulement des réformes inscrites à la LOLF se fera de manière graduelle et progressive donnant ainsi le temps pour la satisfaction de tous les prérequis qu'exige le déploiement de ce type de réformes. En dépit d'un contexte difficile marqué par la persistance de la pandémie du COVID-19, des avancées ont été enregistrées dans la mise en œuvre des réformes.

Les principales orientations pour le développement de la gestion des finances publiques, inscrites dans le SD-RFP comprennent :

- Actualisation et mise en œuvre du Schéma Directeur de réforme des Finances Publiques et de la feuille de route LOLF.
 - Renforcement et optimisation de la mobilisation des recettes.
 - Renforcement de la gestion des opérations financières de l'Etat, y compris le système automatisé de la chaîne des dépenses.
 - Renforcement des capacités des parlementaires en matière de finances publiques.
- ***Intervention 9.7 : Promotion d'un secteur financier stable et inclusif, y compris les assurances***

Le taux de bancarisation de la population se situe actuellement aux alentours de 30% lorsqu'on y inclut les institutions de micro finance. Pour améliorer ce taux, la Banque Centrale Mauritanienne (BCM) envisage la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF). Toutefois, en attendant le lancement de la SNIF, la mise en place progressive d'un cadre réglementaire dédiée à la finance islamique, à la finance numérique, à la protection des consommateurs des services financiers, à l'adaptation des mesures de vigilances relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme permettront d'accroître considérablement la confiance du public dans le secteur bancaire et par conséquent d'augmenter le taux de bancarisation et de contribuer à l'amélioration du niveau de vie de la population.

Une loi portant sur la facilitation de l'accès aux services des moyens de paiements a été votée en 2021. Outre les plateformes et agents bancaires déjà actifs, plusieurs banques de la place ont leur solution qu'elles comptent lancer. Pour assurer l'interopérabilité de ces solutions, GIMTEL s'attèle actuellement à proposer une solution. Un switch national permettra cette interopérabilité entre ces différentes solutions. A cela s'ajoute la modernisation de l'infrastructure financière entamée dans le cadre de la mise en œuvre du Projet PAMIF. Ainsi, les systèmes (RTGS, ACH, etc.), en cours de mise en place, seront opérationnels en 2022 et permettront une gestion en temps réel et automatisée des transactions financières.

En dépit des progrès accomplis au cours de ces dernières années, le diagnostic du secteur mauritanien des assurances fait état de plusieurs carences qui freinent son expansion malgré son potentiel de développement. Parmi ces carences figurent : la faible pénétration dans l'économie nationale avec moins de 0,3% en 2019, le rôle modeste dans la mobilisation de l'épargne et la faible densité d'environ 193 MRU (soit un peu plus de 5 USD). A ces carences s'ajoutent des contraintes d'ordre légal et réglementaire, culturel, institutionnel et organisationnel.

Les orientations de développement du secteur financier sont les suivantes :

- Renforcement du dispositif de supervision pour assurer la conformité aux normes et standards internationaux, ainsi que la surveillance et du développement des systèmes, services et moyens de paiement. S'ajoute la veille à la conformité par rapport à la lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme (LBC/FT).
- Mise en place d'une stratégie nationale d'inclusion financière pour assurer la couverture des services financiers de toute la population notamment les citoyens à revenu faible, en application du principe « Ne laisser personne de côté ».

- Consolidation et diversification des instruments des politiques monétaires et de change et amélioration des performances en matière de stabilisation des prix intérieurs.
- Restructuration du secteur des assurances en vue de le promouvoir et de renforcer sa contribution au financement de l'économie, en mettant en place un dispositif de surveillance des assurances, et en créant une société de réassurance.

- ***Intervention 9.8 : Transformation de l'administration et amélioration de la performance de ses ressources humaines***

La Fonction Publique mauritanienne nécessite d'être réformée car l'actuel statut des fonctionnaires et agents de l'Etat date depuis 1993, soit près de 30 ans. C'est un système basé sur la gestion de la carrière et difficile à appliquer, en particulier par rapport à la disposition d'évaluation annuelle des agents et en l'absence de fiches d'emplois et de postes.

Malgré les réformes engagées, l'Administration publique n'arrive pas à suivre le rythme des changements de la société mauritanienne et de l'environnement extérieur et souffre de plusieurs dysfonctionnements structurels qui l'empêchent d'accompagner ces changements et le développement global de la société. En effet, elle manque de compétences et a besoin d'innover pour garantir une bonne gouvernance et être plus proche du citoyen et au service des usagers.

Les orientations stratégiques relatives à la transformation de l'administration publique se présentent comme suit :

- Amélioration des textes juridiques, notamment la révision de la loi de 1961 sur la retraite, la révision du régime des pensions, la création d'une caisse des pensions et de la sécurité sociale des fonctionnaires de l'Etat et le régime de rémunération des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat.
- Modernisation des outils de gestion, notamment la mise en place d'un système d'information intégré moderne de la gestion des ressources humaines de l'Etat, et l'introduction des outils modernes dans la gestion de la fonction publique.
- Mise en œuvre d'un vaste programme de formation et de perfectionnement des fonctionnaires.
- Amélioration de l'efficacité et de la synergie au sein de l'administration publique et garantie l'intégration des systèmes d'information.
- Disponibilisation en ligne des procédures administratives et digitalisation de leurs moyens de paiement.
- Mise en œuvre rapide du projet de Modernisation de l'Administration par le développement des services électroniques (e-Gouvernement).

III. Plan d'Action de la SCAPP (2021-2025) :

Le second plan d'action de la SCAPP 2021-2025, à travers ses trois leviers stratégiques et ses différents chantiers, propose un portefeuille de projets composé de 282 projets pour un budget préliminaire estimatif de près 496 Milliards de MRU. Ces projets se répartissent à plus de 57% pour le premier levier qui traite des questions relatives aux secteurs productifs, à l'environnement et aux infrastructures de bases. Il s'agit également du levier le plus budgétivore avec près de 88% du budget total de la SCAPP. Le deuxième et troisième levier, quant à eux, se répartissent respectivement 31% et 12% des projets SCAPP ainsi que 10% et 2% du budget de mise en œuvre du second plan d'action. Le PA2 SCAPP comprend 15 projets en Partenariat Public Privé (PPP) actifs en cours de préparation par les Autorités Contractantes et la Direction des PPP.

En termes de répartition du financement des projets du PA2 SCAPP, il est estimé une contribution à hauteur 61% de la part du public, contre 39% pour le privé (15 projets PPP). La stratégie de financement du PA2 SCAPP et son bon déploiement est point d'attention essentiel à prendre en compte.

Par ailleurs, afin d'assurer la bonne mise en œuvre de ce plan d'action et de gagner en lisibilité vis-à-vis des différents partenaires tout en facilitant la convergence de l'action publique, une approche d'agrégation des projets en programmes structurants a été retenue ayant permis de disposer au final de 109 programmes homogènes.

Levier	Chantier	Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet
Levier Stratégique 1 : Promotion d'une croissance forte, durable et inclusive	Chantier 1 : Promotion d'une croissance diversifiée	1.1 : Promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable	Programme d'Aménagement hydroagricole de la cuvette orientale du lac de R'kiz	1.267,00	Agriculture	Moyen
			Programme d'appui à la transformation agricole en Mauritanie (PATAM)	2.296,00	Agriculture	Elevé
			Projet d'Amélioration de la Sécurité Alimentaire par la Relance de l'Irrigué dans le Gorgol et le Guidimakha (ASARIGG)	481,00	Agriculture	Elevé
			Projet de construction d'un chenal d'alimentation en eau de la zone de l'Aftout (zone Elghaira et d'un barrage sur l'Oued Ketchi)	6.000,00	Agriculture	Moyen
			Projet de Développement des Filières Inclusives	45,00	Agriculture	Moyen
			Projet de Promotion du Développement des Oasis (PPDO)	958,00	Agriculture	Moyen
			Projet de Gestion Durable des Ressources Naturelles, d'Equipements Communaux et de Structuration des Producteurs Ruraux (PROGRES)		Agriculture	Elevé

Levier	Chantier	Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet
			Projet Régional d'Appui à l'Initiative à l'Irrigation au Sahel (PARIIS)		Agriculture	Elevé
			Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS /Phase 2)		Agriculture	Elevé
			Projet de Développement d'une Résilience face à la récurrence de l'Insécurité Alimentaire en Mauritanie (PDRIASM 2)		Agriculture	Elevé
			Projet de Gestion intégrée des ressources en eau du fleuve (PGIRE)		Agriculture	Elevé
			Projet de Renforcement Institutionnel en Mauritanie pour le Développement des Infrastructures Rurales (RIM DIR)	1.352,50	Agriculture	Elevé
			Projet de Renforcement Institutionnel en Mauritanie pour le Développement des Filières (RIM FIL)	695,60	Agriculture	Elevé
			Projet de Renforcement Institutionnel en Mauritanie pour le Résilience Agropastorale (RIMRAP COVID et Post Covid)	154,60	Agriculture	Elevé
			Projet d'Appui au Développement et d'Innovation du Secteur Agricole en Mauritanie (PADISAM)		Banque mondiale	Faible
			Programme d'aménagement d'axes hydrauliques dans le Trarza	874,20	Agriculture	Faible
			Projet de développement de l'Agriculture contractuelle		AFD	Faible
	1.2: Accroissement des retombées du secteur de l'élevage		Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel	36,00	Elevage/PRAPS	Elevé
			Projet National de valorisation des ressources agropastorales naturelles	40.000,00	DDFA	Moyen
			Projet de renforcement des capacités des parties prenantes	216,00	DDFA	Moyen
			Projet d'Amélioration des Systèmes d'Elevage des Petits Ruminants	260,00	DDFA	Moyen

Levier	Chantier	Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet
			Amélioration de l'accès aux financements à travers la mise en place d'un fonds pour le financement de l'Elevage, l'appui et la promotion des Investissements Privés et le développement du Partenariat-Public-Privé	3.400,00	Elevage	Elevé
			Développement de la filière cuirs et peaux à travers l'organisation des réseaux de collecte, la création de tanneries et de mégisseries modernes, l'encadrement et l'appui aux producteurs de cuirs et le renforcement des textes normatifs dans le domaine.	232,00	ME	Moyen
			Développement de l'élevage avicole	200,00	DDFA	Moyen
			Développement des bassins laitiers	300,00	DDFA	Moyen
			Projet d'appui à la chaîne de production des viandes rouges de qualité	271,00	DDFA	Moyen
			Recensement Général de l'Elevage (RGE)	85,00	DSCSE	En cours d'execution
		1.3 : Préservation du patrimoine marin et intégration de la pêche dans l'économie	Appui à l'IMROP pour la recherche halieutique	360,00	IMROP/MPEM	Moyen
			Développement de la pêche continentale et de la pisciculture	171,00	DPC/MPEM	Moyen
			Acquisition d'équipement au profit de la Garde Côte Mauritanienne	75,00	GCM/MPEM	Elevé
			Construction de trois halles de criée le long du littoral sud de Nouakchott	180,00	DDVP/MPEM	Moyen
			Construction d'un Point de Débarquement Aménagé au niveau du PK 93 au sud de Nouakchott (Legweichich)	200,00	DMM/MPEM	Moyen
			Projet de Construction des Laboratoires d'Inspection et d'Analyse de l'ONISPA à Nouadhibou /Protection du consommateur	400,00	ONISPA/MPEM	Elevé
			Construction de Campus abritant les sièges de GCM et IMROP	648,00	GCM/IMROP	Elevé

Levier	Chantier	Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet
		1.4 : Promotion et mise en valeur des industries extractives	Viabilisation et opérationnalisation du port de N'Diago	200,00	Port de Ndiago	Moyen
			Viabilisation et extension du Port de Tanit	360,00	Port de Tanit	Moyen
			Construction de plateformes pour le stockage des produits de la SNDP	180,00	SNDP	Moyen
			Projet d'appui au secteur des pêches en Mauritanie	300,00	MPEM	Elevé
			Projet développement des chaines de valeur et création d'emplois en Mauritanie	760,00	MPEM	Elevé
		1.5 : Impulsion au secteur industriel	Concevoir et mettre en œuvre un projet de production de l'électricité à partir du gaz du champ Banda (Gaz to power)	20.400,00	MEPM	Moyen
			Construction de dépôts de stockage à l'intérieur du pays	3.800,00	MEPM	Moyen
			Evaluation et développement de la découverte du champ gazier de Bir Allah	Non défini	DGH	Moyen
			Appui au Projet gazier et renforcement des capacités institutionnelles en Mauritanie	17,00	CAB/MEPM	Elevé
			Construction de complexes pétroliers à Nouakchott et Nouadhibou	3.800,00	DHR/MRPM	Moyen
			Projet PPP - Extension, réhabilitation et exploitation des complexes pétroliers de Nouakchott et de Nouadhibou	6.574,00	Ministère Pétrole, Energie et Mines	Moyen
			Programme d'intervention Maaden	414,00	MAADEN/MAURITANIE	Elevé
		1.5 : Impulsion au secteur industriel	Elaboration et adoption d'une nouvelle stratégie de développement industriel	3,00	Direction de l'Industrie	Moyen

Levier	Chantier	Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet
			Organisation et développement des industries agroalimentaires	35,00	Direction de l'Industrie	Moyen
			Promotion et appui aux industries de transformation des produits miniers et hydrocarbures	30,00	Direction de l'Industrie	Moyen
			Projet PPP - Construction et exploitation d'un complexe intégré de production de sucre à Foum Gleita	13.147,00	Ministère de l'Agriculture / Compagnie Mauritanienne de Sucre	Moyen
			Structuration des chaînes de valeur du riz, de la viande et du poisson	25,00	Direction de l'Industrie	Moyen
			Projet d'appui à la transformation et à la commercialisation des peaux et cuirs	50,00	DAM	En cours d'execution
		1.6 : Promotion d'un artisanat génératriceur de revenus et d'emploi	Centre de poterie et de céramique	24,00	DAM	En cours d'execution
			Centre de tannage amélioré artisanal	30,00	DAM	En cours d'execution
			Construction d'un village pour l'artisanat et un centre international des expositions à NKTT	50,00	Direction de l'Artisanat (DAM)	En cours d'execution
			Projet création d'un Centre de Formation et de Développement de l'Artisanat d'art	500,00	DAM	En cours d'execution
		1.7 : Promotion du commerce	Création d'un laboratoire pour les analyses et le contrôle de qualité des aliments à Nouakchott, Nouadhibou et Rosso	20,00	DNPQ	Moyen
			Equipement des aéroports de Nouakchott et Nouadhibou en chambres froides	20,00	DNPQ	Moyen
			Projet PPP - Exploitation d'un hangar réfrigéré (700m2) à l'aéroport de Nouadhibou construit par La Zone Franche de Nouadhibou	-	Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou	Moyen

Levier	Chantier	Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet
			Projet PPP - Construction et exploitation d'un entrepôt frigorifique au port de Nouadhibou (PAN)	712,00	Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou	Moyen
			Projet de renforcement de l'organisme de standardisation national et diffusion des normes à l'échelle Nationale	10,00	DNPQ	Moyen
			Construction d'un quai à conteneurs à Nouakchott	3.925,00	MET	Faible
			Promouvoir le commerce et consolider les conditions d'un fonctionnement équilibré et transparence des marchés :	201,00	DPCE	Moyen
		1.8 : Redynamisation et développement du tourisme	Promouvoir le patrimoine minier et attirer les investisseurs, à travers la communication et le marketing	10,00	MEPM	Faible
			Mise à niveau des statistiques touristiques de base	1.600,00	DT	Moyen
			Classement et qualification des établissements d'hébergement	1.600,00	DT	Moyen
			Projet de développement de l'écotourisme	25,00	DEPC	Faible
			Projet de développement de l'écotourisme dans un réseau de parcs transfrontaliers et aires protégées	50,00	DEPC	Faible
	Chantier 2 : Environnement et réduction des catastrophes	2.1 Environnement Vert	Programme de protection et de réhabilitation des terres dégradées	35,00	MEDD	Elevé
			Contribuer à la stabilité et la sécurité des populations dans le tracé de la GMV par le contrôle de la dégradation des terres et l'avancée du désert	1.131,00	ANGMV/MEDD	Faible
			Programme de gestion et d'aménagement des écosystèmes des zones humides	15,00	MEDD	Elevé
			Programme de gestion durable et restauration des aires protégées terrestres	25,00	MEDD	Elevé

Levier	Chantier	Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet
			Programme de régénération et développement des gommerais	40,00	MEDD	Elevé
			Programme conjoint MEDD/ DGSCGC-MIDEC de lutte contre les feux de brousse	800,00	MEDD & DGSCGC	Moyen
			Programme d'extension des Fermes Agricoles Communautaires Intégrées le long du tracé de la GMV	168,00	MEDD	Elevé
			Programme de développement des Ceintures vertes des villes du tracé de la GMV	15,00	MEDD	Elevé
			Programme de production de semences forestières pour la promotion des produits forestiers ligneux et non ligneux	190,00	MEDD	Elevé
			Programme changement climatique, développement d'énergies renouvelables et restauration des terres dégradées	855,00	MEDD	Elevé
			Programme de promotion et de développement des palmiers dattiers dans le tracé de la GMV	135,00	MEDD	Elevé
			Programme de développement de filières forestières génératrices de revenus et créatrices d'emplois	22,00	MEDD	Elevé
			Programme de renforcement des capacités logistiques, scientifiques (connaissances) et techniques (informations) de gestion environnementale	167,00	MEDD	Elevé
			Programme de renforcement et application des textes de gestion environnementale	-	MEDD	Faible
			Programme de gestion du Parc national du Banc d'arguin	-	MEDD	Faible
			Programme de gestion du Parc National d'Awleigatt (Réintroduction des antilopes et d'autres mammifères menacées)	29,30	MEDD	Elevé
			Programme de gestion du Parc National du Diawling (Projet d'appui à la restauration des écosystèmes du Bas Delta)	95,00	MEDD	Elevé

Levier	Chantier	Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet
			Programme de sensibilisation et d'Education environnementale (Programme Ecoles Vertes)	15,00	MEDD	Elevé
		2.2 Environnement Bleu	Programme de conservation/restauration des milieux et des espèces de la zone marine et côtière : Protection des zones de nidification des tortues, des espèces menacées d'extension et par la surexploitation, ...	-	MEDD	Faible
		2.3 Environnement gris	Programme de renforcement des capacités du Département en charge de l'Environnement, des Départements sectoriels, du secteur privé et e la société civile sur les évaluations environnementale (EIE, audits environnementaux, normes environnementales, ...) : Formations, élaboration de textes réglementaires, amélioration des évaluations des EIE et leur systématisation, ainsi que le suivi de leur mise en valeur, ...	-	MEDD	Faible
			Projet de déchets des Ménagers	1.608,00	MIDEC	Faible
			Programme de gestion des déchets urbains, miniers, solides et liquides	-	MEDD	Faible
		2.4 : Gestion des catastrophes	Mise en œuvre du Schéma National d'Analyse et de Couverture des Risques (SNACR) et renforcement de la DG/SCGC	200,00	DGSCGC & MIDEC	Faible
			Mise en place de dispositifs de suivi, de prévision et de diffusion de l'information	40,00	DGSCGC & MIDEC	Faible
			Mise en place de dispositifs de réaction pour les risques « naturels » et les risques technologiques (pollutions : POLMAR, POLAIR, POLSOL)	200,00	DGSCGC & MIDEC	Faible
	Chantier 3 : Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique	3.1 : Infrastructures énergétiques	Construction d'une ligne HT 225 kV et postes associés Nouakchott-Néma (1400km) et raccordement au réseau OMVS grâce à la ligne Tintane-Kayes	17.340,00	DEME / SOMELEC / MPME	Moyen
			Construction de la boucle moyenne tension Kaédi Sélibaby Mbout et électrification des localités desservies	1.192,00	DEME / SOMELEC / MPME	Moyen
			Projet PPP - RIMDIR – Composante énergie électrique dans 3 wilayas du sud-est de la Mauritanie	871,00	Société Mauritanienne d'Electricité (SOMELEC)	Moyen

Levier	Chantier	Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet
			Programme de Développement et de renforcement infrastructures électriques	3.000,00	DEME/MPEM	Elevé
			Renforcement de l'interconnexion Electrique entre la Mauritanie et le Sénégal (ligne Nouakchott-keur per)	767,87	MPME	Elevé
			Réalisation d'une ligne électrique 225kV entre Nouakchott et Néma et postes associés ainsi que l'interconnexion avec le Mali (1406,5 kml)	7.914,48	MPME	Faible
			Construction de mini réseau en milieu rural – Projet RimDir	495,00	SOMELEC / MPME	Elevé
			Construction ligne Haute Tension Nouakchott--Akjoujt-Atar-Zouerate et des postes associés	105,00	SOMELEC / MPME	Elevé
			Réalisation d'une ligne électrique entre Boulenouar et Choum (450km) et postes associés	115,00	DEME / SOMELEC / MPME	Moyen
			Projet Réalisation de ligne 90 kV entre Kiffa et Sélibabi (210 kml) et Postes associés	11.681,00	MPME / SOMELEC	Faible
			Développement de la filière de l'hydrogène vert en Mauritanie par la mise en valeur du fort potentiel solaire et éolien, en particulier le long du littoral.	-	-	Faible
			Projet d'extension de réseaux de moyenne tension dans les zones Sud-Est	1.176,83	MPME	Elevé
			Projet de construction d'une centrale à gaz à cycle combiné de puissance de l'ordre de 200MW sur le littoral développé en mode Partenariat Public/Privé (PPP) dans la zone de Ndiago	-	DEME / SOMELEC / MPME	Moyen
3.2 : Infrastructures d'équipement et de transport			Travaux de construction de la route Barkéol – Mbout	1.632,00	-	Faible
			Projet PPP - Projet de Tramway à Nouakchott	-	-	Faible

Levier	Chantier	Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet
			Projet PPP - Construction et exploitation de l'Autoroute Nouakchott – Boutilimit	10.697,00	Ministère de l'Equipement	Elevé
			Travaux de construction de la route Tintane – Ain Varbe - Twil	1.440,00	DEPC / MET	Moyen
			Travaux de réhabilitation de la route Tintane – Oueinat Zbil	3.200,00	DEPC / MET	Moyen
			Projet PPP - Construction d'un aéroport international à Nouadhibou	9.933,00	Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou	Moyen
			Acquisition de matériels de sécurité aéroportuaire	300,00	DITAPPF / MET	Moyen
			Projet PPP - Port en Eau Profonde à Nouadhibou	8.550,00	Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou	Elevé
			Construction du Pont sur le fleuve Sénégal à partir de Rosso	3.623,00	UGP/MET	Elevé
			Construct Route Tidjikja - Kiffa-Kankossa-selibaby-Kayes	5.000,00	MET	Faible
			Réhabilitation de la route Boghe-Kaedi	5.500,00	MET	Faible
			Réhabilitation de la route Akjoujt - Atar	3.200,00	DEPC/MET	Moyen
			Travaux de réhabilitation de la route Aleg – Maghta Lehjar	2.000,00	DEPC/MET	Moyen
			Travaux de réhabilitation de la route Nouakchott – Nouadhibou (lot N°3)	2.400,00	DEPC/MET	Moyen
			Travaux de réhabilitation du tronçon Rosso – Boghé - Kaédi	1.800,00	DEPC/MET	Moyen

Levier	Chantier	Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet
3.3 : Infrastructures hydrauliques et d'assainissement			Projet de Renforcement du système d'AEP de la ville de Nouadhibou à partir de la nappe de Boulenour	3.000,00	CAB / MHA	Elevé
			Sécurisation et renforcement AEP Nouakchott à partir de la nappe d'Idini et mis à niveau des installations de l'Aftout Essahli	2.664,00	MHA/CAB	Faible
			Projet d'assainissement de la ville de Nouakchott	13.875,00	CPAVN	Faible
			Projet d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de la ville Kiffa à partir du fleuve Sénégal	11.100,00	DHB / MHA	Elevé
			Projet PPP - Alimentation en eau potable de la Zone du Nord	124.559,00	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Moyen
			Projet PPP - Assainissement de la ville de Nouakchott (eaux usées et eaux pluviales)	14.643,00	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Moyen
			Projet PPP - Traitement des eaux usées du secteur de la pêche de Nouadhibou	803,00	Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou	Moyen
			Projet PPP - Usine de dessalement d'eau à Nouadhibou	2.666,00	Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou	Moyen
			Projet Aftout Echargui	444,00	DHB / MHA	Elevé
			Projet Dhar Phase II : Alimentation en eau potable des villes Aioun et Djiguenni, avec certaines localités du Hodh El Gharbi	1.322,00	CAB / MHA	elevé
			Réalisation des piézomètres et acquisition des enregistreurs automatique de suivi	18,00	CNRE / MHA	Moyen
			Programme de création et équipement de points d'eau	750,00	MHA	Elevé

Levier	Chantier	Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet
			Projet Eau et Assainissement dans les deux Hodhs (G5-2H)	544,00	DH / MHA	Elevé
			Réseaux de distribution eau Nouakchott (2ème phase)	839,00	CAB / MHA	Elevé
			Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA)	1.764,00	CAB / MHA	Elevé
			Programme de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement autonome dans toutes les wilayas du pays	529,00	DA / MHA	Moyen
			Collecte et traitement des eaux usées et boues de vidange (Nouakchott, Nouadhibou et Rosso)	10.600,00	DA / MHA	Moyen
			Projet d'AEP de la ville de Nouakchott	3.000,00	CAB / MHA	Elevé
			Projet PPP - Délégation du Service Public de l'eau dans 5 wilayas	-	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Moyen
			Accélération pour l'atteinte des Objectifs de la Stratégie Nationale pour un Accès Durable à l'Eau et l'Assainissement pour 2030 – SNADEA 2030	630,00	MHA	Faible
			Réorganisation et mise à jour des capacités institutionnelles du CNRE	450,00	MHA	Moyen
			Etudes d'implantation hydrogéologique et contrôle des forages	7,00	CNRE / MHA	Elevé
3.4 : Infrastructures liées aux		Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest – WARDIP (Composante Mauritanie)		1.062,00	WARDIP / MTNIMA	Elevé

Levier	Chantier	Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet
		nouvelles technologies	Projet e-Id : Authentification en ligne pour les services publics et privés à l'aide d'une solution d'identité numérique (application mobile).	90,00	MTNIMA	Elevé
			Mise en place d'une Plateforme eProcurement pour la passation de marché	59,00	MTNIMA	Moyen
			Mise en place d'un SI pour la gestion du courrier	50,00	MTNIMA	Moyen
			Connectivité des villages et communes à proximité du backbone	157,20	Direction des Infrastructures/ MTNIMA	Moyen
			Etendre le backbone pour connecter tous les chefs-lieux des Wilayaas, Moughataas, et communes, et pour créer des boucles afin de sécuriser la connectivité	2.007,87	Direction des Infrastructures/ MTNIMA	Moyen
			Mise en place d'une technopole	425,00	MTNIMA	Moyen
			Mise en place d'un fonds d'innovation.	19,10	MTNIMA	Moyen
			New Deal Mobile pour la Mauritanie pour accélérer l'amélioration de la couverture et de la qualité de service	3.870,00	Direction des Infrastructures/ MTNIMA	Moyen
			Solidifier la connexion internationale via des câbles terrestres et exporter de la capacité vers les pays du G5 Sahel	786,00	Direction des Infrastructures/ MTNIMA	Moyen
		3.5 : Infrastructures du	Extension des établissements scolaires (Fondamental et Secondaire)	139,00	DBEP / MHUAT	En cours d'exécution

Levier	Chantier	Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet
		Bâtiment et équipements publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme	Projet PPP - Construction de logements sociaux à Nouakchott	-	Ministère de l'Habitat	Moyen
			Elaboration des plans de lotissements de 20 villes	600,00	DOU / MHUAT	Moyen
			Elaboration des plans de lotissements de 13 villes (en cours)	200,00	DOU / MHUAT	En cours d'exécution
			Correction du plan général de Nouakchott	80,00	DOU / MHUAT	Moyen
			Exécution des plans de lotissements de 10 villes	290,00	DOU / MHUAT	Moyen
			Construction et réhabilitation des infrastructures structurantes de la ville d'Akjoujt	189,00	DBEP / MHUAT	En cours d'exécution
			Programme de réalisation de voiries à Nouakchott	1.400,00	MET	Faible
			Construction des stades : Rosso Ksar Sebkha et mise à niveau du poste frontière-PK55 vers le Maroc	181,00	DBEP / MHUAT	En cours d'exécution
			Programme de construction et de réhabilitation des établissements scolaires Phase 1	1.260,00	DBEP / MHUAT	En cours d'exécution
Levier Stratégique 2 :	Chantier 4 : Relèvement de l'accès et de la		Programme d'alimentation scolaire	1.315,00	MENRSE	

Levier	Chantier	Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet
Développement du capital humain et accès aux services sociaux de base	l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle	qualité de l'éducation et de la formation professionnelle	Programme national d'alphabétisation des femmes déscolarisées	30,00	MAIEO	Faible
			Programme Prioritaire Elargi du Président de la République (ProPEP)	3.925,00	MENRSE	En cours d'exécution
			Projet de construction d'un institut de formation des imams et prédicateurs	22,00	MAIEO	Faible
			Projet « Continuité de l'Apprentissage et de Renforcement de la Résilience de l'Education de Base en Mauritanie »	128,00	MENRSE	Faible
			Projet de construction de 2000 écoles coraniques communautaires	800,00	MAIEO	En cours d'exécution
			Projet de construction de 500 Garderies et jardins d'enfants (100 / an)	1.750,00	MASEF	En cours d'exécution
			Projet de construction et d'équipement d'une nouvelle Université	4.823,00	MESR	Moyen
			Projet d'appui à l'accès au numérique et d'introduction des MOOC dans les formations des ENIs	42,00	MENRSE	Faible
			Projet de construction et d'équipement de l'Institut du numérique (Sup'Num)	195,00	MESR	Moyen
			Projet d'appui à la formation de formateurs en Formation Technique et Professionnelle	-	MEFTP	Faible
			Projet d'Appui à la gouvernance institutionnelle et administrative du secteur de l'Education	50,00	MENRSE	Moyen
			Projet d'appui à la mise en œuvre de la réforme de l'Education	21,00	MENRSE	Moyen
			Projet d'appui au Centre de Formation pour la Petite Enfance (Pip 2019-2021-51I204BA)	16,00	MASEF	En cours d'exécution

Levier	Chantier	Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet
			Projet d'appui à l'éducation fondamentale et secondaire, au pilotage du système et à la formation technique et professionnelle, l'insertion et l'emploi :	240,00	MEFTP	Faible
			Projet d'appui à la scolarisation et la rétention des filles au fondamental et au secondaire	150,00	MENRSE	Moyen
			Projet de construction et d'équipement de 3 centres de développement des compétences (CDC)	-	MEFTP	Faible
			Projet de Construction et d'équipement d'une Cité des Sciences	200,00	MESR	Moyen
			Projet de construction et d'équipement de l'Institut Supérieur de formation aux métiers du Gaz, du Pétrole et des Mines	-	MEFTP	Moyen
			Projet de Généralisation de collèges d'enseignement technique (Pip 2019-2021-51A435BE)	14,00	MEFTP	En cours d'exécution
			Projet de Renforcement de l'Enseignement et Apprentissage des Sciences, des Technologies et de l'Innovation au Secondaire	437,00	MENRSE	Moyen
			Projet d'appui au secteur de l'éducation de base en Mauritanie - Phase 2	1.894,00	MENRSE	En cours d'exécution
			Projet de construction et d'équipement d'une Ecole de Hautes Etudes Commerciales	105,00	MESR	Moyen
			Projet d'Appui Institutionnel pour la Réforme du Système Educatif (UE)	240,00	MENRSE	En cours d'exécution
			Construction du nouveau campus de l'Université de Nouakchott	255,00	DPEF	Moyen
			Extension des locaux de l'UNA	9.420,00	MESR	Moyen
			Création de 4 pôles d'excellence pour la recherche	65,00	MESR	Faible

Levier	Chantier	Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet
			Création d'un Observatoire du devenir des diplômés	5,00	MESR	Faible
			Création d'un Centre d'innovation pédagogique	7,00	MESR	Moyen
			Projet de renforcement de l'enseignement/apprentissage des sciences à l'ENS	92,00	MESR	Faible
			Création d'un portail pour la recherche scientifique	80,00	MESR	Moyen
			Programme d'offre du préscolaire public au profit des ménages d'extrême vulnérabilité au profit de 10.000 enfants (1 jardin d'enfant public par Moughataa)	120,00	MASEF	Faible
			Projet d'Extension des locaux de l'ISET de Rosso	80,00	MESR	Moyen
	Chantier 5 : Amélioration des conditions d'accès aux services de santé	Amélioration des conditions d'accès aux services de santé	Investir pour atteindre un impact contre le VIH, la Tuberculose et le Paludisme en Mauritanie	714,00	SENLS	En cours d'exécution
			Projet de préparation et de réponse stratégique covid-19 FA (PPRS)	417,00	DISSE/MS	Faible
			CMR 118 01H : projet d'appui à la santé maternelle et néonatale	289,00	CABINET/MS	En cours d'exécution
			Projet d'appui à la santé reproductive	264,00	DMH/MS	En cours d'exécution
			Programme d'Appui au secteur de la Santé (PASS 2)	960,00	CABINET/MS/UE	En cours d'exécution
			Projet d'Appui au Système de Santé (INAYA)	1.250,00	CABINET/MS	En cours d'exécution
			Généralisation du Forfait Obstétrical	225,00	DSMNA/MS	En cours d'exécution

Levier	Chantier	Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet
			Acquisition des vaccins	30,00	DSIVN/MS	Faible
			Disponibilisation des intrants pour la prise en charge de la malnutrition	262,00	DSIVN/MS	Faible
			Renforcement du système de santé RSS2- GAVI	124,60	DGSP/MS	En cours d'exécution
			FA additionnel COVID - CR19 RM	220,50	SENLS	En cours d'exécution
			Appui à la mise en œuvre du PNDS 2021-2030	22,55	DMH/MS	En cours d'exécution
			Fond Canadien d'aide aux soins critiques	28,60	DMH/MS	En cours d'exécution
			Extension de la Couverture Maladie Universelle en Mauritanie	47,80	UE	En cours d'exécution
			Réseau de transfusion	253,80	CNTS	Elevé
			Acquisition matériel et équipements biomédicaux	1.040,50	MS/cabinet	Elevé
			Construction Hôpital à Atar et Hémodialyse NKCTT	539,00	Cellule Planification & Coopération/MS	Elevé
			Construction de l'hôpital Salmane Ben Abdel Aziz	942,13	MS/cabinet	Moyen
			Construction/Réhabilitation/ Extension des Infrastructures de santé	979,50	MS/cabinet	Faible
			Moustachfa Moutanaghil	506,67	MS/cabinet	Faible
			Lutte contre la COVID FA	722,00	DGSP/MS	En cours d'exécution

Levier	Chantier	Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet
Chantier 6 : Promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture, et de la résilience des couches les plus vulnérables	6.1 et 6.2 : Promotion de l'emploi productif et du travail décent / Promotion et protection de la jeunesse		Projet EMPLOI AFD	85,00		En cours d'exécution
			Projet EMPLOI jeunes en milieu urbain	-		Faible
			Projet d'Appui à l'Employabilité des Jeunes Vulnérables en Mauritanie	1.460,80	BM	En cours d'exécution
			Programme Mon projet Mon avenir (horizon 2025)	131,50	MEFTP	En cours d'exécution
			Projet PACSEM ENERGIE	-		Faible
			PECOBAT : amélioration de l'employabilité des jeunes et des capacités des pme par le développement du sous-secteur du BTP en matériaux locaux et de la formation professionnalise dans les chantiers écoles construction	128,00	UE	En cours d'exécution
			Projet PEJ employabilité jeunes	42,00		En cours d'exécution
			Projet MEHENI	15,00		En cours d'exécution
			Programme STAGI PATRONAT (PNUD)	-		Faible
			Promotion de l'emploi et amélioration des conditions de vie des pêcheurs artisanaux côtiers, jeunes et femmes aux alentours des espaces naturels protégés du secteur nord de Mauritanie	400,00	UE	En cours d'exécution
			Création d'emplois décents et consolidation de l'emploi existant pour les jeunes et potentiels migrants dans le secteur de la pêche artisanale	560,00	UE	En cours d'exécution
			Programme AGR	30,33		En cours d'exécution

Levier	Chantier	Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet
		6.3 : Renforcement de la protection et de la résilience sociale	Programme DARI	125,00		En cours d'exécution
			Programme CHEYLA	1.529,00		En cours d'exécution
			Projet d'appui au Système de Filets Sociaux	1.383,00	TAAZAOUR	Elevé
			Programme TEKAVOUL : Renforcer l'efficacité des filets sociaux et l'amélioration du pouvoir d'achat	138,00		En cours d'exécution
			Programme Promotion des Droits des Handicapés	-		Faible
			Projet Consolidation Protection Enfance	-		Faible
			Pilotage Stratégie Protection Sociale	-		Faible
			Programme Genre, Autonomisation et lutte contre les VBG	-		Faible
		6.4 : Renforcement de la sécurité alimentaire	Programme TEMWINE	2.537,00	Etat	En cours d'exécution
			Programme AL BARKA	-		Moyen
			Projet Renforcement capacités de stockage	618,99	CSA/Etat	En cours d'exécution
			Résilience et sécurité Alimentaire(SAVS)	100,00	CSA/Etat	Faible
			Renforcement des capacités productives des populations rurales de Lehda	210,00	CSA/Etat	En cours d'exécution
			Programmes appui aux CRENAM-Nutrition	232,00	CSA/Etat	En cours d'exécution

Levier	Chantier	Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet
			Programme Nutrition Communautaire+E195	477,00	CSA/Etat	#N/A
			Programmes secours d'urgence et vivres gratuits	135,00	CSA/Etat	En cours d'exécution
			Programme Intrants agricoles en zones enclavées	-		Moyen
			Dispositif National DCAN	32,00	CSA/Etat	En cours d'exécution
			Mise en place d'un Stock National de Sécurité Alimentaire	1.140,00	CSA/Etat	En cours d'exécution
			Projet de prévention et de lutte contre la malnutrition à travers l'action des mères et la valorisation des produits locaux	227,85	CSA	Faible
			Renforcement des Services Logistiques et Acheminement pour les Urgences	209,50	CSA/Etat	En cours d'exécution
Levier Stratégique 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions	Chantier 7 : Gouvernance politique, sécurité et décentralisation	7.1 : Amélioration de la gouvernance politique	Programme Gouvernance efficace des institutions, partis politiques et associations	40,00	MIDEC	Faible
		7.2 : Renforcement des forces de défense et de sécurité	Programme Gouvernance efficace des Forces de défense et de sécurité	20,00	Ministère de la défense	Faible
		7.3 : Pérennisation de la paix et de la cohésion sociale	Programme de pérennisation de la paix en Mauritanie	80,00	CDHRSC	Faible

Levier	Chantier	Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet
		7.4 : Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent	Programme de gouvernance efficace de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent chez les jeunes.	50,00	Ministère de l'enseignement	Faible
		7.5 : Gestion efficace des migrants et des réfugiés	Programme de gouvernance efficace des mobilités humaines	60,00	MIDEC	Faible
		7.6: Politique active d'aménagement du territoire	Programme Gouvernance efficace de l'aménagement du Territoire	30,00	Ministère de l'aménagement du territoire	Faible
		7.7 : Effectivité de la décentralisation et du développement local	Programme Gouvernance efficace de la décentralisation et développement local	70,00	MIDEC	Faible
			Projet d'appui au développement économique concerté local et aux Initiatives communales dans les 2 Hodhs (DECLIC 2 Hodhs)	232,00	MIDEC	Elevé
			Programme DECLIC	770,00	MIDEC	En cours d'exécution
			Programme MOUDOUN	2.592,00	MIDEC	En cours d'exécution
	7.8 : Accès à un état civil performant		Programme Gouvernance efficace de l'état civil	20,00	MIDEC	Faible
	Chantier 8 : Droits humains, justice et contrôle citoyen de	8.1 : Consécration des Droits Humains	Agir ensemble pour l'Accès aux Droits	10,00	CDHAHRSC	Moyen
			Renforcement des capacités nationales pour la promotion et la protection des droits humains	20,00	CDHAHRSC	Moyen
			Opérationnalisation de la politique de la petite enfance	100,00	MASEP	Moyen

Levier	Chantier	Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet
			Promotion de la cohabitation pacifique et appui à la construction de la citoyenneté (TAAYOUCH)	30,00	CDHAHRSC	Moyen
			Renforcement des capacités nationales de résilience et de relèvement	40,00	CDHAHRSC	Moyen
		8.2 : Renforcement de la Justice	Modernisation du cadre légal de la justice	40,00	MJ	Moyen
			Renforcement des capacités et professionnalisation des acteurs de la Justice	10,00	MJ	Moyen
			Construction, réhabilitation et équipement des Infrastructures Judiciaires	100,00	MJ	Moyen
		8.3 : Contrôle citoyen de l'action publique et développement des OSC et des médias	Renforcement des capacités de la SC en termes d'accompagnement et de suivi des politiques sectorielles CDS 8	10,00	MJ	Moyen
			Création et mise en œuvre d'une maison de la presse	13,00	MCRP	Moyen
	Chantier 9 : Gouvernance économique, financière et administrative et Capture du dividende démographique	9.1 : Performance du Système de Planification du développement	Projet d'amélioration des performances du système de planification	85,00	MAEPSP	Faible
			Projet d'Appui à la Gouvernance et à la Gestion des Investissements (PA2GI)	82,00	MAEPSP	En cours d'exécution
		9.2 : Développement de la Statistique, en aide à la décision	Projet d'Appui à la Mise en œuvre de la SNDSS	1.879,00	ANSADE	Moyen
		9.3 : Capture effective du dividende démographique	Projet SWEDD (autonomisation des femmes et dividende démographique)	2.280,00	MAEPSP / Unité de projet SWEDD	En cours d'exécution

Levier	Chantier	Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet
		9.4 : Lutte efficace contre la corruption	Projet d'Appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Lutte contre la Corruption	170,00	MAEPSP	Faible
			Projet de Modernisation et de Renforcement de la Cour des Comptes	72,00	Cour des Comptes	Faible
		9.5 : Amélioration du Climat des affaires et promotion du secteur privé et de l'investissement	Amélioration du climat des affaires et Promotion du secteur privé et de l'investissement	190,00	MAEPSP	Moyen
			Produire en Mauritanie (« Made in Mauritania »)	85,00	MAEPSP	Moyen
		9.6 : Gestion efficiente des finances publiques	Projet d'Appui à la réforme de la gestion des finances publiques	140,00	MF (Finances)	Faible
		9.7 : Promotion d'un secteur financier stable et inclusif, y compris les assurances	Projet d'Appui à la Modernisation de l'Infrastructure Financière (PAMIF)	150,00	BCM	En cours d'exécution
			Projet de renforcement à l'inclusion financière (PRIF)	280,00	BCM	Faible
		9.8 Transformation de l'administration et amélioration de la performance de ses ressources humaines	Amélioration des performances des ressources humaines de l'Etat	540,00	Fonction Publique	Faible
			Projet de Modernisation de l'Administration par le développement des services électroniques (e-Gouvernement)	739,00	MTNIMA (Transition Numérique et Modernisation de l'Administration)	Faible
TOTAL			Budget Total	495.712		

IV. Cartographie des risques stratégiques de mise en œuvre du PA2 SCAPP :

La maîtrise et l'anticipation des risques est un facteur de réussite indispensable dans la mise en œuvre du PA2 SCAPP. Celles-ci requièrent la prise en compte de différentes dimensions, tant endogènes qu'exogènes et peuvent entraver le bon déroulement du déploiement des projets et programmes du Plan d'Action, depuis leur démarrage jusqu'à leur mise en œuvre.

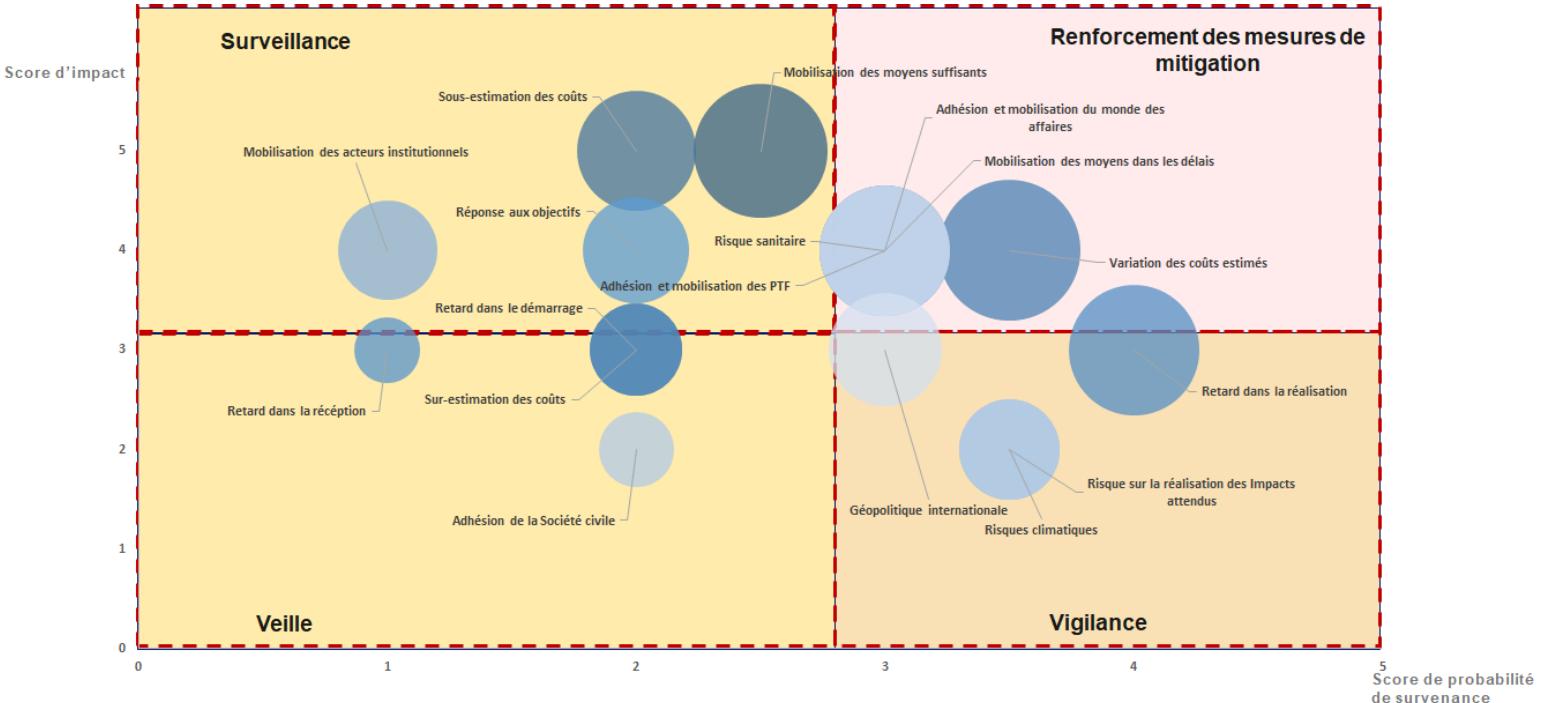
Une approche par les risques a dans ce cadre été déployée et a permis de mettre en évidence 6 grandes catégories de risques subdivisées en 17 risques opérationnels. Chaque risque a été apprécié en fonction de sa probabilité de survenance et du niveau de gravité de l'impact si celui-ci se confirme. Le rapprochement entre les niveaux de probabilité et ceux d'impacts permettent alors de définir sa criticité.

Par ailleurs, pour chacun des risques, des mesures de mitigations ont été identifiées afin de les maîtriser et les anticiper.

Le tableau ci-dessus présente la synthèse des résultats de cette analyse des risques.

Catégorie du Risque	Risque	Probabilité d'occurrence	Impact	Criticité
Risques sur la mobilisation du financement	Mobilisation des moyens suffisants	2,5	5	12,5
	Mobilisation des moyens dans les délais	3	4	12
Risques sur les coûts	Sous-estimation des coûts	2	5	10
	Surestimation des coûts	2	3	6
	Variation des coûts estimés	3,5	4	14
Risques sur les délais	Retard dans le démarrage	2	3	6
	Retard dans la réalisation	4	3	12
	Retard dans la réception	1	3	3
Risques sur les résultats	Réponse aux objectifs	2	4	8
	Risque sur la réalisation des Impacts attendus	3,5	2	7
Risque sur l'adhésion et mobilisation des acteurs	Mobilisation des acteurs institutionnels	1	4	4
	Adhésion et mobilisation des PTF	3	4	12
	Adhésion et mobilisation du monde des affaires	3	4	12
	Adhésion de la Société civile	2	2	4
Risques exogènes	Risques climatiques	3,5	2	7
	Risque sanitaire	3	4	12
	Géopolitique internationale	3	3	9

Afin de pouvoir dresser un dispositif de maîtrise des risques tenant compte de la criticité de chacun d'eux, la cartographie ci-dessous a été élaborée.



Le dispositif à mettre en œuvre propose 4 approches pour aborder lesdits risques :

- La veille : Les risques appartenant à cette catégorie nécessitent de voir leur évolution surveillée sans surinvestissement en termes d'actions
- La surveillance : Les risques appartenant à cette catégorie doivent être surveillés avec une mise en place de contrôles préventifs à des échelles de temporalité prédéfinies en raison de leur criticité en cas de survenance.
- La vigilance : Les risques appartenant à cette catégorie doivent être contrôlés et régulés via le déploiement des mesures de mitigation y afférentes et des contrôles fréquents du fait de leur haute probabilité de survenance.
- Le renforcement des mesures de mitigation : les risques appartenant à cette catégorie ont une criticité et une probabilité de survenance élevées et doivent faire l'objet d'un suivi particulier. Les actions à déployer à leur égard doivent être renforcées.

Ainsi, l'approche par les risques a permis de faire ressortir :

- **4 risques** devant faire l'objet de **veille** :
 - Le retard dans le démarrage
 - Le retard dans la réception
 - La surestimation des coûts
 - L'adhésion de la société civile
- **4 risques** devant faire l'objet de **surveillance** :
 - La mobilisation des acteurs institutionnels
 - La réponse aux objectifs
 - La sous-estimation des coûts
 - La mobilisation des moyens suffisants

- **4 risques** devant faire l'office de **vigilance** :
 - Le retard dans la réalisation
 - Les risques climatiques
 - La réalisation des impacts attendus
 - La géopolitique internationale
- **5 risques** devant faire l'office d'un **renforcement des mesures de mitigation** :
 - Le risque sanitaire
 - L'adhésion et la mobilisation des PTF
 - L'adhésion et la mobilisation du monde des affaires
 - La mobilisation des moyens dans les délais
 - La variation des coûts estimés

Afin de mieux anticiper et maîtriser ces risques en fonction de leur criticité, des mesures de mitigations ont été formulées pour chacun d'eux, tel que présenté ci-dessous :

Catégorie du Risque	Risque	Criticité	Mesure de mitigation
Risques sur la mobilisation du financement	Mobilisation des moyens suffisants	12,5	<ul style="list-style-type: none"> - Lisibilité et qualification pertinente des projets à financer - Programmation budgétaire anticipée - Promotion (image de marque / Invest in Mauritania) - Communication pertinente et élargie auprès des partenaires financiers
	Mobilisation des moyens dans les délais	12	<ul style="list-style-type: none"> - Lisibilité et qualification pertinente des projets à financer - Anticipation des risques sur les délais - Revue du modèle de planification stratégique - Mise en place d'un système de gestion intégrée des investissements - Mise en place d'un PMO (Project Office Management) - Programmation budgétaire anticipée - Promotion (image de marque / Invest in Mauritania) - Communication pertinente et élargie auprès des partenaires financiers
Risques sur les coûts	Sous-estimation des coûts	10	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'expertise (renforcement de capacités, recours à l'assistance technique,...) - Elaboration d'études préalables et d'impacts économique, social et environnemental
	Surestimation des coûts	6	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'expertise (renforcement de capacités, recours à l'assistance technique,...) - Elaboration d'études préalables et d'impacts économique, social et environnemental
	Variation des coûts estimés	14	<ul style="list-style-type: none"> - Veille sur les prix des matières premières au niveau international - Provision de budget suffisant en cas de variation significative - Recalibrage, re-priorisation des projets si nécessaire - Mise en place d'un PMO (Project Office Management)
Risques sur les délais	Retard dans le démarrage	6	<ul style="list-style-type: none"> - Revue du système de planification stratégique - Mise en place d'un PMO (Project Office Management) - Evaluation périodique

Catégorie du Risque	Risque	Criticité	Mesure de mitigation
	Retard dans la réalisation	12	
	Retard dans la réception	3	
Risques sur les résultats	Réponse aux objectifs	8	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'expertise - Pilotage - Evaluation périodique
	Risque sur la réalisation des Impacts attendus	7	
Risque sur l'adhésion et mobilisation des acteurs	Mobilisation des acteurs institutionnels	4	<ul style="list-style-type: none"> - Concertations en amont - Revue du système de planification stratégique - Communication pertinente et adaptée auprès des acteurs institutionnels concernant leur rôle dans la mise en œuvre - Participation au schéma de gouvernance et au pilotage opérationnel
	Adhésion et mobilisation des PTF	12	<ul style="list-style-type: none"> - Concertations en amont - Revue du système de planification stratégique - Communication pertinente et élargie à l'ensemble des PTF potentiels - Programmation budgétaire en amont des projets - Participation au schéma de gouvernance
	Adhésion et mobilisation du monde des affaires	12	<ul style="list-style-type: none"> - Participation en amont - Promotion (image de marque / Invest in Mauritanie) - Communication pertinente et élargie afin de faire adhérer et mobiliser le monde des affaires dans le cadre de la l'action du PA2 SCAPP
	Adhésion de la Société civile	4	<ul style="list-style-type: none"> - Participation en amont - Promotion (image de marque / Invest in Mauritanie,...) - Communication pertinente et élargie auprès de la société civile
Risques exogènes	Risques climatiques	7	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'expertise (renforcement de capacités, recours à l'assistance technique,...) - Déploiement efficace et efficient des actions et programmes environnementaux (Grande muraille Verte, ...) - Promotion de la RSE afin de lutter contre la dégradation de l'environnement et le réchauffement climatique
	Risque sanitaire	12	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'expertise (renforcement de capacités, recours à l'assistance technique,...) - Promotion auprès des populations des bonnes pratiques sanitaires à adopter (gestes barrière, hygiène, ...)
	Géopolitique internationale	9	<ul style="list-style-type: none"> - Anticipation en amont des impacts de la géopolitique internationale (politiques, économiques, ...) - Renforcement des relations bilatérales et multilatérales - Renforcement de la coopération régionale, continentale et internationale pour la paix et la sécurité

Le programme d'action des mesures de maîtrise de risque qui a été anticipé au niveau des projets proposés dans la SCAPP porte sur :

- **La Gouvernance, la gestion de projet et la planification :**
 - Renforcement du cadre de gouvernance
 - Revue du système de planification
 - Qualification des projets et études préalables
 - Mise en place des outils adéquats : Système de gestion intégré des investissements, ...
 - Déploiement d'un PMO pour le suivi opérationnel
- **L'adhésion et la mobilisation des acteurs :**
 - Mise en place de concertations anticipées auprès des différents acteurs / partenaires (partenaires institutionnels, PTF, monde des affaires, société civile)
 - Promotion de la Mauritanie et de son attractivité (image de marque, Invest in Mauritania, ...)
 - Mise en place d'une communication pertinente et élargie à l'ensemble des acteurs / partenaires
- **La mise en place d'un système de veille :**
 - Veille sur le déploiement des projets
 - Veille sur les cours des matières premières
 - Veille sanitaire
 - Veille environnementale
 - Veille sur le climat des affaires en Mauritanie
 - Veille sur le contexte géopolitique régional et international

V. Dispositif de gouvernance et de suivi-évaluation de la SCAPP

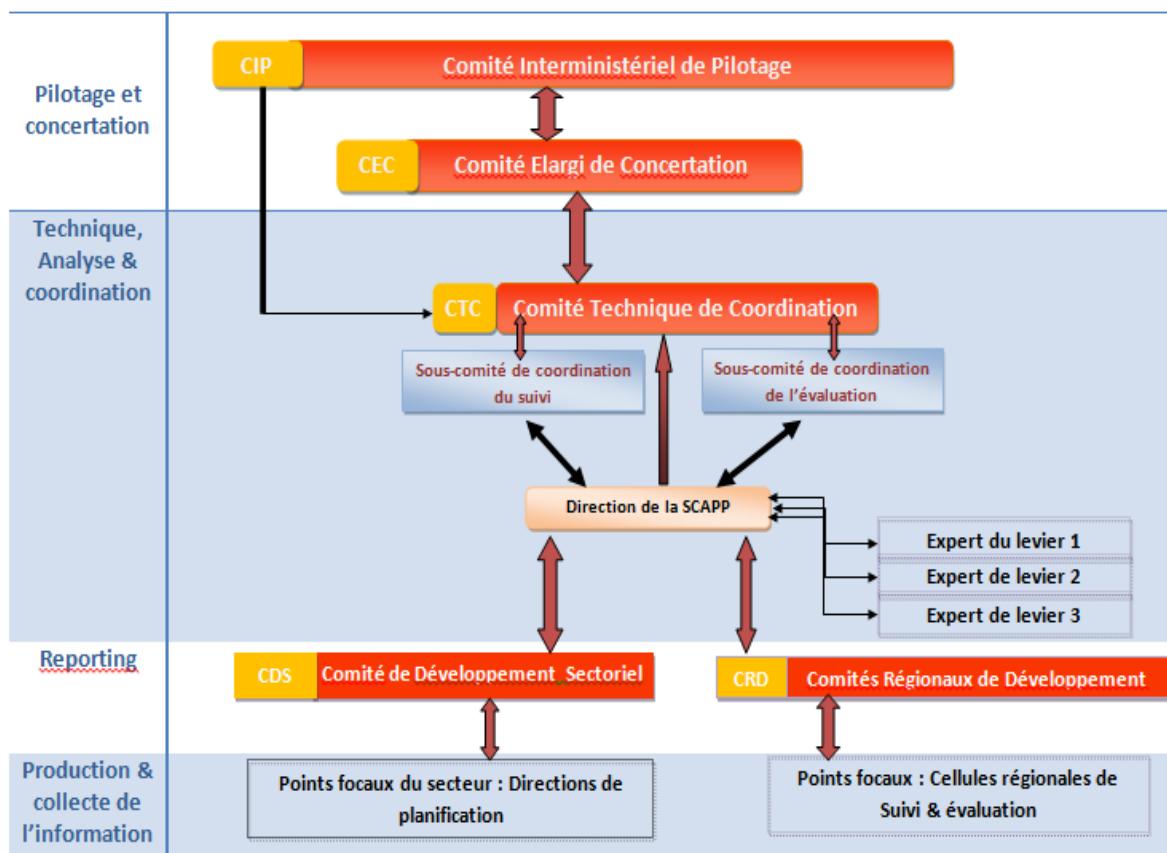
Les mécanismes de gouvernance de la mise en œuvre de la SCAPP 2016-2030, y compris la formulation, le pilotage et le suivi-évaluation sont régis par le décret n°2019-085 du 6 mai 2019.

Ce décret a été pris et ces mécanismes mis en place en application des recommandations et résultats d'une étude conduite en 2017 sur l'opérationnalisation du système de suivi et évaluation de la SCAPP 2016-2030 pour tenir compte des leçons du passé et des objectifs et principes directeurs en la matière.

Le système de suivi-évaluation (SSE) en place vise à : 1) Informer sur les progrès par rapport à l'atteinte des objectifs fixés ; 2) Améliorer le pilotage et l'efficacité des projets et programmes de développement et appuyer la prise de décision (opérationnelle et stratégique) ; 3) Assurer une redevabilité dans le processus de mise en œuvre de la stratégie et mieux communiquer.

Ce système comprend notamment un dispositif institutionnel et des outils dont le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) et une plateforme en ligne d'indicateurs de suivi des ODD et des stratégies de développement (MOUTABAA). A cela s'ajoutent des évaluations à mi-parcours et finale du plan d'action 2021-2025 et une revue volontaire des ODD.

Sur le plan institutionnel, le dispositif en place est reflété par le schéma ci-dessous.



Le CIP est présidé par le Premier Ministre. Le CEC comprend notamment les chefs d'agence de coopération bi et multi latérales. Les CDS sont composés des responsables chargés des fonctions de planification ou programmation des ministères ou agences concernés par le CDS, de représentants de la Société Civile, du secteur privé et des PTF concernés par les thématiques du CDS. Suite aux résultats de l'évaluation du 1er plan d'action 2016-2020, les Comités de Développement Sectoriels (CDS), centrés sur les chantiers et interventions de la SCAPP, couvrent les chantiers tels qu'il apparaît dans le tableau suivant.

Levier	Chantier	CDS
Levier 1 : Promotion d'une croissance forte, durable et inclusive	1.1 : Croissance diversifiée 1.2 : Environnement 1.3 : Infrastructures de soutien à la croissance	1 2 3
Levier 2 : Développement du capital humain et accès aux services sociaux	2.1 : Education 2.2 : Santé 2.3 : Emploi, Jeunesse, Protection et résilience sociales	4 5 6
Levier 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions	3.1 : Gouvernance politique, Sécurité et lutte contre l'extrémisme, Décentralisation 3.2 : Etat de droit, Droits humains et Justice 3.3 : Gouvernance économique, financière et administrative et Capture du Dividende démographique	7 8 9

Enfin, pour pallier aux insuffisances des mécanismes actuels de gouvernance de la SCAPP, il est prévu dans le plan d'action 2021-2025 de conduire une réforme de l'ensemble du système de planification, y compris les différents segments portant sur la formulation, la mobilisation de financement, le suivi et l'évaluation de la SCAPP et des différentes autres stratégies publiques de développement.

Cette réforme portera notamment sur l'élaboration d'instruments standardisés, de référentiels et de normes de formulation de politiques et stratégies sectorielles ou thématiques selon une démarche de planification stratégique axée sur les résultats, assorties de cadres de résultats et de ressources permettant la mesure de la performance et de plans de suivi et évaluation, et assurant un alignement des différents cadres de programmation (stratégies nationale, sectorielle et régionale, plans d'actions opérationnels, PIP, CBMT, Budget-programme, etc.). A cet effet, il s'agira en particulier de mettre en place une instance consultative dite « Haut Conseil de la Planification » ou « Haut Conseil Stratégique du Développement » chargé de s'assurer de la cohérence des stratégies de développement nationale, sectorielles, thématiques ou territoriales, de leur harmonisation, de leur conformité aux normes et de leur validation et veiller à l'articulation de ces stratégies sectorielles avec la SCAPP. A cela s'ajouteront la mise en place d'un outil de cadrage macroéconomique et budgétaire, le renforcement des capacités techniques et matérielles des structures en charge du suivi-évaluation de la SCAPP et des stratégies sectorielles et régionale, la prise de dispositions idoines pour rendre disponibles les indicateurs du cadre de résultats, notamment en identifiant les groupes laissés pour compte en application de principe « Leave No One Behind » et en assurant un fonctionnement régulier de la Plateforme Moutabaa et son perfectionnement à travers une version mobile, le renforcement du système de sélection et de priorisation des investissements et projets et le renforcement de la coordination intersectorielle.

Conclusion

Avec le second Plan d'action de la SCAPP 2021-2025, la Mauritanie s'engage dans une nouvelle phase de la mise en œuvre de sa stratégie tri-quinquennale pour concrétiser la vision « La Mauritanie que nous voulons en 2030 ».

Cette vision transversale intègre de nombreuses dimensions liées, non seulement aux enjeux nationaux du pays, mais aussi au respect de ses engagements à l'échelle régionale (Agenda 2063 de l'Union Africaine) et internationale (Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable).

La Mauritanie, par son engagement dans la mise en œuvre de la SCAPP, marque sa volonté d'enclencher une transition économique, sociale et environnementale de grande envergure, sur la voie de la croissance inclusive, de la diversification économique, de la cohésion sociale, du respect des droits fondamentaux et de la dignité de l'Homme, de la paix et du respect de l'environnement.

Le premier Plan d'action 2016-2020 a démontré que la mise en œuvre de la SCAPP était en mesure d'enregistrer des résultats probants. Cependant, certains des objectifs n'ont pu être atteints, notamment à cause de la pandémie de la Covid-19, qui a sévèrement impacté l'économie mondiale, et partant l'économie Mauritanienne, ce qui s'est traduit par l'émergence de nouvelles priorités.

Le présent Plan d'action 2021-2025 tient compte des enseignements tirés de la mise en œuvre du premier et met en œuvre les mesures nécessaires pour soutenir le pays dans sa relance économique et répondre aux enjeux déterminants des 5 prochaines années, qui seront décisives dans la préparation du 3^{ème} Plan d'action et la réalisation des Objectifs de 2030.

Annexe : Indicateurs de suivi du second plan d'action SCAPP 2021 -2025 :

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	ODD 8.1	Taux de croissance annuel du PIB	2,4%	2021	ANSADE	7,5% (scénario moyen du PA2 SCAPP)
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Part de l'agriculture dans le PIB	4,0%	2020	-	-
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Rendement du riz et des céréales traditionnelles (tonne/hectare)	4,96 T/ha	2014	PNDA	5,62 T/ha
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Quantité de la production nationale de légumes	44 921 T	2014	PNDA	146 249 T
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Quantité de la production de canne à sucre	5 T	2014	PNDA	88 657 T sur 10 000 ha
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Proportion des superficies agricoles exploitées de manière productive et durable	0,0056	2014	PNDA	0,0081
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Part de l'élevage dans le PIB	~ 15%	2021	Plateforme du développement rural en Mauritanie	-
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Production en tonne de viandes rouges, contrôlée	160 000 T	2018	ME	184 000 T
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Production usinée de lait en tonne	520 000 T	-	ME	598 000 T
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Nombre de tête de bétail par espèce	Bovins : 2 402 077 Camelins : 1 560 108 Ovins : 15 571 303 Caprins : 10 006 999	2021	ME	Bovins : 2 831 769 Camelins : 1 662 377 Ovins : 19 732 699 Caprins : 12 681 347
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Quantités de peaux et cuirs exportés	615 T	2016	ME	700

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Part de la pêche dans le PIB	6,50%	2020	-	5,4%
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Captures globales réalisées en ZEE mauritanienne	1 356 802 T	2019	DARE/MPEM	1 524 633 T
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Tonnage débarqué au niveau national	766 842 T	2019	DARE/MPEM	1 085 442 T
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Nombre d'emplois directs dans le secteur de la pêche	66 000	2019	DARE/MPEM	100 0000
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Part des industries extractives dans le PIB	15,10%	2020	Autorités mauritanienne/ Services du FMI	18%
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Etat d'avancement de l'élaboration du schéma directeur du gaz (Gaz Master Plan)	0%	2021	MEPM	100%
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Etat d'avancement de la construction d'un pipeline pour l'acheminement du gaz du champ GTA à Nouakchott	0%	2021	MEPM	100%
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Etat d'avancement du développement des phases 2 et 3 du champ gazier GTA	0%	2021	MEPM	100%
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Etat d'avancement du développement du champ gazier Bir Allah	0%	2021	MEPM	Production en 2024
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Nombre de découvertes minières anciennes développées	0%	2021	MEPM	Au moins 1
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Capacités de stockage des produits pétroliers à Nouakchott	50% des besoins en extension	2021	MEPM	100% des besoins en extension
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Etat d'avancement de la construction de dépôts de produits pétroliers à l'intérieur du pays	0%	2021	MEPM	100%
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Part des industries non extractives dans le PIB	6%	2020	-	-

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Création d'unités industrielles	9	2018	MI	-
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Nombre d'emplois dans le secteur industriel (industries manufacturières) et (%) par rapport au nombre d'emplois au niveau national	5000 (3%)	2015	MCIAT	15 000 (10%)
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Importations Mauritanies (en Milliers de \$)	3 860 465	2021	Trademap	-
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Exportations Mauritanies (en Milliers \$)	3 266 989	2021	Trademap	-
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Nombre de nouveaux textes adoptés sur les procédures fiscales et douanières	11	2011	MCIAT	25
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Nombre d'infrastructures dédiées à l'artisanat disponibles et fonctionnelles	15	2018	MCIAT	55
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Part du tourisme dans le PIB	Non déterminée	-	ANSADE	-
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Nombre de touristes étrangers	4000	2018	MCIAT	15 000
CDS 2	Un environnement préservé au service d'un développement durable et résilient aux changements climatiques	ODD 14.2	Surface des aires marines protégées en proportion de la surface totale	12,40%	2018	MEDD	Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience
CDS 2	Un environnement préservé au service d'un développement durable et résilient aux changements climatiques	ODD 12.1	Proportion de la production obtenue de façon durable	Non déterminée	-	-	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
CDS 2	Un environnement préservé au service d'un développement durable et résilient aux changements climatiques	ODD 17	Mise en place de mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable	Aucun mécanisme	2020	-	Mécanismes mis en place en 2025

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 2	Un environnement préservé au service d'un développement durable et résilient aux changements climatiques	Non ODD	% de réalisation du Programme Grande muraille Verte	4%	-	-	-
CDS 2	Un environnement préservé au service d'un développement durable et résilient aux changements climatiques	ODD 15.1.1	Surfaces des zones forestières, en proportion de la surface terrestre	0,30%	2017	MEDD	-
CDS 2	Un environnement préservé au service d'un développement durable et résilient aux changements climatiques	ODD 13.2.1	Emission de gaz à effet de serre	4500 T	2015	MEDD	-
CDS 2	Un environnement préservé au service d'un développement durable et résilient aux changements climatiques	Non ODD	Longueur des pare-feu réalisés (km)	10 900	2018	MEDD	-
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	ODD 7.1	Accès à l'électricité	48%	2021	MPME	85% en 2030
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	ODD 7.2	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	42%	2021	MPME	60% en 2030
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu urbain	78%	2021	MPME	100%
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu rural	6%	2021	MPME	50%
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	ODD 9.1.1	Accès à moins de 2 Km du réseau routier	70%	2020	MET	100% en 2030

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	ODD 3.6.1	Nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	2827	-	-	1431
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Renforcement des investissements en infrastructures des secteurs de l'équipement et des transports	6 840 Millions MRU	jusqu'à 2020	-	7 500 (entre 2021 et 2030)
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Nombre de linéaire de routes bitumées (Km)	4811	-	-	7500
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Nombre de Km réalisés	342	-	-	1689
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Nombre de linéaire de routes réhabilitées (Km)	459	-	-	740
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Nombre d'infrastructures portuaires	5	-	-	7
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Taux de mortalité lié aux accidents de la route /an	44,85 / 1 Million hab.	-	-	22,4 / 1 Millions hab.
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Linéaire des voiries urbaines construites (Km)	100,85	-	-	300
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	ODD 6.1.1	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	70%	2018	MICS	100% en 2030
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	ODD 6.2	Les populations vivant dans des ménages utilisant des installations d'assainissement améliorées	48% (répartie entre urbain, 77% et rural, 22%)	2015	MICS	100% en 2030

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	ODD 6.2	Le pourcentage de ménages chez qui un lieu de lavage des mains a été observé	20,30%	2015	MICS	100% en 2030
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	ODD 6.2	Le pourcentage de ménages avec lieu spécifique pour le lavage des mains où de l'eau et du savon ou autre produits nettoyant sont présents	41%	2015	MICS	100% en 2030
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Taux d'accès à l'eau potable	84%	-	-	88% en 2025
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Taux de desserte	68%	-	-	75% en 2025
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Taux de raccordement au réseau de collecte des eaux pluviales	10%	2016	-	50% en 2025
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Réutilisation des eaux usées à Nouakchott et Nouadhibou	20%	2016	-	50% en 2025
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Taux DAL (Défécation à l'air libre)	36%	2016	-	25% en 2025
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Taux d'équipement en latrines familiales améliorées	42%	2016	-	70% en 2025
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	ODD 9.c.1	Taux de couverture 4G	31%	2021	-	75% en 2025
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Valeur Ajoutée du Numérique / % du PIB du numérique	350 Millions \$ / 4,5% du PIB	2020	-	700 Millions \$ / 8% du PIB (2025)

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Emplois directs et indirects formels créés à l'horizon 2025 par le secteur des TIC	5000	2020	-	15 000 en 2025
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	% individus utilisant internet	25%	2021	-	65% en 2025
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Nombre de startups labellisées	N/A	2021	-	200
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Taux de pénétration du paiement mobile	8%	-	-	25%
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Kilomètres de backbone	4000	2021	-	8000 en 2025
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	% de la population qui vit dans un logement de fortune	34,70%	2015	-	-
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	ODD 1.a.2	Dépenses publiques en éducation (% du PIB)	1,89%	2020	-	-
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	ODD 4.1	Taux de préscolarisation	9,30%	-	-	50%
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	ODD 4.2	Nombre de garderies, jardins d'enfants et écoles coraniques en milieu rural fonctionnels	773 structures	-	-	Construction de 2000 écoles coraniques

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	ODD 4.a	Etablissements construits et ouverts devant les étudiants	28 000	-	-	36 400 en 2030
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	ODD 4.a	Centres de développement des compétences et l'Institut supérieur de formation aux métiers du gaz construits	3 CDC + 1 Institut	-	-	6 CDC + 1 Institut
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	ODD 4.6	Proportion de jeunes et d'adultes, hommes et femmes, sachant lire, écrire et compter	Taux d'analphabétisme de 31,3%	-	-	-
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	ODD 4.4 / 4.5 / 4.6	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une Formation professionnelle diplômante	8 170	-	-	16 118 en 2024
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	ODD 4.c	Nombre de formateurs en FTP formés	598	-	-	-
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	Non ODD	Part de l'éducation dans les dépenses courantes de l'Etat (Service de la dette exclu)	18%	2020	MENRSE	23,1% en 2025 et 30% en 2030
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	Non ODD	Taux net de scolarisation au fondamental	79,90%	2020	MENRSE	90% en 2025 et 100% en 2030
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	Non ODD	Taux d'achèvement du primaire	89,80%	2020	MENRSE	92% en 2025 et 100% en 2030

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	Non ODD	Nombre de femmes déscolarisées alphabétisées	43,35% chez les plus de 24ans	-	-	-
CDS 5	Un accès aux services de santé démocratisé pour tous	ODD 2.1.2	Prévalence de la sous-Alimentation et malnutrition aigüe globale	11,10%	2021	SMART	5%
CDS 5	Un accès aux services de santé démocratisé pour tous	ODD 2.1.1	Prévalence de la malnutrition Chronique	17%	2021	SMART	14%
CDS 5	Un accès aux services de santé démocratisé pour tous	ODD 2.1	Prévalence de l'anémie chez les femmes en Age de procréer	56%	2020	EDS	-
CDS 5	Un accès aux services de santé démocratisé pour tous	ODD 3.1.1	Taux de mortalité maternelle	454 pour 100 000 naissances vivantes	-	-	moins de 140 pour 100 000 naissances vivantes
CDS 5	Un accès aux services de santé démocratisé pour tous	ODD 3.2.1	Taux mortalité des enfants de moins de 5 ans	41 pour 1000	-	-	25 pour 1 000
CDS 5	Un accès aux services de santé démocratisé pour tous	ODD 3.3.1	Taux d'incidence du VIH/SIDA	-	-	-	-
CDS 5	Un accès aux services de santé démocratisé pour tous	ODD 3.3.3	Taux d'incidence du paludisme	7%	-	-	1%
CDS 5	Un accès aux services de santé démocratisé pour tous	ODD 3.4.1 et 3.4.2	Taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles	37,06%	-	-	12,00%
CDS 5	Un accès aux services de santé démocratisé pour tous	ODD 3.8.2	Taux de population qui bénéficie d'une assurance-santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	20%	-	-	50%
CDS 5	Un accès aux services de santé démocratisé pour tous	Non ODD	Alimentation complémentaire adéquate chez les 6-23 mois	21,7%	2021	SMART	0,35

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 5	Un accès aux services de santé démocratisé pour tous	Non ODD	Prévalence de l'anémie chez les enfants de moins de 5 ans	76,7%	2019	EDS	-
CDS 5	Un accès aux services de santé démocratisé pour tous	Non ODD	Taux de rupture des produits contraceptifs dans les points de prestations de services dans les zones d'intervention du SWEDD	46%	-	-	20%
CDS 6	Une inclusion sociale favorisée par la promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture et de la résilience des couches les plus vulnérables	ODD 8.5	Taux de Chômage	12,20%	2019	ANSADE	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif
CDS 6	Une inclusion sociale favorisée par la promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture et de la résilience des couches les plus vulnérables	ODD 1	Proportion de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté	28,20%	2019	-	-
CDS 6	Une inclusion sociale favorisée par la promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture et de la résilience des couches les plus vulnérables	ODD 1	Proportion de la population en milieu rural vivant en dessous du seuil de pauvreté	41,20%	2019	-	D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté
CDS 6	Une inclusion sociale favorisée par la promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture et de la résilience des couches les plus vulnérables	ODD 12.1	Pertes alimentaires	4 700 T	-	-	-
CDS 6	Une inclusion sociale favorisée par la promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture et de la résilience des couches les plus vulnérables	ODD 1.a.1	Proportion des ressources nationales directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté	53,82%	2019	LFI	-
CDS 6	Une inclusion sociale favorisée par la promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture et de la	Non ODD	Indice de Gini	0,32	2019	-	-

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
	résilience des couches les plus vulnérables						
CDS 7	Un gouvernance politique, une sécurité et une décentralisation renforcées	ODD 16.6	Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici à 2022, la SNDDLest opérationnelle, son financement mobilisé, son dispositif expert recruté et sa mise en œuvre amorcée. Un rapport d'activités est rendu public, sous l'égide du MIDEc. - D'ici 2024, % de réalisation du volet décentralisation et développement local du plan stratégique du MIDEc 2021-2024 - D'ici 2023, % de réalisation du plan stratégique de la Direction générale des collectivités territoriales 2021-2023
CDS 7	Un gouvernance politique, une sécurité et une décentralisation renforcées	ODD 16.7	Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2023, % de réalisation du plan de L'Association des Maires de Mauritanie (2019-2023.) - D'ici à 2024, % de réalisation du programmé régionale du Le Conseil Régional de Nouakchott (2020-2024) - D'ici à 2025, % de réalisation des SCRAPP régionales

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 7	Un gouvernance politique, une sécurité et une décentralisation renforcées	ODD 11.1.1, 11.a et 11.a.1	<p>Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats</p> <p>Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.</p> <p>Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, selon la taille de la ville</p>	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici à 2024, % de logements du programme d'habitat « Dari » « داري » disponibles et distribués aux bénéficiaires, selon des critères objectifs non contestables, sous l'égide d'une structure à désigner. - D'ici à 2024, % de communes et adouabas modernisées du programme 'CHEILA' « الشيلا » en faveur de la modernisation des communes et Adouabas les plus pauvres.
CDS 7	Un gouvernance politique, une sécurité et une décentralisation renforcées	ODD 16.9.1	Nombre d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil.	226 973	2018	ANRPT	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici à 2022, tous les mauritaniens de l'intérieur et de l'extérieur qui éprouvent des difficultés sont enrôlés et disposent d'un numéro national d'identification. - D'ici à 2022, toutes les naissances sont enregistrées et donnent lieu à délivrance d'actes de naissance. - D'ici à 2022, une étude sur l'état civil est réalisée et validée, sous l'égide de l'ANRPTS. - D'ici à 2022, une stratégie sur l'état civil est élaborée, son financement mobilisé, son dispositif expert est en place et ses premières activités entamées (rapport d'activités, rendu public, sous l'égide de L'ANRPTS).

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 7	Un gouvernance politique, une sécurité et une décentralisation renforcées	ODD 10.7.1,	Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu annuel dans le pays de destination	-	-	-	- D'ici à 2023, tous les étrangers résidents en Mauritanie accèdent, de façon diligente, et selon des modalités réglementaires publiées sur site Internet et via les représentations diplomatiques et consulaires, à des titres de séjours sécurisés, conformément aux conventions et accords souscrits par la Mauritanie, dans le domaine, sous l'égide du MIDEK
CDS 7	Un gouvernance politique, une sécurité et une décentralisation renforcées	ODD 10.7.2	10.7.2 Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques migratoires bien gérées	-	-	-	- A partir de 2023, existence d'un politique de mobilisation de la diaspora adossé à un plan d'action
CDS 7	Un gouvernance politique, une sécurité et une décentralisation renforcées	ODD 10.7.4	10.7.4 Proportion de la population réfugiée, par pays d'origine	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie d'engagement de la diaspora dans le développement socio-économique du pays élaboré. - A partir de 2023, la société civile de la diaspora produit un rapport alternatif sur les activités réalisées. - A partir de 2022, % de mise en œuvre des engagements souscrits en matière de gestion des réfugiés et demandeurs d'asiles (inclus l'adoption d'une loi d'asile, la poursuite et renforcement de l'accès aux services d'état civil et de santé ainsi qu'au marché du travail). - A partir de 2022, % de mise en œuvre du Plan d'action actualisé 2021-2025 de la stratégie nationale de gestion de la migration. - D'ici à 2022, le financement du plan est mobilisé, son dispositif expert recruté, son comité de pilotage mis en place, et sa mise en œuvre amorcée. -Nombre d'initiatives pour renforcer la capacité des autorités de la Mauritanie dans la gestion des frontières et des mobilités humaines. -Nombre d'initiatives pour renforcer la capacité des autorités de la Mauritanie dans de gestion des frontières et de la migration

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 7	Un gouvernance politique, une sécurité et une décentralisation renforcées	ODD 16.6.1	Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici à 2025, % du budget national accordé à la gouvernance politique. - D'ici à 2022, Existence d'un cadre de dialogue politique, nombre de consultations, y compris la consultation des chefs des partis représentés au parlement sur les questions stratégiques. - D'ici à 2023, le parlement dispose de ressources humaines compétentes pour faciliter son travail et produit au moins 2 projets de loi. - D'ici à 2023, la cour des comptes est réorganisée, élabore et rend public son rapport de 2024, à date.
CDS 7	Un gouvernance politique, une sécurité et une décentralisation renforcées	ODD 16.6.2	Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici à 2022, une charte de bonne gouvernance est adoptée, sous l'égide du MIDEC. - A partir de 2023, les partis et les organisations reconnus produisent des rapports d'activités y compris les aspects financiers. Ces rapports sont rendus publics par les partis et associations et par le MIDEC. - D'ici à 2024, un texte est adopté sur la protection des données personnelles

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 7	Un gouvernance politique, une sécurité et une décentralisation renforcées	ODD 16.7.1	Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> - A partir de 2023, % des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale. -% des femmes députés ou maires élues
CDS 7	Un gouvernance politique, une sécurité et une décentralisation renforcées	ODD 16.7.2	Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici à 2022, un texte contraignant pour le droit de l'accès à l'information est mis en œuvre. - A partir de 2022, un rapport alternatif est produit par la société civile sur le droit à l'accès à l'information.
CDS 8	Etat de droit, droits humain, justice et contrôle citoyen de l'action publique	ODD 16	Proportion de la population carcérale en instance de jugement	36%	2018	Ministère de la justice	5%
CDS 8	Etat de droit, droits humain, justice et contrôle citoyen de l'action publique	ODD 16	Constructions des 15 tribunaux de Moughataa à l'intérieur du pays ;	0%	-	-	100%
CDS 8	Etat de droit, droits humain, justice et contrôle citoyen de l'action publique	ODD 16	Réhabilitation de l'ensemble des tribunaux des tribunaux de wilaya de l'intérieur du pays	45% de réhabilitations	-	-	100%
CDS 8	Etat de droit, droits humain, justice et contrôle citoyen de l'action publique	ODD 16	Taux d'accompagnement et de suivi des politiques publiques par les acteurs de la SC	20%	-	-	100%
CDS 8	Etat de droit, droits humain, justice et contrôle citoyen de l'action publique	ODD 16	Nombre de médias	230 médias	-	-	460 médias
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique	ODD 8.10.1a	Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes	15	2019	-	25 en 2025
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique	ODD 8.10.2	Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant	38%	2020	-	50% en 2025

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
			appel à des services monétaires mobiles				
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique	ODD 17.1.2	Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	57,68%	2020	-	68% en 2025
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique	ODD 17.4.1	Service de la dette en proportion des exportations de biens et services	10,93%	2020	-	7% en 2025
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique	ODD 17.14	Mise en place de mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable	NON	2020	-	OUI (en 2025)
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique	Non ODD	Score CPI	29/100	2020	Corruption perception index	40/100 en 2025
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique	Non ODD	Score de compétitivité	40,9	2019	WEF	60 en 2025
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique	Non ODD	Indicateur Doing Business	51,1	2020	-	-
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique	Non ODD	Nombre de services reposant sur l'identité numérique	0	2020	-	20 en 2025
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et	Non ODD	Nombre de services en ligne transactionnels	0	2020	-	110 en 2025

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
	la capture du dividende démographique						
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique	Non ODD	Score de capacité statistique	57,8	-	Paris 21	65
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique	Non ODD	Score Ouverture des données (Open Data Inventory - ODIN)	34	-	Open Data Watch	40
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique	Non ODD	Taux de rétention scolaire des adolescentes inscrites dans les écoles secondaires dans les zones d'intervention du SWEDD	70%	-	-	95%

